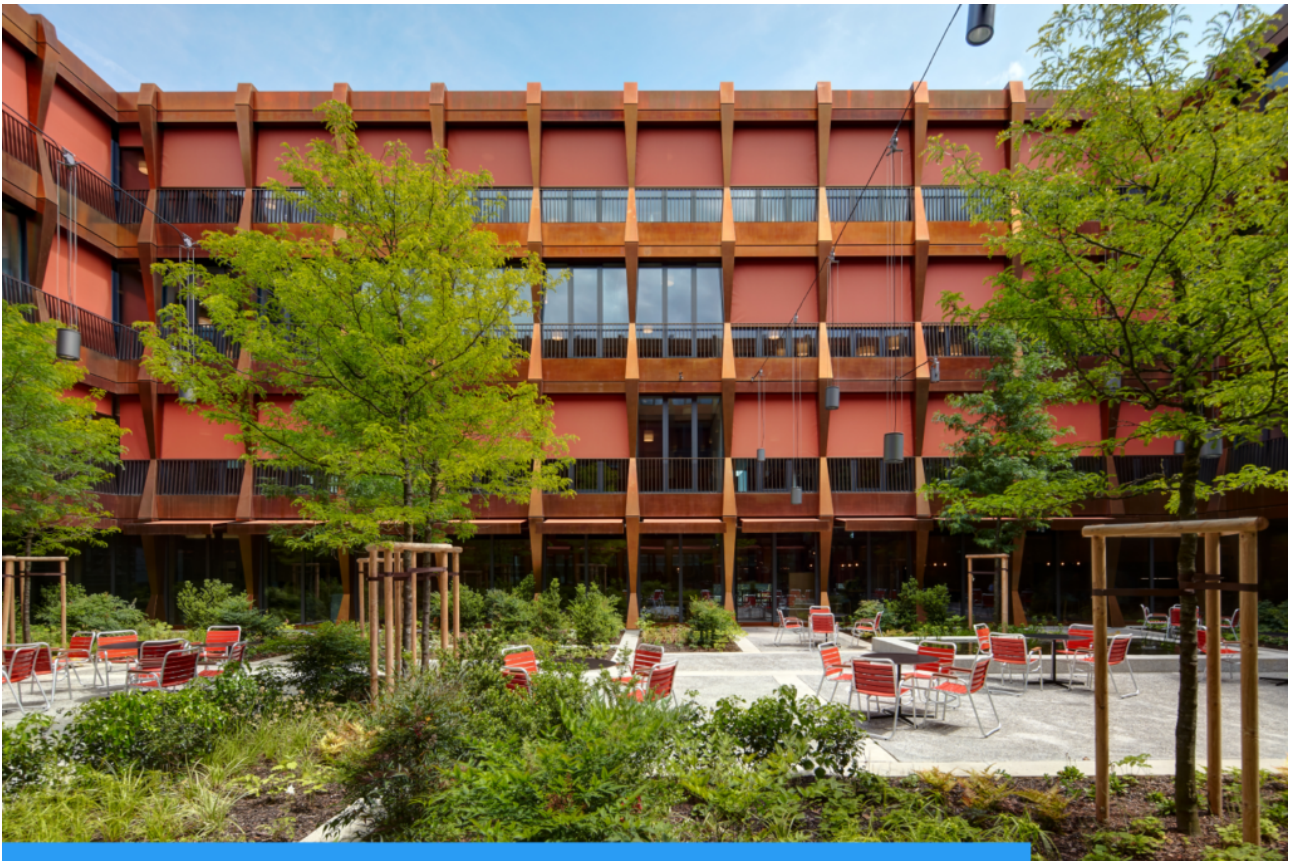


Développement durable 2023





Le développement durable chez Swissgrid

GRI 2-22

Swissgrid garantit un transport sûr, performant et efficace de l'énergie électrique au service de l'économie nationale et électrique suisse. Le mandat légal de l'entreprise est axé à la fois sur le court et le long terme, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement côté réseau, aussi bien aujourd'hui que demain. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique suisse 2050, Swissgrid joue un rôle clé dans l'interconnexion efficace des sources d'énergie de plus en plus décentralisées et renouvelables. Swissgrid considère le développement durable comme un pilier essentiel à l'aménagement du réseau de transport de demain, engageant ainsi sa responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement.

Par conséquent, le développement durable constitue un axe important de la Stratégie 2027 qui a été approuvée par le Conseil d'administration fin 2022. Dans le cadre du développement de sa stratégie, l'entreprise a décidé de systématiser et de consolider les mesures sociales, écologiques et économiques déjà en place dans les différents secteurs et de continuer à développer la durabilité à l'échelle de l'entreprise.

Yves Zumwald, CEO



« Un approvisionnement en électricité fiable, efficace et écologiquement durable est la base de la prospérité économique et de la cohésion sociale en Suisse et en Europe. Le bon fonctionnement du réseau de transport joue un rôle central dans la sécurité de l’approvisionnement en électricité. Pour que cette situation perdure, nous devons adopter une approche responsable et ciblée. Cela ne concerne pas uniquement l’exploitation sûre, le développement et la transformation du réseau, mais aussi notre engagement en faveur de l’être humain, de l’environnement et de la société.

En inscrivant le développement durable dans notre Stratégie 2027, nous réitérons notre volonté de développer des actions durables et responsables au sein de l’entreprise, de considérer les activités correspondantes de manière plus globale et de les systématiser. À cet égard, Swissgrid se réfère aux objectifs de développement durable 2030 des Nations unies. »

Base de l’engagement en faveur de la durabilité: analyse de matérialité

Chez Swissgrid, l’engagement en faveur du développement durable est regroupé sous la dénomination « Corporate Social & Environmental Responsibility » (CSER). Swissgrid a défini les fondements de cette démarche en effectuant une analyse de matérialité basée sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI). L’analyse montre la pertinence des thèmes sociaux, écologiques et économiques du point de vue de Swissgrid et de ses parties prenantes, classés selon les quatre domaines d’action Purpose, Planet, People et Partnership. Le résultat de l’analyse, y compris les thèmes essentiels de durabilité identifiés, est présenté sous forme de matrice de matérialité.

GRI 3-1

Procédure d’identification des thèmes essentiels

En 2022, Swissgrid a procédé à son analyse de matérialité qui a été approuvée par la Direction. L’identification des thèmes essentiels est réexaminée tous les deux ans et mise à jour. Elle sera désormais approuvée par le Conseil d’administration. Swissgrid s’assure ainsi que l’évaluation des impacts réels et potentiels de ses activités entrepreneuriales sur la société, l’environnement et l’économie reste d’actualité. La procédure d’identification et de vérification des thèmes essentiels en rapport avec la durabilité comprend quatre étapes:

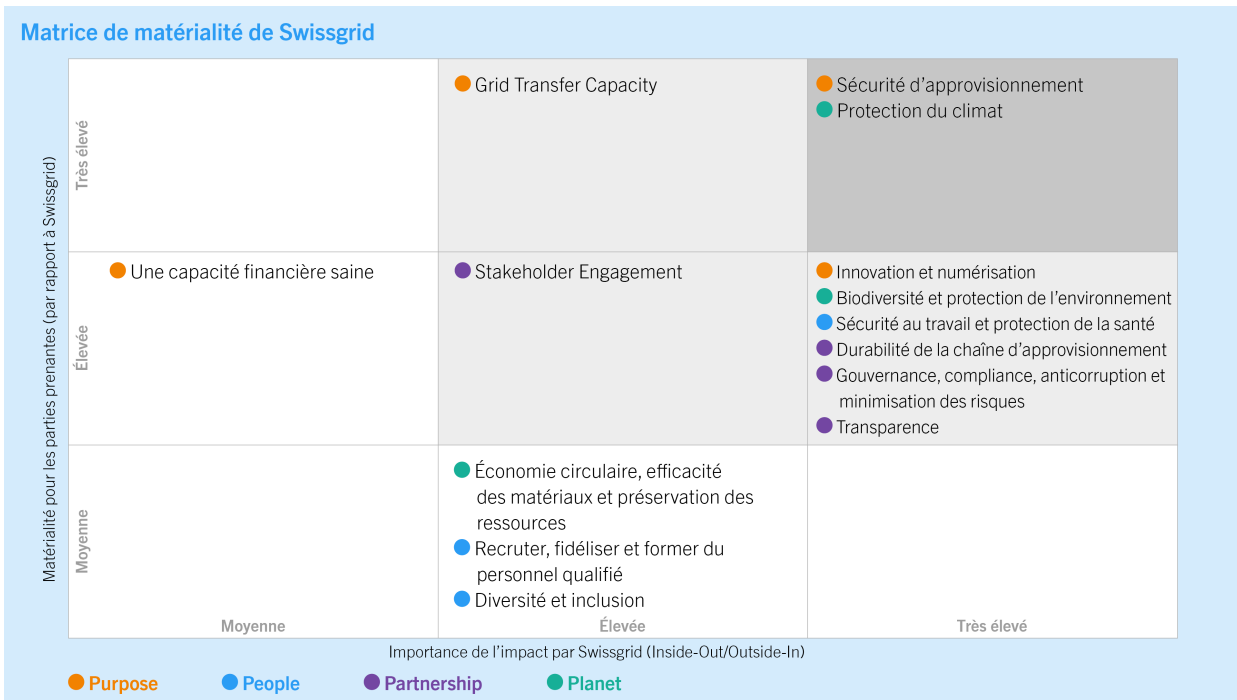
Étape du processus	Description
Analyse du contexte de l'entreprise – base pour déterminer les impacts et thèmes potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des activités de l'entreprise Swissgrid, des relations commerciales et des parties prenantes dans l'optique du développement durable • Analyse des tendances, des défis et des développements réglementaires dans le domaine de l'électricité et du développement durable dans une perspective entrepreneuriale, nationale et internationale
Identification des impacts réels et potentiels sur la société, l'environnement et l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des risques liés à la durabilité sur la base d'une expertise technique et en tenant compte des analyses de risques existantes • Analyse des indicateurs de performance collectés et pertinents pour la durabilité (p. ex. sécurité et santé au travail, protection de l'environnement, politique du personnel, procédures de réclamation et portefeuille de fournisseurs) • Intégration d'expertises externes et de comparaisons de référence sur l'impact réel et potentiel des gestionnaires de réseau sur la société, l'environnement et l'économie
Évaluation de l'importance de l'impact et hiérarchisation des domaines thématiques pour les rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'importance des effets réels et potentiels sur l'entreprise (perspective « outside-in ») et sur la société, l'environnement et l'économie (perspective « inside-out ») en tenant compte de l'ampleur et de la probabilité de réalisation des risques • Évaluation stratégique des défis réels et potentiels, opportunités et impacts dans le cadre de la Stratégie 2027 et de son développement opérationnel • Regroupement des domaines thématiques dans le cadre de l'analyse de matérialité sur une échelle de très faible à très élevée en fonction de l'importance des répercussions pour et par Swissgrid et du point de vue des parties prenantes • Priorisation et consolidation des domaines thématiques pour le rapport, en mettant l'accent sur les thèmes dont l'importance est au minimum jugée « élevée », du point de vue de Swissgrid et/ou des parties prenantes
Validation interne et externe des résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de validation interne dans le cadre d'ateliers à plusieurs niveaux avec des participantes et participants de tous les secteurs • Comparaison avec les matrices de matérialité d'autres gestionnaires de réseau de transport européens et d'entreprises d'approvisionnement en électricité suisses • Implication directe des parties prenantes externes (prévue pour 2024/2025) pour valider les domaines thématiques pertinents, l'impact et la priorisation. L'analyse de matérialité 2022 a été réalisée avec l'aide de consultants externes, sans consultation directe d'autres parties prenantes externes

GRI 3-2, 3-3

La matrice de matérialité de Swissgrid

L'analyse approfondie de Swissgrid a permis d'identifier 14 thèmes particulièrement pertinents pour Swissgrid, présentés dans une matrice de matérialité et classés selon les quatre domaines d'action Purpose, Planet, People et Partnership. Les thèmes considérés comme non essentiels ne sont pas mentionnés.

Matrice de matérialité de Swissgrid



L'axe vertical de la matrice représente l'évaluation par les parties prenantes de Swissgrid des thèmes essentiels pour l'entreprise. L'axe horizontal illustre d'une part l'implication de l'entreprise dans certains thèmes (« outside-in »), et d'autre part l'impact potentiel des activités de l'entreprise sur la société, l'environnement et l'économie (« inside-out »).

Le rapport annuel 2023 présente les thèmes essentiels et leurs objectifs respectifs, les effets positifs et négatifs et les risques, ainsi que les mesures et leur efficacité. Les thèmes sont identiques à ceux de l'année précédente et font désormais partie du rapport annuel intégré de Swissgrid.

Thèmes essentiels		Synthèse matérialité et impacts potentiels ¹
Purpose	Sécurité d'approvisionnement Grid Transfer Capacity Innovation et numérisation Capacité financière saine	Swissgrid garantit la sécurité de l'approvisionnement côté réseau et contribue ainsi de manière déterminante au développement économique et social de la Suisse. En mettant à disposition une infrastructure de réseau adaptée aux besoins, Swissgrid pose également les bases de l'intégration des énergies renouvelables et d'un avenir énergétique durable. La modernisation innovante et numérique du réseau ainsi qu'une capacité financière saine pour les investissements nécessaires jouent également un rôle central.
Planet	Protection du climat Biodiversité et protection de l'environnement Économie circulaire, efficacité des matériaux et préservation des ressources	Swissgrid apporte une contribution essentielle à la transition énergétique et participe à la décarbonation de l'économie suisse. Parallèlement, en remplissant son mandat légal, Swissgrid génère des émissions de gaz à effet de serre tout au long de sa chaîne de création de valeur, qu'elle s'efforce de réduire dans le cadre de ses obligations en matière de politique climatique et sociale. Le développement de l'infrastructure de réseau à l'échelle de la Suisse peut avoir des conséquences néfastes sur la biodiversité et l'environnement. En accord avec sa charte environnementale (voir le site de Swissgrid), Swissgrid s'efforce de les éviter ou de les minimiser, tout en optimisant l'utilisation des matériaux.
People	Sécurité au travail et protection de la santé Attirer, fidéliser et former du personnel qualifié Diversité et inclusion	La sécurité est la priorité absolue de Swissgrid. La sécurité au travail et la protection de la santé sont essentielles pour Swissgrid afin d'éviter tout effet négatif sur le bien-être des collaboratrices et collaborateurs internes comme externes. L'entreprise a également besoin de personnel hautement qualifié, de diverses origines et motivé pour devenir une entreprise innovante, fortement numérisée et durable. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée pose de nouveaux défis à l'entreprise à moyen et long terme.

Partnership	Gouvernance	En sa qualité d'exploitante d'une infrastructure critique, Swissgrid doit impérativement avoir une gestion d'entreprise responsable et des partenariats constructifs. Le respect des exigences réglementaires, la gestion appropriée des risques, des activités commerciales intègres et transparentes ainsi que de bonnes structures de gouvernance sont autant de bases importantes à cet égard. De même, il est essentiel pour Swissgrid de garantir une chaîne d'approvisionnement durable afin d'assurer une utilisation économiquement, écologiquement et socialement durable des fonds et d'identifier à temps les effets négatifs potentiels tout au long de la chaîne de création de valeur, par exemple sur les droits de l'homme.
	Compliance	
	Lutte contre la corruption	
	Minimisation des risques	
	Durabilité de la chaîne d'approvisionnement	
	Engagement des parties prenantes	
	Transparence	

¹ Les impacts potentiels et réels mentionnés dans ce tableau et dans les chapitres thématiques correspondants du rapport se réfèrent en premier lieu aux activités commerciales de Swissgrid sur la société, l'environnement et l'économie et/ou aux impacts liés aux facteurs externes sur les activités entrepreneuriales de Swissgrid.

GRI 2-23, 2-24, 3-3

Bases stratégiques: objectifs et principes de durabilité

Swissgrid s'engage à apporter une contribution positive à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (« Sustainable Development Goals », SDG). Afin d'affirmer cet objectif, Swissgrid adhère aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et est désormais membre du réseau UNGC Switzerland & Liechtenstein. Partie intégrante de la culture d'entreprise, le développement durable est présent dans toutes les activités de Swissgrid.

Sur la base de la Stratégie 2027 de Swissgrid, la Direction a défini des objectifs prioritaires dans les quatre domaines d'action de son engagement en faveur du développement durable, en tenant compte des thèmes essentiels. Pour chacun des quatre domaines d'action, la Direction a également fixé des objectifs opérationnels de durabilité pour 2023, qui ont un impact sur la rétribution variable de la Direction et des cadres dirigeants et spécialisés.

Champ d'action et contribution aux ODD

Principaux objectifs

Purpose



Swissgrid contribue à façonner l'avenir énergétique – de manière sûre, innovante et durable

- Swissgrid garantit une sécurité d'approvisionnement élevée côté réseau et soutient la stratégie énergétique de la Suisse.
- Swissgrid met en œuvre et gère le réseau de manière efficace et augmente sa capacité en fonction des besoins.
- Swissgrid évolue vers une entreprise résolument innovante et numérisée.

Planet



Swissgrid assume son mandat social en faveur de la protection de l'environnement

- Swissgrid ouvre la voie, côté réseau, à la transition énergétique en Suisse.
- Swissgrid contribue à l'objectif climatique zéro émission nette de la Suisse en réduisant les émissions tout au long de sa chaîne de création de valeur.
- Swissgrid empêche ou limite les effets néfastes sur l'environnement.
- Swissgrid s'engage en faveur de la préservation de la biodiversité ainsi qu'en faveur d'une utilisation responsable des ressources naturelles.

People



Swissgrid offre un environnement de travail sûr, diversifié et inclusif

• La sécurité et la santé des collaboratrices et collaborateurs, des mandataires, des riveraines et riverains et des partenaires sont une priorité absolue pour Swissgrid.

• Swissgrid offre des conditions de travail modernes et crée les conditions générales nécessaires pour que le personnel qualifié puisse développer et faire évoluer ses compétences.

• Swissgrid garantit un environnement de travail dans lequel toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs se sentent à l'aise et peuvent s'investir pleinement, indépendamment de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur âge, de leur sexe ou d'un handicap.

Partnership



Swissgrid crée une plus-value sociale grâce à une collaboration étroite et respectueuse avec ses parties prenantes

• Swissgrid est perçue par ses parties prenantes comme une partenaire crédible, compétente et orientée vers les solutions.

• Swissgrid pratique une gestion d'entreprise transparente et intègre, se porte garante d'un comportement éthique et respectueux de la loi et lutte fermement contre la corruption.

• Swissgrid respecte les droits de l'homme dans sa propre exploitation et tout au long de sa chaîne de création de valeur.

• Swissgrid s'engage pour une chaîne d'approvisionnement durable.

En complément des objectifs prioritaires de développement durable au sein des thèmes essentiels, Swissgrid s'appuie sur les principes suivants pour leur mise en œuvre et leur développement stratégique:

- Le respect des lois et des ordonnances est une évidence pour Swissgrid.
- Swissgrid définit des objectifs et des mesures de développement durable clairs et ambitieux qui concordent avec sa stratégie. Des indicateurs de durabilité reconnus au niveau international permettent de contrôler régulièrement la conformité des objectifs et l'efficacité des mesures.
- Swissgrid s'efforce de renforcer et de développer en permanence ses objectifs de développement durable et son système de gestion sur les thèmes essentiels. Pour ce faire, Swissgrid consulte également ses parties prenantes internes et externes, ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs, les partenaires de la branche, les autorités et divers groupes d'intérêt.
- Afin de continuer à développer la durabilité au sein de sa culture d'entreprise et de sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs, l'entreprise organise régulièrement des formations et des activités portant sur les thèmes essentiels.
- Swissgrid publie chaque année un rapport de durabilité transparent et complet qui répond aux normes nationales et internationales en vigueur en matière de rapports.

Responsabilités en matière de durabilité

Les responsabilités en matière de durabilité sont intégrées dans la structure de gouvernance d'entreprise de Swissgrid. En conséquence, les responsabilités du Conseil d'administration, de la Direction et du secteur opérationnel sont définies dans les prescriptions légales, les statuts (voir le site de Swissgrid) et le règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'administration. Le rapport sur la gouvernance d'entreprise 2023 aborde en détail la composition du Conseil d'administration et de la Direction, les dispositions et processus pertinents en matière de gouvernance d'entreprise ainsi que les domaines de responsabilité correspondants.

GRI 2-9, 2-12, 2-13, 2-14, 2-16, 2-17, 2-23

Le rôle du Conseil d'administration en matière de durabilité

Le Conseil d'administration est chargé de définir la vision et la mission de Swissgrid. Dans le cadre de la gestion stratégique de l'entreprise, le Conseil d'administration a également fixé des objectifs en matière de développement durable. Par ailleurs, le Conseil d'administration est responsable des rapports non financiers, du code de conduite ainsi que de la Whistleblowing Policy (voir le site de Swissgrid). Le rapport annuel non financier est préparé par le comité Finances et révision, approuvé par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale conformément aux dispositions du Code des obligations suisse.

Le Conseil d'administration supervise le devoir de diligence pour identifier et gérer les impacts environnementaux, sociaux et économiques. Pour ce faire, le Conseil d'administration dispose de différents outils:

- La révision interne est subordonnée au Conseil d'administration et effectuée, sur mandat de ce dernier, des audits et des prestations de conseil indépendants et axés sur les risques. Cela comprend entre autres l'examen régulier des processus internes de commande, de contrôle et de gestion des risques. Conformément au règlement de la révision interne, ces prestations de services sont effectuées en partenariat avec des parties prenantes internes et, occasionnellement, externes. Le président du Conseil d'administration ainsi que le comité Finances et révision sont informés, après chaque audit, des résultats et des recommandations ainsi que de leur mise en œuvre. En 2023, la révision interne a réalisé un Health Check du rapport de durabilité.
- La surveillance des risques liés à la durabilité – y compris les potentiels effets négatifs sur la société, l'environnement et l'économie – fait partie intégrante du système d'Enterprise Risk Management de l'entreprise (voir chapitre «Évaluation des risques»). Les évaluations semestrielles et les mises à jour régulières des risques permettent au comité Finances et révision ainsi qu'au Conseil d'administration d'être informés des risques principaux, de leur gestion et de la mise en œuvre des mesures.
- Dans le cadre des propositions, le Conseil d'administration tient compte des répercussions que les activités planifiées de Swissgrid ont sur les quatre domaines d'action Purpose, Planet, People et Partnership. Depuis 2023, il est nécessaire de présenter les impacts positifs et/ou négatifs de la proposition soumise. Cela concerne les activités stratégiques et opérationnelles ainsi que les investissements qui sont soumis au Conseil d'administration pour approbation, prise de connaissance ou décision.
- Une gestion de programme assure le développement régulier des projets et des activités de la CSER dans le cadre des activités commerciales, vérifie que le niveau d'ambition est atteignable et l'adapte si nécessaire.
- En outre, le Conseil d'administration approfondit certains sujets d'actualité pertinents pour l'entreprise dans le cadre de ses réunions ordinaires ou d'événements extraordinaires tels que des ateliers et des visites. Il fait régulièrement appel à des spécialistes internes et externes. Les nouveaux membres du Conseil d'administration se familiarisent avec les thèmes spécifiques à l'entreprise lors du processus d'intégration.

GRI 2-13, 2-23

Le rôle de la Direction en matière de durabilité

La Direction est responsable des activités opérationnelles de Swissgrid. Elle est notamment chargée de mettre en œuvre et d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'administration dans le domaine du développement durable. Pour y parvenir, l'entreprise définit des plans de mise en œuvre opérationnels accompagnés de programmes de mesures et d'indicateurs pertinents permettant de vérifier leur efficacité. La Direction définit également des objectifs de durabilité à moyen et long terme dans le cadre des objectifs de l'entreprise. La Direction informe le Conseil d'administration au moins une fois par an des risques, opportunités et progrès réalisés dans le domaine du développement durable grâce à des rapports reconnus en matière de risques d'entreprise, de compliance et de développement durable.

Afin d'assurer la gestion de la durabilité, la Direction a créé en 2023 une unité Sustainability, directement rattachée au Head of Corporate Services & Chief Financial Officer. La Head of Sustainability assure la préparation des objectifs de durabilité en étroite collaboration avec la Direction et en accord avec la stratégie de l'entreprise. Elle est responsable de la gestion de la durabilité ainsi que de la surveillance et du développement des activités de l'entreprise dans le domaine de la durabilité, contribue au développement opérationnel des objectifs de durabilité, à la coordination des mesures et à leur mise en œuvre dans les unités opérationnelles, et coordonne l'élaboration du rapport annuel pour approbation par la Direction et le Conseil d'administration. La mise en œuvre opérationnelle des mesures de développement durable ainsi que le traitement des données permettant de vérifier leur efficacité s'effectue dans les différents secteurs de Swissgrid.



Planet

Swissgrid apporte une contribution essentielle à la transition énergétique et participe à la décarbonation de l'économie suisse. Dans le même temps, l'exploitation et le développement de l'infrastructure de réseau à l'échelle de la Suisse ont un impact sur l'environnement. Afin d'éviter ou de minimiser les impacts négatifs, l'entreprise s'engage notamment dans les domaines « Protection du climat » et « Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire ».

Protection du climat

Vision et objectifs

Véritable relais entre la production et la consommation et acteurs majeurs du système énergétique, les gestionnaires de réseau de transport apportent une contribution importante à la lutte contre le changement climatique. Swissgrid considère que la protection du climat fait partie de sa mission sociale. L'entreprise assume sa responsabilité en exploitant et en développant une infrastructure de réseau sûre, résiliente et respectueuse du climat (voir chapitre « Stratégie 2027 »). Swissgrid ouvre ainsi la voie à la transformation du système énergétique en accord avec la Stratégie énergétique suisse 2050. De même, Swissgrid s'engage en faveur de l'objectif zéro émission nette de la Suisse et réduit ses émissions tout au long de sa propre chaîne de création de valeur en s'appuyant sur la trajectoire de réduction nationale. Pour ce faire, un plan de mise en œuvre contenant des objectifs de réduction

spécifiques va être élaboré en 2024.

Approche de gestion

Le changement climatique a une influence considérable sur l’approvisionnement en électricité; il affecte l’ensemble de la chaîne de création de valeur par des effets directs et indirects sur la disponibilité, la production, la distribution et la consommation d’électricité. En tant que partie intégrante de cette chaîne de création de valeur, il est important pour Swissgrid de se préparer aux risques et aux opportunités liés au changement climatique. Cela permettra à l’entreprise de continuer à contribuer à un approvisionnement en électricité sûr, efficace et durable.

Les compétences et les processus relatifs à la gestion des risques et des opportunités liés au climat sont définis dans le cadre de la structure de gouvernance d’entreprise de Swissgrid (voir chapitre « Le développement durable chez Swissgrid »). Par conséquent, la procédure et les responsabilités concernant l’identification, l’évaluation et la gestion des principaux risques climatiques font partie du système d’Enterprise Risk Management (ERM) de Swissgrid (voir chapitre « Le développement durable chez Swissgrid »).

GRI 201-2

Opportunités et risques liés au changement climatique

Le rôle joué par Swissgrid en tant que moteur important de la transition énergétique en Suisse lui permet de saisir les opportunités liées au changement climatique (voir chapitre « Mandat »). L’entreprise apporte ainsi une contribution essentielle à la décarbonation de l’économie suisse. Une analyse détaillée de la transformation du système énergétique et des opportunités et défis qui en découlent pour le mandat de Swissgrid a été réalisée dans le cadre de la Stratégie 2027.

En complément, Swissgrid a actualisé en 2023 son évaluation des risques climatiques et les a synthétisés en s’appuyant sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid

		Risque	Classification ¹	Impacts opérationnels potentiels	Impacts financiers potentiels ²	Cadre temporel ³	Mesures
Risques climatiques physiques	Aigus	Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex. tempêtes, inondations)	Élevée	Dommmages aux infrastructures pouvant avoir un impact sur la sécurité d’approvisionnement en raison de coupures de courant inattendues	Moyens: frais supplémentaires dus à des réparations, des renforcements, des déplacements et/ou des travaux d’entretien	C/M/L	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation régulière des dangers au moyen de cartes de dangers actualisées Processus établis dans le domaine du Business Continuity Management (voir chapitre « Mandat ») Surveillance des lignes, y compris par la collecte de données météorologiques et leur impact sur l’infrastructure Surveillance ciblée de la stabilité des pylônes en raison de la modification du permafrost Intégration du risque dans les nouvelles planifications
	Chroniques	Dégel du permafrost		Influence sur la stabilité des 33 pylônes situés sur des zones de permafrost			<ul style="list-style-type: none"> Gestion de la végétation (voir chapitre « Protection de l’environnement, biodiversité et économie circulaire ») Utilisation spécifique de moyens d’exploitation avec des exigences accrues en matière de résistance au feu
		Augmentation des incendies de forêt en raison de la sécheresse croissante		Mise en danger des infrastructures par les incendies de forêt			<ul style="list-style-type: none"> Évaluation régulière des dangers au moyen de cartes de dangers actualisées Édification ponctuelle d’ouvrages de protection Surveillance ciblée en temps réel des pylônes situés dans les zones de glissement de terrain Collaboration avec les cantons et les communes pour prendre des mesures de stabilisation (p. ex. galerie de décharge sur le versant de Brienz)
		Multiplication des éboulements, des glissements de terrain ou des avalanches		Dommmages aux infrastructures (pylônes et sous-stations) avec un impact potentiel sur la sécurité de l’approvisionnement			<ul style="list-style-type: none"> Vérification et, le cas échéant, adaptation des exigences statiques lors de la planification
		Modification des charges de neige et de glace et déplacement des limites d’enneigement		Modification des exigences statiques pour les lignes aériennes et les constructions dans les régions alpines; influence sur l’accessibilité des installations en hiver			

Risques de transition	Politiques et juridiques	Longues procédures pour l'approbation des projets de construction de réseau	Élevée	Le développement et la modernisation du réseau sont lents, avec des retards potentiels dans l'intégration des sources d'énergie renouvelables Conséquences économiques et sociales des retards et effets potentiels sur la réputation de Swissgrid	Moyens: surcoûts opérationnels et juridiques et coûts liés aux retards	C/M/L	<ul style="list-style-type: none"> Information transparente et implication des groupes de population concernés dans le cadre de l'engagement des parties prenantes (voir chapitre « Engagement des parties prenantes ») Engagement en faveur d'une conception plus efficace des procédures d'autorisation afin d'accélérer la rénovation et le développement du réseau
		Base légale incertaine pour la prise en compte des mesures de réduction des émissions de Swissgrid	Moyenne	Effets sur la trajectoire de réduction des émissions de Swissgrid avec risques de réputation et de compliance	Moyens: absence de remboursement tarifaire	C/M	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue régulier avec l'autorité de régulation, les actionnaires de Swissgrid et les parties prenantes Examen d'options concrètes dans le cadre du développement de la stratégie CSER
		Nouvelles exigences réglementaires dans l'utilisation du SF6	Moyenne	Impact sur la planification et l'entretien des moyens d'exploitation contenant du SF6, y compris les risques liés à la disponibilité des installations, à l'augmentation des coûts et à l'horizon temporel	Moyens: par des coûts d'acquisition plus élevés	C/M/L	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de réduction des émissions de SF6 (voir chapitre « Mesures de réduction des émissions et efficacité »)
	Technologiques	Production d'électricité de plus en plus volatile en raison de la part croissante d'énergies renouvelables	Moyens à élevés	Une planification plus exigeante et une menace plus grande / des risques plus élevés pour la stabilité du réseau	Moyens à élevés	M/L	<ul style="list-style-type: none"> Mesures dans le cadre de la « Grid Transfer Capacity » (voir chapitre « Stratégie 2027 ») Plan pluriannuel à long terme « Réseau stratégique 2040 » et mise en œuvre du concept de maintien de la tension de Swissgrid Amélioration des prévisions, y compris le traitement de données et les bases de décision correspondantes (p. ex. par des algorithmes mathématiques) Collaboration et coordination plus étroites avec les gestionnaires de réseaux en Europe et en Suisse
Marché et réputation	Exigences croissantes en matière de rapport de durabilité et d'objectifs, y compris dans le domaine du climat	Faible	Développement des normes relatives à l'établissement des rapports de développement durable (CH, UE et agences de notation ESG) avec des objectifs parfois différents; cela accroît les exigences en matière de gestion des données et des informations de Swissgrid et comporte des risques de réputation et de compliance	Moyens: par les effets sur l'acquisition de capital et les charges opérationnelles de Swissgrid	C/M	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation des processus de collecte de données pour 2023 et 2024 « Health Checks » externes et internes sur la maturité du rapport non financier (2023 et 2024) Développement d'un système de contrôle interne pour le rapport non financier Partage d'expériences et collaboration avec les partenaires de la branche et les entreprises concernées 	

¹ La classification des risques selon l'ERM résulte de l'évaluation selon la probabilité de réalisation et des dommages potentiels pour Swissgrid. Si un risque est hors de portée (évalué en tenant compte de l'appétence au risque et de la tolérance au risque), il doit être atténué, reporté ou évité.

² L'ampleur des dommages comprend différents aspects, en fonction de la dimension d'évaluation. La fourchette des impacts financiers comprend sept catégories (de CHF 5 millions à plus de CHF 800 millions). Pour le rapport sur le développement durable, elle a été consolidée dans les catégories « faible » (CHF 5 à 100 millions), « moyen » (CHF 100 à 400 millions) et « élevé » (plus de CHF 400 millions).

³ Le cadre temporel comprend C (risques à court terme – d'ici à 2025), M (risques à moyen terme – d'ici à 2030) et L (risques à long terme – d'ici à 2040). Si un risque couvre plusieurs horizons temporels, ils sont indiqués en conséquence (p. ex. C/M/L indique un risque avec une dimension à court, moyen et long terme).

Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle

Swissgrid tient compte des risques et opportunités identifiés en matière de changement climatique dans sa planification stratégique, financière et opérationnelle, et ce, dans une perspective à court, moyen et long terme. Les scénarios climatiques pertinents sont également pris en compte de manière indirecte.

- Stratégie 2027: la Stratégie énergétique 2050 en guise de moteur:** Swissgrid a lancé sa Stratégie 2027 au début de l'exercice sous revue. La nécessité d'une action stratégique découle notamment de la Stratégie énergétique 2050, alignée sur les objectifs climatiques de la Suisse. L'axe stratégique « Grid Transfer Capacity » aborde les risques de transition liés au climat en ce qui concerne l'augmentation escomptée des sources d'énergie renouvelable. Les risques climatiques dits « physiques » sont également pris en compte dans l'axe stratégique « Sécurité d'approvisionnement » (voir chapitre « Stratégie 2027 »). Les risques climatiques identifiés s'appuient pour cela sur les cartes des dangers et les scénarios climatiques suisses. Ces derniers tiennent notamment compte de deux scénarios d'émissions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), avec et sans mesures de protection du climat (appelés RCP2.6 et RCP8.5), et prévoient pour la Suisse, entre autres, une augmentation des

phénomènes météorologiques extrêmes et des vagues de chaleur.

- **Réseau stratégique 2040: l'infrastructure du réseau de demain:** Swissgrid a commencé à élaborer son Réseau stratégique 2040 en accord avec la Stratégie énergétique et climatique suisse 2050. Les résultats de cette planification pluriannuelle périodique se basent sur le scénario-cadre suisse défini par l'Office fédéral de l'énergie, qui comprend des valeurs cibles nationales pour 2030 et 2040 pour chaque technologie de production d'électricité et groupe de consommateurs. Tous les scénarios prévoient la neutralité climatique de la Suisse d'ici à 2050. Les prescriptions en matière d'économie énergétique tiennent compte notamment des prévisions climatiques du scénario « Sustainable Development » élaboré par l'Agence internationale de l'énergie (AIE).
- **Objectifs 2023 de l'entreprise en matière de climat:** impact sur la rétribution variable: Une partie des objectifs de l'entreprise pour l'année 2023 présente un lien direct avec la protection du climat et a une influence sur le montant de la rétribution variable de la Direction ainsi que sur celle des cadres spécialisés et dirigeants. Il s'agit notamment d'optimiser les processus de saisie des émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer des stratégies de sourcing tenant compte de la réduction des émissions de CO₂.
- **Investissements et propositions de projets: prise en compte de l'impact sur le climat et l'environnement:** Depuis 2023, les propositions faites à la Direction et au Conseil d'administration sont soumises à une évaluation des effets positifs et/ou négatifs sur le climat et l'environnement. Cela concerne par exemple les investissements, les projets ou encore les stratégies de mise en œuvre opérationnelle.
- **Recherche et numérisation: exploiter les synergies entre innovation, efficacité et climat:** Les risques et les opportunités liés au changement climatique sont des moteurs importants pour les projets de numérisation. Il s'agit notamment de projets pilotes sélectionnés, tels que l'utilisation ciblée de capteurs IoT (Internet of Things), qui surveillent la stabilité des pylônes en tenant compte des effets climatiques, la prévision de la production issue de l'énergie photovoltaïque pour soutenir l'exploitation du système, ainsi que le Dynamic Line Rating (voir chapitre « Stratégie 2027 »).
- **Formation sur le climat: sensibilisation et participation du personnel:** En 2023, l'entreprise a formé la majorité de ses collaboratrices et collaborateurs aux bases scientifiques du changement climatique dans le cadre d'une série d'ateliers. Lors des formations internes, les personnes participantes ont proposé de nombreuses solutions en faveur de la protection du climat, qui seront prises en compte dans le cadre du développement de la stratégie climatique de Swissgrid pour l'exercice sous revue 2024.

GRI 305-2

Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets

Approche en matière de collecte des données

Swissgrid s'est fixé pour objectif de recenser ses émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de création de valeur et de continuer à les réduire. Les émissions de gaz à effet de serre des catégories scope 1 (émissions directes) et scope 2 (émissions indirectes) sont recensées chaque année depuis 2018 conformément au Greenhouse Gas (GHG) Protocol. Les émissions du scope 2 sont identifiées à l'aide de l'approche dite « location based ». Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre concernant les pertes actives et la consommation d'électricité, on ajoute donc le facteur d'émission moyen des consommatrices et consommateurs en Suisse. Le scope 3 comprend principalement les voyages d'affaires ainsi que les émissions liées à la production et au transport des

combustibles et carburants achetés.

Comme le prévoient les objectifs de l'entreprise pour 2023, les processus de données pour la saisie des émissions des scopes 1 et 2 ont été revus et optimisés afin d'améliorer la qualité, la comparabilité et la traçabilité des données. Il en résulte des ajustements méthodologiques dans la collecte des données¹ pour les années 2022 et 2023. Afin de garantir la comparabilité des données, seules les émissions de CO₂ de ces deux années sont donc présentées dans ce rapport.

¹ Les modifications concernent par exemple des ajustements méthodologiques au niveau des extrapolations des émissions ainsi que des valeurs actualisées pour les facteurs d'émission et le potentiel d'effet de serre utilisé pour le SF6.

GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5

Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid

Dans le cadre de l'exécution de son mandat légal, Swissgrid a émis 123 297 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂eq) (scopes 1 et 2) en 2023. Les pertes actives comptabilisées dans les émissions indirectes de gaz à effet de serre représentaient plus de 95% des émissions agrégées des scopes 1 et 2, suivies par les émissions directes dues aux pertes de SF6 (2,1%). Par rapport à l'année précédente, Swissgrid a réduit ses émissions agrégées (scopes 1 et 2) d'environ 7,3%, sous l'effet d'une baisse des pertes actives et d'une réduction des pertes de SF6.

Émissions de gaz à effet de serre en CO ₂ eq	2023	2022	% scope 1 et 2 (2023)	% variation
Total scopes 1 et 2	123 297	132 963		-7,3
Scope 1 (émissions directes) ¹	3 014	4 025	2,4	-25,1
Pertes de SF6 ²	2 643	3 688	2,1	-28,3
Consommation de carburant de la flotte de véhicules de Swissgrid (diesel/essence) ³	335	317	0,3	5,7
Consommation de combustible des installations auxiliaires d'alimentation (diesel) ³	36	20	0	78
Scope 2 (émissions indirectes) ¹	120 283	128 938	97,6	-6,7
Pertes actives du transport d'énergie ⁴	117 681	126 317	95,4	-6,8
Consommation d'électricité des sous-stations ^{4,5}	1 939	1 939	1,6	0
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données ⁴	502	486	0,4	3,3
Consommation d'électricité du réseau de communication de Swissgrid ^{4,6}	15	15	0	0
Consommation d'électricité de la flotte de véhicules de Swissgrid ⁴	0	n/a	0	n/a
Chauffage à distance sites, antennes régionales ^{7,8}	77	79	0,1	-2,5
Refroidissement à distance sites, antennes régionales ^{7,9}	68	102	0,1	-32,8

Émissions de gaz à effet de serre en CO ₂ eq	2023	2022	% scope 1 et 2 (2023)	% variation
Scope 3 (émissions indirectes le long de la chaîne de création de valeur)	413	364		13,5
Consommation d'électricité du réseau de communication (tiers) ^{4,6}	10	10		-3,6
Voyages en avion ¹⁰	163	133		22,1
Utilisation de Mobility (diesel/essence/courant) ^{3,4,11}	6	5		33
Voyages en train ¹⁰	12	10		17,8
Carburant de la flotte de véhicules de Swissgrid et des installations auxiliaires d'alimentation ¹¹	178	162		9,7
Voyages d'affaires en voiture privée ¹⁰	45	44		2,5
Total scopes 1, 2 et 3	123,710	133,327		-7,2

¹ Les émissions sont consolidées sur la base du contrôle opérationnel, conformément au rapport financier.

² Calculées avec un potentiel de réchauffement global (PRG) de 23 500 selon le GIEC.

³ Facteurs d'émission selon l'OFEV (2023): Facteurs d'émission de CO₂ de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse.

⁴ Facteur d'émission selon treeze (2021): Mix électrique des consommatrices et consommateurs en Suisse en 2018.

⁵ Émissions basées sur les valeurs de consommation d'électricité mesurées, lorsqu'elles sont disponibles, et complétées par des extrapolations basées sur les données de conception technique des sous-stations.

⁶ Pour chaque site, la consommation d'électricité est déterminée par un calcul de puissance en tenant compte du nombre et du type d'appareils.

⁷ Facteur d'émission selon treeze (2017): Émissions de gaz à effet de serre du mix électrique et de chauffage à distance en Suisse selon le GHG Protocol.

⁸ Basé sur des mesures pour Aarau et complété par des extrapolations pour d'autres sites en tenant compte de la taille et du besoin moyen en chaleur pour les bureaux en Suisse selon l'Applied Energy Journal [2021], Volume 288.

⁹ Basé sur des mesures pour Aarau; pour les autres sites, les besoins en refroidissement sont couverts et indiqués par la consommation d'électricité.

¹⁰ Facteurs d'émission selon Mobitool 3.0.

¹¹ Facteurs d'émission selon ecoinvent v 3.9.1.

N.B: Des informations supplémentaires concernant la méthodologie de calcul, les facteurs et les sources se trouvent à l'indicateur GRI (GRI 305).

L'intensité des émissions de Swissgrid en 2023 a diminué de 6,9% pour les émissions des scopes 1 et 2, pour atteindre 1,66 kg CO₂eq/MWh. Cela est dû à la réduction de 7,3% des émissions des scopes 1 et 2, alors que la quantité d'électricité transportée n'a que légèrement diminué par rapport à l'année

précédente (-0,4%).

Intensité des émissions	2023	2022
Émissions des scopes 1 et 2 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	1,66	1,79
Émissions des scopes 1, 2 et 3 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	1,67	1,79

GRI 2-25, 305-4, 305-5

Mesures de réduction des émissions et efficacité

Émissions de SF6 (scope 1)

Les pertes de SF6 sont la principale source d'émissions de gaz à effet de serre du scope 1. Elles représentent 87,7% des émissions du scope 1 et 2,1% des émissions agrégées des scopes 1 et 2. Le SF6 est un gaz isolant efficace qui est utilisé par Swissgrid dans les postes de couplage au niveau de la très haute tension. Actuellement, il n'existe aucune alternative disponible et fiable pour le champ d'application de 220 kV et plus. Avec un potentiel d'effet de serre de 23 500, le SF6 est considéré comme le gaz à effet de serre le plus puissant. Malgré les mesures de protection, la fuite de SF6 ne peut pas être totalement exclue. Les fuites naturelles de petites quantités peuvent être dues à la technique d'étanchéité et à la manipulation du gaz.

Mesures de réduction des émissions

Swissgrid met en œuvre les mesures suivantes afin de réduire les émissions de CO2 liées au SF6

- Swissgrid surveille en permanence ses compartiments de gaz pour détecter d'éventuelles fuites.
- Les personnes responsables de la manipulation du gaz SF6 reçoivent des instructions et des formations claires de la part de Swissgrid.
- Swissgrid est membre de la solution de branche SF6 dont l'objectif est de limiter à moins d'une tonne par an les émissions agrégées de SF6 provenant de la fabrication et de l'exploitation des installations de haute et moyenne tension. Si l'on se base sur la quantité de SF6 installée, cela correspond pour Swissgrid à un taux de perte théorique de 0,13%.
- Swissgrid et d'autres gestionnaires de réseau de transport européens ont constitué un groupe de travail pour adopter des gaz isolants alternatifs. Leur objectif est de faire progresser l'adoption de solutions de substitution au SF6 dans les postes de couplage du plus haut niveau de tension d'ici à 2030, et ce, grâce au transfert des connaissances acquises dans le cadre de projets pilotes.
- Lors de la mise hors service d'appareils et d'installations, le gaz SF6 est, en fonction de sa qualité, éliminé ou acheminé en vue d'un retraitement respectueux de l'environnement.
- Lorsqu'elle acquiert de nouveaux appareils et de nouvelles installations et lorsqu'elle remplace des appareils et des installations existants, Swissgrid utilise, dans la mesure du possible et selon l'état de la technique, des applications sans SF6.

Efficacité des mesures: Swissgrid vérifie l'efficacité des mesures par le biais du relevé annuel des données SF6 des sous-stations. En 2023, l'entreprise a émis un total de 112 kg de SF6, ce qui correspond à un taux de perte de 0,05%. Cela constitue une légère diminution par rapport à l'année précédente. Swissgrid se situe ainsi nettement en dessous des prescriptions de la solution de branche SF6.

Chiffres clés du SF6 de Swissgrid	2023	2022
Total SF6 (kg)	231 100	230 900
Pertes de SF6 (kg)	112	157
Taux de perte de SF6 (%)	0,05	0,07
Émissions de gaz à effet de serre dues aux pertes de SF6 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	0,04	0,05

Pertes actives (scope 2)

En 2023, les pertes actives s'élevaient à 919,4 GWh, soit 117 681 tonnes de CO₂eq. Avec un taux de 95,4%, les pertes actives sont le principal moteur des émissions agrégées des scopes 1 et 2 de Swissgrid.

Ces pertes actives surviennent lors du transport de l'électricité en raison de la résistance électrique des lignes et des pertes dans les transformateurs. Leur étendue est fortement liée à différents facteurs externes tels que la topologie du réseau, la tension et l'intensité du courant. En outre, la quantité

d'énergie transportée et la distance jouent également un rôle important. En se basant sur l'approche « location based » pour le calcul des émissions du scope 2, les émissions de gaz à effet de serre associées aux pertes actives dépendent du mix d'électricité de consommation suisse disponible.

Mesures de réduction des émissions

Swissgrid met en œuvre les mesures suivantes afin de réduire les émissions de CO2 liées aux pertes actives

- Dans le cadre de la modernisation du réseau, Swissgrid investit dans des améliorations de l'efficacité qui (toutes choses égales par ailleurs) favorisent également une réduction des pertes actives. Ainsi, elle prend en compte la quantité et les coûts des pertes actives lorsqu'elle planifie le développement du réseau, et elle intègre des critères d'efficacité lorsqu'elle acquiert des transformateurs, des conducteurs et des appareils de commande à distance des installations du réseau (Substation Automation System).
- Dans le cadre de son dialogue avec les parties prenantes, Swissgrid s'engage à pouvoir prendre en compte à l'avenir les coûts des énergies renouvelables (au lieu de l'énergie grise) pour compenser les pertes actives. En vertu des bases légales, Swissgrid est tenue d'acquérir de l'énergie selon des procédures transparentes, non discriminatoires et basées sur le marché. Actuellement, Swissgrid ne pourrait pas imputer les surcoûts potentiels qui résulteraient de l'achat d'énergie renouvelable pour compenser les pertes actives.

Efficacité des mesures: le contrôle de l'efficacité des mesures se fait indirectement par le relevé quotidien des pertes actives. Indirectement, car des aspects décisifs concernant les émissions de gaz à effet de serre des pertes actives échappent au contrôle de Swissgrid, et notamment le volume de la quantité d'électricité demandée, le mix de production correspondant, les courbes de demande ainsi que l'importation, l'exportation et le transit d'électricité. Les pertes de réseau de Swissgrid, qui s'élèvent à 1,24%, sont déjà relativement faibles comparées à celles des autres pays et à celles de l'Europe (IEA: Electricity Grids and Secure Energy Transitions).

Compte tenu des changements fondamentaux concernant la demande en électricité, il est actuellement difficile d'évaluer l'impact de la transition énergétique sur les pertes de réseau. Toutefois, plus vite on décarbonera la production d'électricité, moins les émissions de CO₂ dues aux pertes actives de Swissgrid seront importantes. Ce constat souligne l'importance que revêt l'orientation stratégique de Swissgrid pour développer un réseau de transport en fonction des besoins intégrant des sources d'énergie renouvelable.

Pertes actives de Swissgrid	2023	2022
Pertes actives (MWh)	919 385	986 855
Taux de perte active (%)	1,24	1,33

Pertes actives de Swissgrid	2023	2022
Émissions de gaz à effet de serre dues aux pertes actives par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	1,59	1,7

GRI 302-1, 302-2, 302-3, 302-4

Consommation d'énergie et d'électricité

La consommation d'énergie de Swissgrid est responsable d'environ 97,9% des émissions agrégées des scopes 1 et 2. Sans les pertes actives, ce taux est de 53,6%. La consommation d'énergie comprend notamment la consommation d'électricité dans les sous-stations et sur les sites, la consommation de carburant de la flotte de véhicules de Swissgrid ainsi que le chauffage et le refroidissement à distance de différents sites.

Swissgrid couvre plus de 99% de ses pertes et de ses besoins en énergie par l'électricité. Les pertes actives sont donc responsables de plus de 97% des besoins en énergie au sein de l'entreprise, suivies par la consommation d'électricité dans les 125 sous-stations.

Consommation d'énergie en MWh	2023	2022	% consommation au sein de Swissgrid (2023)	% variation (2022-2023)
Total consommation d'énergie au sein de l'organisation	940 818	1 008 226		-6,69
Total consommation de combustible au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables	1 387	1 260	0,15	10,05
Consommation de carburant du parc de véhicules diesel ¹ de Swissgrid	1 212	1 137	0,13	6,62
Consommation de carburant du parc de véhicules essence ² de Swissgrid	39	47	0	-16,55
Consommation de combustible des installations auxiliaires d'alimentation (diesel) ¹	135	76	0,01	78,02
Total consommation de combustibles au sein de l'organisation provenant de sources renouvelables	0	0	0	0
Total consommation d'électricité au sein de l'organisation	938 588	1 005 918	99,76	-6,69
Pertes actives du transport d'énergie	919 385	986 855	97,72	-6,84
Consommation d'électricité des sous-stations ³	15 148	15 148	1,61	0
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données	3 924	3 798	0,42	3,33
Consommation d'électricité du réseau de communication de Swissgrid ⁶	118	118	0,01	0
Consommation d'électricité du parc de véhicules de Swissgrid	13	n/a	0	n/a
Consommation d'énergie thermique au sein de l'organisation	446	458	0,05	-2,53
Chauffage à distance ⁴	446	458	0,05	-2,53
Consommation d'énergie de refroidissement au sein de l'organisation	396	590	0,04	-32,84
Refroidissement à distance ⁵	396	590	0,04	-32,84

Consommation d'énergie en MWh	2023	2022	% consommation au sein de Swissgrid (2023)	% variation (2022–2023)
Total consommation d'énergie en dehors de l'organisation	965	814		18,66
Consommation d'électricité du réseau de communication (tiers) ⁶	75	77		-3,63
Voyages en avion ⁷	508	412		23,34
Utilisation de Mobility (diesel/essence/courant) ^{1,2}	16	12		34,44
Déplacements en voiture privée ^{1,2,8}	151	151		0,58
Voyages en train ⁹	215	162		33,11

¹ Facteur de conversion du diesel selon la densité énergétique EMPA pour le diesel norme Euro-5.

² Facteur de conversion de l'essence selon la densité énergétique EMPA pour l'essence norme Euro-5.

³ Consommation d'électricité basée sur les valeurs mesurées, lorsqu'elles sont disponibles, et complétées par des extrapolations basées sur les données de conception technique des sous-stations.

⁴ Basé sur des mesures pour Aarau et complété par des extrapolations pour d'autres sites sur la base de leur taille et du besoin moyen en chaleur pour les bureaux en Suisse selon l'Applied Energy Journal [2021], Volume 288.

⁵ Basé sur des mesures pour Aarau; pour les autres sites, les besoins en refroidissement sont couverts par la consommation d'électricité.

⁶ Pour chaque site, la consommation d'électricité est déterminée par un calcul de puissance en tenant compte du nombre et du type d'appareils.

⁷ Basé sur les facteurs d'émission de Mobitool 3.0 et les hypothèses de treeze (2016): Life Cycle Inventories of Air Transport Services, et OFEV (2023): Facteurs d'émission de CO₂ de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse.

⁸ Consommation d'électricité des véhicules électriques selon Mobitool 3.0.

⁹ Facteur de conversion du rapport d'émission des CFF pour Swissgrid.

N.B: Des informations supplémentaires concernant la méthodologie de calcul, les facteurs et les sources se trouvent à l'indicateur GRI (GRI 302).

Mesures de réduction des émissions

Swissgrid met en œuvre les mesures suivantes afin de réduire les émissions de CO2 liées à sa consommation d'énergie et d'électricité

- Afin de réduire sa propre consommation d'électricité, Swissgrid a créé une task-force pour faire suite à la crise énergétique 2022/2023 et a mis en œuvre les mesures d'économie d'électricité suivantes: extinction des éléments d'affichage non essentiels à l'exploitation et fonctionnant à l'électricité, suppression ou extinction des sources lumineuses permanentes, équipement de l'éclairage avec des LED, y compris sur les sites d'Aarau et de Prilly, extinction des écrans pendant la nuit par les collaboratrices et les collaborateurs, informations et adaptations du régime de ventilation, limitation des heures de fonctionnement de la ventilation.
- Swissgrid couvre 100% de la consommation d'électricité avec de l'énergie hydraulique produite en Suisse pour ses sites ainsi que pour 16 sous-stations qui ont accès au marché libre en raison de leurs besoins en électricité.
- Afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de sa flotte de véhicules, Swissgrid s'est lancée en 2023 dans l'acquisition d'une nouvelle flotte de véhicules, avec pour objectif de remplacer 100% des voitures de tourisme par des véhicules électriques d'ici à 2025. Swissgrid propose désormais à son personnel des bornes de recharge électrique dans le parking de son site principal et étoffe progressivement son infrastructure.
- Afin de réduire ses besoins en énergie de refroidissement et de chauffage dans les bâtiments, Swissgrid a entrepris d'adapter la température des bâtiments en hiver et en été dans le cadre de mesures d'économie d'électricité.
- Swissgrid s'efforce de réduire la consommation de carburant occasionnée par les déplacements professionnels. Par conséquent, en 2023, l'entreprise a modifié ses règles concernant les voyages d'affaires qui prévoient en principe l'utilisation des transports publics, avec des exceptions liées à la durée. Par exemple, pour les voyages d'affaires internationaux, les collaboratrices et collaborateurs sont encouragé(e)s à prendre le train si le trajet dure moins de six heures.

Efficacité des mesures: Par rapport à 2022, Swissgrid a réduit sa consommation d'énergie de 6,67%. Cette réduction s'explique par les mesures mises en œuvre, mais aussi par des facteurs externes, comme les conditions météorologiques ou l'occupation des locaux. Les chiffres clés complémentaires suivants sont collectés, avec une pertinence pour l'efficacité des mesures.

Chiffres clés de l'énergie de Swissgrid	2023	2022	% variation (2022–2023)
Consommation totale d'énergie (à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation) (MWh)	941 783	1 009 040	–6,67
Consommation d'électricité au sein de l'organisation couverte par des garanties d'origine (%)	0,66	0,61	7,17
Ampleur de la réduction de la consommation d'énergie résultant directement d'initiatives d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique (MWh) ¹	59,23	n/a	n/a
Consommation d'énergie au sein de l'organisation par quantité de courant transporté (MWh consommé/MWh transporté) ²	0,0127	0,0135	–6,33

Chiffres clés de l'énergie de Swissgrid	2023	2022	% variation (2022-2023)
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données par collaboratrice/collaborateur (MWh/collaboratrice/collaborateur)	4,6	5,16	-10,84
Nombre de véhicules électriques	4	3	33,33

¹ Ce montant couvre la réduction de la consommation d'électricité et de chaleur en 2023 par rapport à 2022, conséquence directe des initiatives prises en matière d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.

² Comprend le combustible, le courant, le chauffage et le refroidissement.

Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire

Vision et objectifs

Pour Swissgrid, la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et l'utilisation respectueuse des ressources naturelles font partie de sa responsabilité sociale et constituent des valeurs importantes de sa culture d'entreprise. L'entreprise a défini ses objectifs stratégiques dans sa charte environnementale (voir le site de Swissgrid):

- Swissgrid s'engage à éviter, ou du moins à minimiser, les effets négatifs sur l'environnement.
- Swissgrid s'engage à utiliser de manière responsable les ressources naturelles pour préserver la biodiversité et recherche en permanence des moyens pour augmenter l'efficacité énergétique et optimiser l'utilisation des matières premières.
- Swissgrid s'efforce en permanence d'éviter ou de minimiser les gaz à effet de serre, les déchets, les eaux usées, le bruit et les autres émissions.

Approche de gestion en matière de protection de l'environnement

Par ses activités, Swissgrid a un impact à la fois positif et négatif sur l'environnement. En sa qualité de gestionnaire nationale du réseau de transport, l'entreprise permet un transport efficace et sûr de l'énergie électrique grâce à une infrastructure de réseau fiable et bien développée. Swissgrid assume ainsi non seulement une responsabilité particulière en matière d'approvisionnement fiable en électricité, mais contribue également à relier les sources d'énergie renouvelable aux centres de consommation de toute la Suisse. Néanmoins, l'exploitation, la modernisation et l'entretien de cette infrastructure nationale ont un impact non seulement sur le paysage, mais aussi sur la faune et la flore.

Afin de traiter ces effets, Swissgrid a mis en place un système global de gestion de l'environnement. Celui-ci est certifié ISO 14001 et fait partie du système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (système de gestion HSE) de l'entreprise (voir chapitre « Sécurité au travail et protection de la santé »). La matrice d'impact environnemental établie par Swissgrid constitue la base du système de gestion de l'environnement. Celle-ci a pour but de déterminer et d'évaluer l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement. Différents critères sont pris en compte, comme l'importance de l'aspect environnemental pour l'entreprise et le potentiel de risque environnemental des différentes activités. De même, la matrice intègre la fragilité de l'environnement local, régional et

mondial.

Swissgrid procède également à une évaluation des risques afin d'identifier et d'évaluer les risques environnementaux et d'élaborer des stratégies et des mesures appropriées. L'évaluation des risques basée sur l'environnement est intégrée au système d'Enterprise Risk Management de Swissgrid. La matrice d'impact environnemental et l'analyse des risques environnementaux sont régulièrement mises à jour, des champs d'action et des mesures en sont déduits et les changements importants sont rapportés dans le cadre de l'évaluation de la gestion HSE. Enfin, dans le cadre de son système de gestion HSE, Swissgrid procède régulièrement à des analyses des parties prenantes afin de déterminer les attentes et les exigences des groupes d'intérêt en matière d'environnement et de les prendre en compte.

Chez Swissgrid, les risques et les effets potentiels et réels sur l'environnement sont notamment la perturbation et la dégradation par les installations et les travaux y afférents d'habitats de la faune et de la flore protégés, la libération de substances dangereuses pour l'environnement ainsi que les dommages environnementaux dus à une mauvaise manipulation de matériaux pollués. En outre, l'impact visuel sur le paysage, les champs électromagnétiques et le bruit figurent parmi les principales craintes de la population concernant les lignes à très haute tension. Swissgrid aborde les risques et les problèmes environnementaux de manière proactive, dans le but soit de les éliminer par des mesures adéquates, soit de les réduire à un niveau de risque résiduel acceptable.

GRI 2-25, 3-3, 413-1, 413-2

Intégration systématique de la protection de l'environnement dans les projets de construction de réseau

Les effets potentiels et réels sur l'environnement de l'activité commerciale de Swissgrid peuvent être considérables, notamment dans le cas de projets de construction de réseau. Swissgrid prend systématiquement en compte et limite les atteintes à l'environnement lors de l'étude de projet et de la réalisation de lignes ou de sous-stations. À cet égard, le respect des lois et des ordonnances relatives à la protection de l'environnement est une évidence pour l'entreprise.

Le respect des prescriptions environnementales est contrôlé dans le cadre de la procédure d'approbation de la Confédération pour les projets de construction de réseau. Cette procédure se déroule en plusieurs phases, au cours desquelles les préoccupations de différents groupes d'intérêts sont également prises en compte (voir chapitre « Stakeholder Engagement »). Pour les grands projets tels que la réalisation d'une nouvelle ligne à très haute tension, toutes les phases doivent impérativement être respectées; pour les projets de moindre envergure, des mesures de protection de l'environnement pertinentes sont mises en œuvre sur la base des prescriptions légales.

Phase	Activités	Intégration des aspects environnementaux
Analyse des besoins	L'analyse des besoins futurs en matière de développement du réseau s'effectue entre autres dans le cadre de la planification pluriannuelle, appelée Réseau stratégique. La planification du «Réseau stratégique» repose sur le scénario-cadre pour la Suisse élaboré par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).	<ul style="list-style-type: none">• Le principe ORARE est toujours appliqué lors de la planification du réseau. Le principe ORARE signifie « optimisation du réseau avant renforcement du réseau avant développement du réseau ». Cela permet de limiter autant que possible l'impact environnemental et paysager du développement du réseau.• Le regroupement des infrastructures, comme les lignes de transport avec les routes nationales et les voies ferrées, permet d'optimiser l'impact sur l'environnement et le paysage. En témoigne le second tunnel routier du Gothard, qui regroupe la ligne d'environ 18 km reliant Göschenen à Airolo avec une route nationale.

Préparation	Au cours de cette phase, Swissgrid élabore pour tous les projet de construction de réseau pertinents, différents corridors de lignes câblées souterraines et de lignes aériennes pour la zone concernée par un projet de ligne.	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête préliminaire à l'étude de l'impact sur l'environnement¹ est réalisée en tenant compte des répercussions suivantes: air, bruit et vibrations, rayonnement non ionisant, eaux souterraines et sources, eaux de surface et systèmes aquatiques, drainage, sol, sites contaminés, sites pollués, déchets, substances dangereuses pour l'environnement, organismes dangereux pour l'environnement (néophytes), accident majeur, forêt, flore, faune et habitats, paysage et sites (y compris émissions lumineuses), biens culturels et archéologie.
Intégration dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)	Swissgrid dépose la demande pour la procédure de PSE. Il s'agit du dispositif principal de planification et de coordination de la Confédération pour l'extension et la construction de lignes de transport. À l'issue de cette phase, le Conseil fédéral définit le corridor pour la ligne et la technologie (ligne aérienne, ligne câblée souterraine ou combinaison).	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de suivi mis en place par l'OFEN et composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des organisations de protection de l'environnement et de Swissgrid discute des variantes proposées et émet une recommandation. • Le modèle d'évaluation pour lignes de transport d'électricité de la Confédération est déterminant à cet égard. Il tient non seulement compte des aspects techniques, mais également du développement territorial, de l'environnement et de la rentabilité économique. • Les personnes concernées peuvent prendre position dans le cadre d'une consultation publique et d'une participation (procédure de consultation et de participation selon les articles 15 et suivants de la loi sur les installations électriques).
Projet de construction	Swissgrid élabore le projet de construction concret dans le cadre du corridor de planification défini par le Conseil fédéral.	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de cette phase, Swissgrid met en place une commission consultative du projet pour certains projets afin d'intégrer les préoccupations de la population et d'autres parties prenantes dans la planification du projet. • En outre, Swissgrid réalise une étude de l'impact sur l'environnement détaillée en tenant compte des aspects susmentionnés. L'étude de l'impact sur l'environnement fait partie de la demande de permis de construire que Swissgrid dépose pour la procédure d'approbation des plans.
Procédure d'approbation des plans (PAP)	Swissgrid dépose une demande d'approbation des plans auprès des autorités compétentes. À l'issue de cette phase, les autorités, que ce soit l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) ou l'OFEN, délivrent à Swissgrid la décision d'approbation des plans, y compris le permis de construire, et, dans certaines circonstances, édictent des conditions supplémentaires qui doivent être intégrées dans la planification du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • C'est à ce stade qu'a lieu la mise à l'enquête publique du projet, si elle est requise par les règles de procédure, y compris l'étude de l'impact sur l'environnement. • Les personnes directement concernées, les organisations environnementales, les cantons et les communes ont la possibilité de faire opposition et de déposer un recours devant les tribunaux. • L'approbation est accordée par les autorités fédérales et comprend normalement des conditions environnementales complémentaires pour la construction de la ligne.
Construction	Les travaux de construction commencent une fois que le permis de construire exécutoire a été accordé. Swissgrid acquiert les fournitures et les prestations de services nécessaires conformément aux prescriptions du droit des marchés publics.	<ul style="list-style-type: none"> • Swissgrid acquiert du matériel et des prestations de services en tenant compte des aspects environnementaux (voir chapitre « Durabilité de la chaîne d'approvisionnement »). • Swissgrid met en œuvre les mesures de protection, de restauration et/ou de substitution écologiques conformément au rapport de l'impact sur l'environnement et aux conditions imposées par les autorités. • Un suivi environnemental de la phase de réalisation / un suivi écologique et/ou un suivi pédologique des travaux surveillance – sur mandat de Swissgrid – les projets de construction afin de garantir la mise en œuvre des mesures de protection et la conformité environnementale.

¹Les exigences sont régies par l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement et le manuel d'étude de l'impact sur l'environnement.

GRI 308-2

Mesures de protection de l'environnement dans le cas de projets de construction de réseau

Les mesures visant à éviter, réduire et compenser l'impact environnemental des projets de construction de réseau sont définies dans le cadre de la procédure d'approbation avant d'être mises en œuvre de manière systématique par Swissgrid. Des mesures écologiques sont prises aussi bien lors de la phase de construction que lors de la maintenance et de l'entretien de l'infrastructure. Des exemples de mesures adoptées ou déjà mises en œuvre sont présentés pour certains projets de réseau sur le site Internet de Swissgrid.

« Mieux vaut prévenir que guérir »

Les mesures de protection basées sur le principe « mieux vaut prévenir que guérir » sont une priorité pour Swissgrid, en particulier dans la phase de réalisation. Ces mesures préventives ont pour but d'éviter les interventions et les effets négatifs sur l'environnement. Il s'agit par exemple, dans le cadre de travaux de traitement anticorrosion, de protéger les espaces verts afin qu'ils soient épargnés par les activités de construction, d'utiliser des dispositifs de protection lors de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement, comme des bacs de rétention mobiles ou des entonnoirs de remplissage, et de respecter des règles strictes en matière de stockage et d'utilisation de machines et de matériaux.

Mise en œuvre de mesures de restauration et de substitution

Si les mesures de protection ne permettent pas d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement, il convient d'adopter des mesures de restauration. L'objectif de ces mesures est de remédier aux atteintes temporaires portées à l'environnement. Si une voie d'accès est par exemple nécessaire pendant la phase de réalisation, la prairie concernée devra être remise en état après les travaux. La dernière option pour Swissgrid consiste à mettre en œuvre des mesures de substitution écologiques – si les mesures de protection ou de restauration ne sont pas envisageables – afin de maintenir le bilan écologique global de la région. S'il est nécessaire d'effectuer des travaux de défrichage permanents sous une nouvelle ligne, Swissgrid procède alors à un reboisement de la forêt à l'identique.

Mesures écologiques lors de l'exploitation des installations

Des mesures écologiques sont également prises lors de l'exploitation, de l'entretien des installations et de l'entretien de la zone concernée par les lignes et les sous-stations. Swissgrid met ainsi en œuvre, entre autres, des mesures d'entretien écologiques, telles que la gestion de la végétation, la lutte contre les néophytes ainsi que des mesures de gestion des espaces verts dans les sous-stations.

Efficacité des mesures: L'efficacité des mesures de protection, de restauration et de substitution est évaluée dès la procédure d'approbation. La mise en œuvre des mesures est également contrôlée par des inspections HSE régulières ainsi que par le suivi environnemental externe de la phase de réalisation, et fait l'objet de contrôles aléatoires par les autorités cantonales une fois le projet de réseau achevé. Au cours de l'exercice sous revue écoulé, Swissgrid a fait réaliser 357 inspections HSE par des collaboratrices et collaborateurs de projet et l'équipe Health and Safety. En complément, Swissgrid fait effectuer des mesures de contrôle spécifiques dans certains domaines: il s'agit par exemple de mesures et de calculs concernant le respect des valeurs limites d'immissions des champs électromagnétiques (voir le site de Swissgrid) et du bruit, ainsi que de mesures au sol pour en déterminer la pollution.

L'efficacité des mesures se reflète notamment dans le fait qu'en 2023, aucun jugement important n'a été prononcé à l'encontre de Swissgrid en raison de violations de la compliance dans le domaine de

l'environnement et qu'aucune amende financière importante n'a dû être payée pour des jugements antérieurs.

Chiffres clés de la protection de l'environnement	2023	2022
Infractions substantielles ¹ aux lois et ordonnances relatives à la protection de l'environnement (y compris les sanctions monétaires et non monétaires)	0	0
Amendes payées ou différées pour des infractions substantielles ¹ dans le domaine de l'environnement commises au cours des années précédentes	0	0
Nombre d'inspections HSE effectuées	357	368
Nombre d'inspections HSE présentant des écarts potentiels dans le domaine de l'environnement avec un risque moyen	0	7
Nombre d'inspections HSE présentant des écarts potentiels dans le domaine de l'environnement avec un risque élevé	1 ²	0

¹Un montant de 25 000 CHF a été défini comme seuil de matérialité pour le rapport.

²En 2023, il s'agissait d'insuffisances concernant le matériel adéquat de lutte contre l'incendie sur place. Des mesures correctives ont été convenues, documentées et mises en œuvre.

GRI 2-25, 304-2

Approche de gestion en matière de biodiversité

La construction et l'entretien des lignes et des sous-stations peuvent fortement impacter la biodiversité. Ces effets sont pris en compte dans le cadre de la vaste procédure d'approbation des projets de réseau (voir chapitre « Intégration systématique de la protection de l'environnement dans les projets de construction de réseau ») par la Confédération, et des mesures correspondantes sont définies pour protéger la biodiversité. L'objectif supérieur de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage est ce que l'on appelle le « bilan zéro ». En d'autres termes, la richesse naturelle doit être la même avant et après une intervention. Swissgrid respecte systématiquement les exigences légales strictes en matière de préservation de la biodiversité et applique pour cela le principe « éviter, protéger, restaurer, substituer ».

L'analyse des risques environnementaux réalisée par Swissgrid dans le cadre du système de gestion HSE identifie différents impacts potentiellement négatifs, par exemple sur la forêt, sur la faune et la flore aux emplacements des pylônes, le long des tracés de lignes ou au-dessus des lignes câblées souterraines en raison de la gestion de la végétation. À l'instar des défrichements à proximité des lignes, qui sont nécessaires pour assurer une exploitation des lignes en toute sécurité, le maintien à faible hauteur de la végétation peut perturber l'habitat des végétaux et des animaux. De tels couloirs peuvent également favoriser l'implantation de néophytes envahissantes. En ce qui concerne la faune, l'infrastructure de réseau a également un impact, en particulier sur les oiseaux, principalement en raison du risque de collision qui existe avec les lignes électriques.

GRI 304-1

Inventaire des infrastructures de réseau dans les zones protégées d'importance nationale

Dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité, l'examen des zones de planification et l'analyse des variantes de corridors prennent également en compte les zones écologiques protégées d'importance nationale ou cantonale. Il n'est pas toujours possible de contourner une zone protégée lorsque l'on planifie et que l'on réalise une ligne. Dans de tels cas, Swissgrid examine et met en œuvre des mesures de protection, de restauration et de substitution.

Au total, 3729 pylônes (31%) et 73 sous-stations (58%) appartenant à Swissgrid se trouvent dans au moins une zone protégée d'importance nationale.

Zones protégées d'importance nationale ¹	Pylônes	Sous-stations
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels ²	1211	20
Zones marécageuses	187	0
Zones alluviales	109	11
Hauts-marais et marais de transition	5	0
Bas-marais	54	10
Sites de reproduction des amphibiens	112	17
Prairies sèches et pâturages	136	15
Émeraude	208	Non recensée
Districts francs	346	Non recensés
Parcs suisses	1190	Non recensés
Réserve d'oiseaux d'eau et de migrants	41	Non recensée
Réserve de biosphères	78	Non recensée
Ramsar	52	Non recensé
Total dans les zones protégées d'importance nationale³	3729	73
Pourcentage dans les zones protégées d'importance nationale³	31,3%	58,4%

¹ Pour déterminer les emplacements des pylônes et des sous-stations dans les zones protégées, un recoupement des quelque 12 000 emplacements de pylônes et 125 sous-stations a été effectué avec les données SIG des zones protégées de Swisstopo. Les données identifiées comprennent les pylônes et les sous-stations situés à l'intérieur des zones protégées.

² Conformément à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).

³ Des comptages multiples sont possibles si des zones protégées se chevauchent. Les pylônes et le poste de couplage situés à proximité de zones protégées ne sont pas saisis. Pour les sous-stations, les zones protégées n'ont pas encore toutes été saisies.

GRI 304-3

Mesures visant à préserver la biodiversité

Mesures dans les différentes zones protégées

Swissgrid applique systématiquement les mesures de protection et de préservation de la biodiversité définies dans les procédures d'approbation de chaque projet de réseau et se conforme strictement aux bases légales pertinentes. Voici quelques exemples dans les principales zones protégées:

Zone protégée	Mesures
Mesures dans les zones protégées et préservation des ressources vitales	<ul style="list-style-type: none">• Choix des corridors de lignes en tenant compte des conséquences sur la biodiversité• Positionnement des surfaces d'installation en dehors des zones sensibles comme les biotopes d'importance nationale• Minimisation des surfaces d'intervention• Protection des terriers existants, des (micro)cours d'eau (habitats des amphibiens), des haies, des arbres et autres structures d'habitat (p. ex. murs en pierres sèches, tas de pierres) par le marquage, la mise en place de barrières ou le bâchage pendant les travaux• Définition des périodes de construction en tenant compte des gros gibiers
Mesures de protection de la forêt	<ul style="list-style-type: none">• Restauration des surfaces forestières temporairement nécessaires• Remplacement naturel ou mesures équivalentes en faveur de la protection de la nature et du paysage• Prise de mesures de substitution supplémentaires si le défrichage touche des habitats à protéger
Mesures de protection de la flore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matelas d'excavation notamment pour ménager la végétation• Protection des végétaux rares et protégés dans la zone des pylônes par une planification concertée de la desserte et du chantier (y compris l'information de toutes les parties concernées)• Assainissement approprié des foyers de néophytes (en particulier la vergerette et la verge d'or) sur les sites des pylônes et les sous-stations. Actuellement, 31 sous-stations sont touchées par des néophytes envahissantes• Concepts d'entretien des espaces verts dans les sous-stations
Mesures de protection de la faune	<ul style="list-style-type: none">• Mesures de protection des oiseaux telles que:<ul style="list-style-type: none">• Tracé permettant d'éviter les zones hautement sensibles (p. ex. les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs) et de réduire le risque de collision• Marquages de conducteurs ou « balais à oiseaux »• Prévention des perturbations par l'exécution des travaux en dehors de la phase de reproduction et de nidification• Partenariat avec des personnes externes à l'initiative pour l'installation de nichoirs pour les espèces d'oiseaux particulièrement menacées (p. ex. choucas des tours ou faucons crécerelles)• Minimisation des surfaces d'intervention, en particulier dans les zones prioritaires pour les reptiles• Création de petites structures dans les sous-stations. Protection des arbres à cavités, à défaut, substitution en augmentant la proportion de vieux bois/de bois mort• Création de quartiers de remplacement pour les espèces cavernicoles dans des endroits appropriés• Adaptation du régime de fauchage dans les sous-stations• Promotion des îlots de sable et de pierre dans les sous-stations pour protéger par exemple les abeilles sauvages

Gestion des tracés

Pour les lignes existantes, la gestion actuelle des tracés comprend entre autres le maintien à faible hauteur des arbres sous les lignes – élément encadré par les servitudes avec les propriétaires fonciers, consigné dans la servitude de maintien à faible hauteur et ordonné dans le cadre de la procédure d’approbation des plans. Les lignes n’ont pas toutes besoin d’un maintien à faible hauteur de la végétation, car beaucoup d’entre elles dépassent la forêt. Toutefois, lorsque ce n’est pas le cas, les végétaux des forêts situées sous les lignes doivent être maintenus à une faible hauteur. Six gardes forestiers(ères) planifient ces travaux le long des lignes chez Swissgrid, qui sont ensuite exécutés par des entreprises régionales spécialisées. Ainsi, les lignes peuvent être exploitées en toute sécurité à tout moment. La gestion de la végétation effectuée par les gardes forestiers n’est toutefois pas seulement importante pour la sécurité de l’approvisionnement et l’entretien des lignes, elle crée également une plus-value écologique en favorisant par exemple une biodiversité accrue.

Collaborer avec des partenaires externes pour préserver la biodiversité

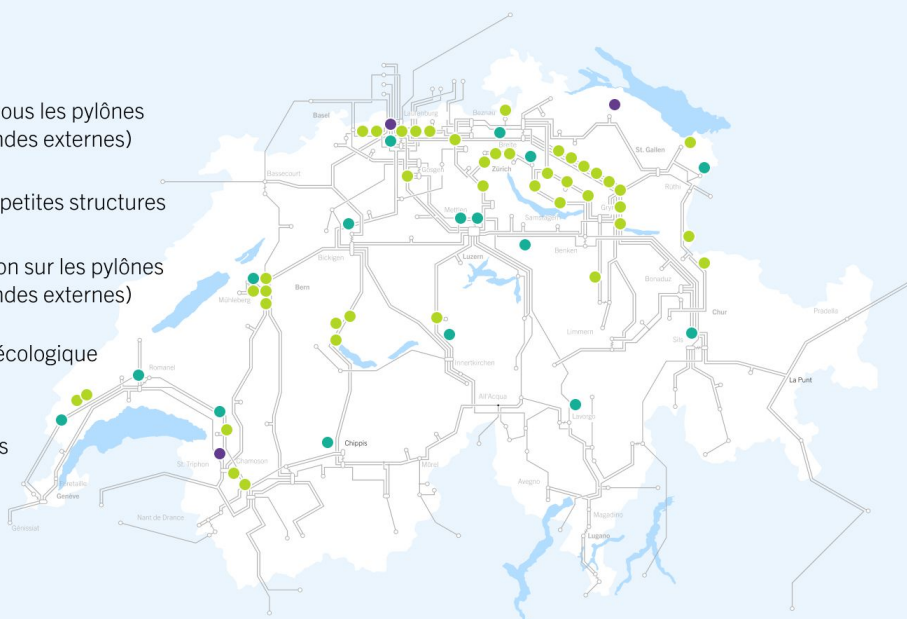
En complément des mesures réglementaires et administratives, Swissgrid collabore avec des organisations partenaires externes pour la protection, la préservation et la valorisation des infrastructures écologiques en Suisse. Les petites structures sous les pylônes sont un exemple de ce type de collaboration. Les tas de branches et de pierres ou les petites mares permettent de créer des habitats pour les amphibiens, les reptiles, les insectes et les autres petits mammifères. Dans le cadre de tels projets, Swissgrid soutient les organisations de protection de la nature responsables en expertisant les sites avec des partenaires externes, en mettant à disposition les géodonnées nécessaires et en prescrivant les conditions à respecter pour la sécurité des lignes.

Au total, 107 petites structures ont été construites jusqu’à présent sous des pylônes électriques dans le cadre de ces partenariats. Des aides à la nidification ont été installées sur 15 pylônes. Les diverses petites structures entre Uznach et Weesen en témoignent. Ici, la fondation Lebensraum Linthebene a participé à la réalisation de diverses mares et divers tas de branches sous les pylônes de lignes aériennes de Swissgrid. Dans l’ensemble, le nombre de demandes émanant d’organisations de protection de la nature n’a cessé d’augmenter au cours des dernières années.

Efficacité des mesures: Lors de la procédure d’autorisation, des mesures de protection de l’environnement, également axées sur la préservation de la biodiversité, sont définies. Le chapitre « Mesures de protection de l’environnement dans les projets de construction de réseau » précise la manière dont l’efficacité de ces mesures est contrôlée. Swissgrid respecte scrupuleusement les prescriptions légales afin de conserver la richesse naturelle de la biodiversité, et parfois même de l’augmenter, conformément à l’objectif supérieur de zéro émission nette. Cependant, aucune analyse détaillée concernant l’efficacité de ces mesures au moyen de mesures portant sur la diversité des espèces ou d’autres aspects de la biodiversité n’est effectuée. Le graphique et les chiffres clés ci-dessous donnent un aperçu des mesures mises en oeuvre le long de l’infrastructure de réseau de Swissgrid en matière de biodiversité.

Mesures favorisant la biodiversité le long de l'infrastructure de réseau

- **107** petites structures sous les pylônes électriques (demandes externes)
- **16** sous-stations avec petites structures
- **15** aides à la nidification sur les pylônes électriques (demandes externes)
- 500** mètres de gestion écologique des tracés
- 6700** kilomètres de lignes
- 125** sous-stations
- 12000** pylônes



Approche de gestion en matière d'économie circulaire et d'efficacité des ressources

En sa qualité d'exploitante d'une infrastructure couvrant toute la Suisse, Swissgrid accorde une importance majeure à l'optimisation et à l'utilisation efficace des ressources tout au long du cycle des matériaux. L'entreprise a réalisé une analyse des flux de matériaux pour les années 2021 à 2023 afin d'obtenir des informations sur son propre volume d'affaires de matériaux. Chez Swissgrid, ce sont les projets de réseau qui génèrent les plus importants flux de matériaux. Parmi eux figurent notamment le béton, l'acier, l'aluminium ainsi que différents plastiques utilisés pour l'isolation électrique ou la protection mécanique. En ce qui concerne les déchets, le béton, les matériaux d'excavation et l'acier occupent la première place. Les flux de matériaux concernant les autres domaines tels que les bâtiments, l'administration, la mobilité, etc. sont d'une importance secondaire.

GRI 301-1, GRI 306-2, 306-3, 306-4, 306-5

Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources

Afin de promouvoir et d'optimiser l'utilisation des ressources dans le cadre d'une économie circulaire, Swissgrid applique différents dispositifs et différentes mesures lors des phases de planification, d'acquisition et de réalisation des projets ainsi que lors de l'élimination des matériaux.

Écobilan lors de la phase de planification

Les aspects de conception écologique jouent un rôle important dans la planification du réseau. Celle-ci s'effectue selon le principe ORARE (voir chapitre « Intégration systématique de la protection de l'environnement dans les projets de construction de réseau ») et comprend donc l'examen d'alternatives au développement du réseau, qui nécessite beaucoup de matériel. Si un développement du réseau est nécessaire, différentes options sont évaluées. Pour ce faire, Swissgrid utilise l'écobilan qui tient compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un matériau. La comparaison des technologies de lignes câblées souterraines et de lignes aériennes illustre cette approche: un écobilan réalisé en 2023 conclut que l'impact écologique d'une ligne aérienne (380 kV), sur l'ensemble de son cycle de vie, est inférieur à celui d'une ligne câblée souterraine. L'utilisation des matériaux y joue notamment un rôle. En témoigne une analyse réalisée en 2023 qui compare l'utilisation du béton armé et du béton recyclé. L'étude conclut que l'utilisation de béton recyclé réduit l'extraction de gravier et de sable ainsi que les quantités de matériaux à mettre en décharge, mais n'entraîne pas de réduction des émissions de CO₂.

Utilisation de certains critères d'adjudication lors de l'acquisition

Dans le cadre des acquisitions, Swissgrid définit notamment des critères d'exigences techniques afin de maximiser la durée de vie des produits et des matériaux utilisés et de réduire le recours à des mesures de réparation et de substitution gourmandes en ressources. De plus, en 2023, Swissgrid a eu recours à différents critères d'adjudication pour promouvoir l'économie circulaire, l'optimisation des ressources et l'efficacité énergétique. En voici quelques exemples:

- Pour la construction métallique et les travaux de construction: utilisation de matériaux de construction régionaux et/ou recyclables (armatures, tubes de protection de câbles); utilisation d'installations économes en ressources et/ou optimisation des voies de circulation;
- Pour les postes de couplage: exigence d'un écobilan (Life Cycle Assessment) conforme aux normes ISO 14044:2006 ou ISO 14040:2006 pour les composants proposés (disjoncteur, transformateur ou sectionneur/terre);
- Pour les transformateurs et les conducteurs: capitalisation des pertes d'énergie; utilisation d'énergie verte lors des processus de production. Utilisation de

Utilisation de matériaux recyclés dans la construction

Selon l'analyse des matériaux, le béton fait partie, avec l'acier, des matériaux que Swissgrid utilise le plus. Afin d'étudier l'utilisation de béton recyclé pour promouvoir l'économie circulaire, Swissgrid a réalisé en 2023 une analyse de différentes options de béton en fonction de leurs propriétés et de leurs cas d'utilisation. Sur la base de cette analyse, Swissgrid a révisé ses normes pour l'utilisation du béton armé. Les normes Swissgrid précisent que le béton recyclé peut être utilisé pour le béton maigre, dans les bâtiments pour les plafonds et les murs intérieurs ou protégés des intempéries, ainsi que pour les batteries de tubes. Pour d'autres applications, notamment les structures en béton exposées aux intempéries, on utilise du béton primaire afin de conserver une résistance et une durée de vie élevées et de satisfaire aux exigences techniques. À ce titre, l'installation de nouveaux transformateurs dans la sous-station de Mettlen a nécessité l'utilisation de 660 tonnes de béton recyclé pour les murs antibruit. D'ici à 2026, il est prévu d'utiliser 839 tonnes de béton recyclé supplémentaires. Cela permettra d'atteindre un taux de recyclage d'environ 18% de la quantité de béton nécessaire au projet.

Déchets et recyclage des matériaux

Selon l'analyse des flux de matériaux de Swissgrid, les déchets issus des projets de construction arrivent en tête de la liste des matériaux à éliminer ou à transformer. Il s'agit notamment du béton, des matériaux d'excavation et de l'acier. Ceux-ci sont estimés dès l'étude de l'impact sur l'environnement, et leur traitement ultérieur correct ou leur élimination sont définis. La majeure partie des métaux et des autres matériaux (p. ex. la céramique) sont traités, et restent donc dans le circuit en tant que matières valorisables. Le béton, qui représente la plus grande partie des matériaux en volume, peut être recyclé à hauteur de deux tiers en Suisse. Le reste du béton, mélangé à d'autres matériaux ou de qualité insuffisante, est envoyé à la décharge. Les matériaux d'excavation (27 399 m³) sont réutilisés sur place ou rapatriés. Seule une petite partie des matériaux issus du démantèlement sont pollués. Ils sont éliminés et documentés de manière appropriée par les prestataires de services ou des entreprises spécialisées, conformément aux concepts élaborés dans les projets de réseau.

La gestion des substances dangereuses et des sites contaminés est strictement réglementée par la loi et appliquée de manière systématique par Swissgrid. Elle tient ainsi un cadastre des sites contaminés et des polluants. En termes de quantité, l'huile des transformateurs est ici importante. Elle est acheminée par les prestataires de services vers des entreprises spécialisées, où elle est recyclée en fonction de sa qualité. On suppose un taux de recyclage de 90%. Les sites contaminés qui posent problème sont régulièrement assainis, et ce au plus tard lorsqu'une sousstation fait l'objet d'une transformation. Le sol autour des pylônes existants est notamment susceptible de contenir des charges élevées de métaux lourds en raison de l'altération de la peinture de protection au fil des décennies. En cas de démantèlement, ces matériaux sont traités ou mis en décharge par un prestataire de services agréé.

Les déchets des sites et des antennes régionales sont peu importants au regard de la quantité et proviennent en grande partie de l'exploitation des bureaux. Ils sont triés en déchets recyclables et autres déchets. Une entreprise externe de Facility Management est responsable de l'élimination appropriée de tous les déchets résultant de l'exploitation et de l'entretien courants des installations techniques dans les antennes régionales et les sites. En Suisse, les déchets urbains non recyclables sont incinérés dans des usines d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie.

En moyenne triennale (2021 à 2023), Swissgrid a généré 20 912 tonnes de déchets, dont 254 tonnes de déchets soumis à contrôle ou de déchets spéciaux contenant des substances dangereuses. Environ 49% des déchets ont été recyclés et/ou réutilisés et 0,13% ont fait l'objet d'une valorisation thermique avec récupération d'énergie. Les 51% de déchets restants, principalement du béton, ont été envoyés en décharge. Cette catégorie comprend également les fondations des pylônes, qui sont laissées dans le sol à 80% après le démantèlement des tracés. Les déchets spéciaux ont été éliminés dans les règles de l'art par des prestataires de services agréés, qui ont également assuré la réutilisation des déchets après leur traitement conforme.

Statistiques sur les déchets de Swissgrid ¹	Déchets non dangereux (t)	Déchets spéciaux (t)
Réutilisation	0	0
Recyclage ²	10 004	227
Compostage	n/a	n/a
Récupération, y compris la récupération d'énergie ³	24	0
Combustion des déchets / déchets spéciaux	0	27
Stockage	0	0
Décharge ⁴	10 630	0
Total des déchets	20 658	254

¹ Les déchets issus des projets et de l'entretien sont des estimations basées sur les installations démantelées. Une moyenne triennale a été utilisée pour le nombre d'installations, et la quantité de déchets a été estimée sur la base des matériaux générés lors du démantèlement d'installations classiques. Swissgrid s'emploie à recenser les quantités effectives de déchets chez les prestataires de services.

² Les matériaux recyclés sont les métaux (80 à 100%), les déchets électriques et électroniques, le verre usagé, les vieux papiers (tous à 100%), l'huile de transformateur (90%) et le béton (67%).

³ Surtout les déchets urbains dans l'usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie.

⁴ Les déchets de béton non recyclables sont envoyés dans des décharges de type A (sans pollution) ou B (pollution légère). Sont également mentionnées ici les fondations de pylônes en béton et en fer d'armature, qui sont enlevées à 20% et laissées dans le sol à 80% sur les tracés démantelés.

Efficacité des mesures: Swissgrid vérifie l'efficacité des mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources de manière ponctuelle et/ou sur la base de projets. Les critères d'efficacité que Swissgrid vérifie sur place par des mesures lors de l'acquisition de composants de réseau dans le cadre de la réception en usine (ou « Factory Acceptance Test ») en sont un exemple. Le respect des valeurs d'efficacité garanties par contrat est lié à un mécanisme d'incitation financier (voir chapitre « Durabilité de la chaîne d'approvisionnement »). À l'exception des chiffres clés dans le domaine des déchets, Swissgrid ne collecte toutefois pas encore systématiquement d'informations et de chiffres clés à l'échelle de l'entreprise sur l'économie circulaire et l'efficacité des ressources.



People

Pour Swissgrid, les thèmes essentiels du domaine « People » sont les suivants: « Sécurité au travail et protection de la santé », « Attirer, fidéliser et former du personnel qualifié » ainsi que « Diversité et inclusion ». En tant qu'exploitante d'une infrastructure critique, Swissgrid pose des exigences élevées en matière de sécurité et de fiabilité, et donc de sécurité au travail et de protection de la santé des collaboratrices et des collaborateurs. L'entreprise a également besoin de collaboratrices et de collaborateurs hautement qualifié(e)s, diversifié(e)s et motivé(e)s afin de devenir une entreprise innovante, fortement numérisée et durable.

GRI 2-25, 403-1

Sécurité au travail et protection de la santé

Vision et objectifs

Quelle que soit l'activité, la sécurité est une priorité absolue pour Swissgrid. C'est pourquoi le sujet est géré au sein de l'entreprise par le biais d'une politique de sécurité intégrale. Celle-ci définit les objectifs et le cadre d'action pour une mise en œuvre cohérente et coordonnée des mesures de protection. L'approche intégrale comprend sept unités thématiques et organisationnelles, appelées domaines de sécurité (voir chapitre « Mandat »): la sécurité opérationnelle, la sécurité physique, la sécurité de l'information, la gestion des risques intégrale, la gestion de crise, le Business Continuity Management

ainsi que la protection de l'environnement et Health and Safety. Cette dernière a pour objectif de garantir la sécurité et la santé du personnel, des mandataires, des visiteuses et visiteurs et des riveraines et riverains. Dans le domaine Health and Safety, Swissgrid s'est fixé comme objectif principal de réduire à zéro le nombre d'accidents professionnels entraînant une absence de plus de cinq jours. En 2022 comme en 2023, cet objectif a pu être atteint.

Le respect des dispositions légales et usuelles dans la branche¹ revêt pour Swissgrid un caractère obligatoire. Dans certains domaines, elle applique même des normes d'entreprise dépassant ces dispositions. En matière de sécurité au travail et de protection de la santé, voici les principes qui s'appliquent au sein de Swissgrid :

- Pour chaque tâche, il convient de minimiser le plus possible le risque. Un comportement conscient de la sécurité des collaboratrices et collaborateurs est dans ce cas une condition préalable fondamentale. Aussi garantissons-nous grâce à des formations permanentes et continues que le niveau élevé est maintenu et peut être amélioré continuellement.
- La sécurité au travail et la protection de la santé sur le poste de travail sont une mission essentielle de la Direction. Les responsables hiérarchiques jouent un rôle décisif de modèle et assument une certaine responsabilité en promouvant la prise de conscience de la santé, la qualité et la sécurité du personnel sur le poste de travail.
- Swissgrid fixe par écrit les objectifs en matière de sécurité au travail. La sécurité au travail fait régulièrement l'objet d'inspections en vue d'assurer le succès de la sécurité au travail dans l'entreprise, la protection de la santé et le respect des exigences légales.
- Lorsqu'elle planifie et adopte de nouveaux procédés, Swissgrid se base sur l'état le plus récent et le plus avancé de la technique.
- Swissgrid conçoit les conditions de travail selon des principes de sécurité et de santé reconnus. Une attention particulière est accordée à la précaution et à la prévention.

Approche de gestion

En tant que société nationale du réseau de transport, l'entreprise compte, selon l'Office fédéral de la protection de la population, parmi les exploitants d'infrastructures critiques de Suisse et vise, par conséquent, un niveau de sécurité élevé. Le domaine Safety & Security est donc également un axe essentiel de la Stratégie 2027 (voir chapitre « Stratégie 2027 »), dont l'exigence est la suivante : garantir à tout moment la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement.

La Direction a délégué la conduite et le développement de la gestion intégrale de la sécurité au Chief Safety & Security Officer (CSO) et au Comité Sécurité intégrale (ISG) indépendant de la hiérarchie, dans lequel les responsables des sept domaines de sécurité sont représentés (voir chapitre « Mandat »). Le CSO dirige le Comité Sécurité intégrale et rend régulièrement compte à la Direction. La Direction définit le cadre pour la sécurité au travail et la protection de la santé chez Swissgrid et assume la responsabilité du respect des normes de sécurité ainsi que des lois et ordonnances applicables par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. L'application de ces principes relève de la mission et de l'obligation de l'ensemble du personnel.

¹ Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr), ordonnances 1 à 5 relatives à la loi sur le travail (OLT 1 à 5), loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), loi sur les installations électriques (LIE), ordonnance relative aux installations électriques à courant fort (OIEC), ordonnance sur la sécurité

et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst), Directive ESTI 245 : Travailler en sécurité sur les lignes à grandes portées à haute tension, Directive ESTI 407 : Activités sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci.

GRI 403-1, 403-8

Le système de gestion HSE

Swissgrid aborde les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé ainsi que de la protection de l'environnement dans le cadre d'un système intégré de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (système de gestion HSE) certifié selon les normes ISO 45001:2018 et ISO 14001:2015. Le système de gestion HSE s'applique à l'entreprise dans son ensemble et comprend notamment les secteurs, les antennes régionales et les installations. Les prestataires de services sont tenus, dans le cadre de dispositions contractuelles et du code de conduite pour les fournisseurs, de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de leur personnel ainsi que des personnes qui travaillent en leur nom. Swissgrid procède à des inspections pour en vérifier le respect.

Couverture par un système de gestion HSE audité et certifié	2023	2022	2021
Total collaboratrices/collaborateurs de Swissgrid	853	736	659
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs internes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%
Total collaboratrices/collaborateurs externes ¹	709	643	465
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs externes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%
Total collaboratrices/collaborateurs internes et externes	1562	1379	1124
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs externes et internes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%

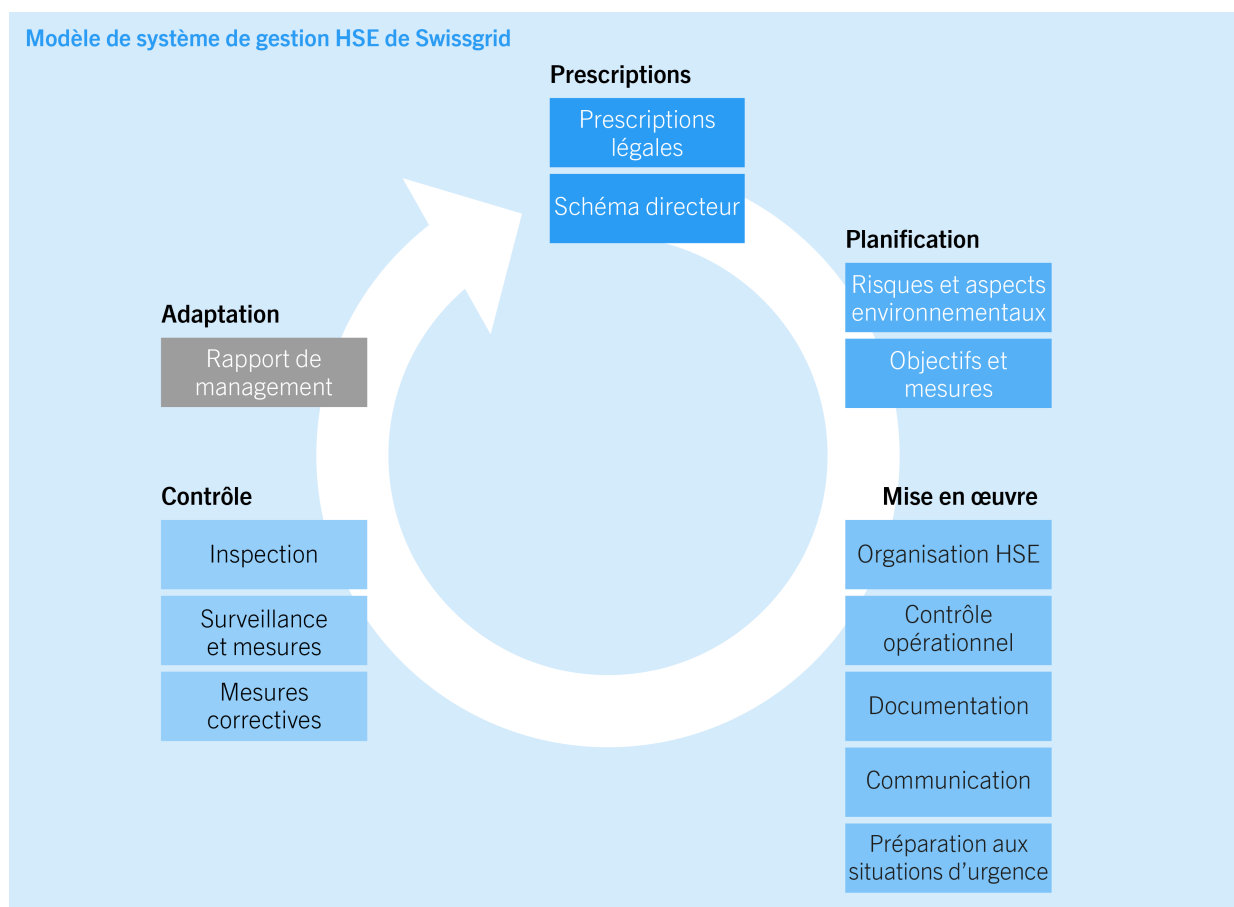
¹ Les collaboratrices et collaborateurs externes ne sont pas directement employé(e)s par Swissgrid, mais ont un contrat de travail existant avec une location de services ou un prestataire de services. Le personnel externe enregistré dans ce tableau effectue habituellement des travaux sur les sites administratifs de Swissgrid. C'est pourquoi il est saisi séparément. Ne sont pas concerné(e)s, par exemple, les collaboratrices et collaborateurs externes des fournisseurs qui travaillent dans le bâtiment ou le génie civil pour des projets de Swissgrid.

Le système de gestion HSE encadre les thèmes suivants :

- Tâches, obligations et affectation des compétences et responsabilités dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé et de l'environnement
- Objectifs HSE visant à réduire constamment les accidents, maladies et impacts environnementaux, ainsi que mesures et programmes environnementaux permettant d'atteindre ces objectifs
- Comportements et processus assurant la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement interne à l'entreprise, ainsi que la conformité à la législation en la matière

Le système de gestion HSE repose sur le modèle de gestion PDCA (« plan-do-check-act » – planifier,

exécuter, contrôler, agir), qui vise l'amélioration continue de la performance HSE. Le graphique ci-dessous présente une vue d'ensemble du modèle de système de gestion HSE de Swissgrid :



Objectif et mise en œuvre du système de gestion HSE

L'objectif du système de gestion HSE de Swissgrid est, outre le respect des exigences légales en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement, d'assurer l'amélioration continue par une approche systématique et de promouvoir la compréhension de l'organisation pour les activités ayant trait à la sécurité et à l'environnement.

De possibles mesures d'amélioration sont proposées à partir des évaluations de risques, des accidents enregistrés, des événements évités de justesse, de l'analyse environnementale et des objectifs HSE définis. Ces mesures sont planifiées et mises en œuvre par les responsables de la sécurité ou de la protection de l'environnement de Swissgrid en collaboration avec les supérieur(e)s hiérarchiques et les membres du personnel concernés. La responsabilité de la réalisation des mesures incombe aux secteurs opérationnels de Swissgrid.

Les mesures visant à atteindre les objectifs HSE sont consignées dans le développement opérationnel du domaine de sécurité HSE et, en particulier, dans le Safety Road Map, actualisé chaque année. La réalisation des objectifs est évaluée et présentée en permanence via un cockpit de chiffres clés. La mise en œuvre du programme HSE est assurée par le Head of Health and Safety ou les responsables de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Les chiffres clés relatifs à la sécurité et à l'environnement pour la surveillance sont définis dans une directive correspondante. Les statistiques sur les accidents sont intégrées dans le cockpit de chiffres clés et sont présentées une fois par an aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la Direction lors de l'évaluation annuelle de la gestion HSE. Les chiffres clés pertinents sont résumés dans la « Vue d'ensemble des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé ».

Certification périodique

Le système de gestion HSE de Swissgrid est audité et certifié par un réviseur externe accrédité sur la base des normes ISO 14001:2015 et 45001:2018. Un contrôle de recertification de ce système a lieu tous les trois ans. Au cours des deux années intermédiaires, un audit de surveillance est réalisé par le réviseur externe. En 2023, le Swiss Safety Center a confirmé que le système de gestion HSE intégré de Swissgrid était approprié, adéquat et efficace, et l'a donc recertifié avec succès. Le résultat montre un nouveau progrès par rapport à l'année précédente. La philosophie Safety First et le développement continu de la culture de la sécurité dans toute l'entreprise ont notamment été mis en avant.

GRI 403-2, 403-3, 416-1

Risques et dangers

Le domaine d'activité de Swissgrid présentant des risques importants de dommages corporels, environnementaux et matériels graves, Swissgrid a classé les risques liés à la sécurité des personnes de « élevés » à « très élevés » dans le cadre de la gestion des risques commune à l'entreprise. Swissgrid identifie de manière proactive les risques et les dangers correspondants, les évalue puis les élimine par des mesures adéquates. À défaut, elle les réduit au moins à un risque résiduel acceptable.

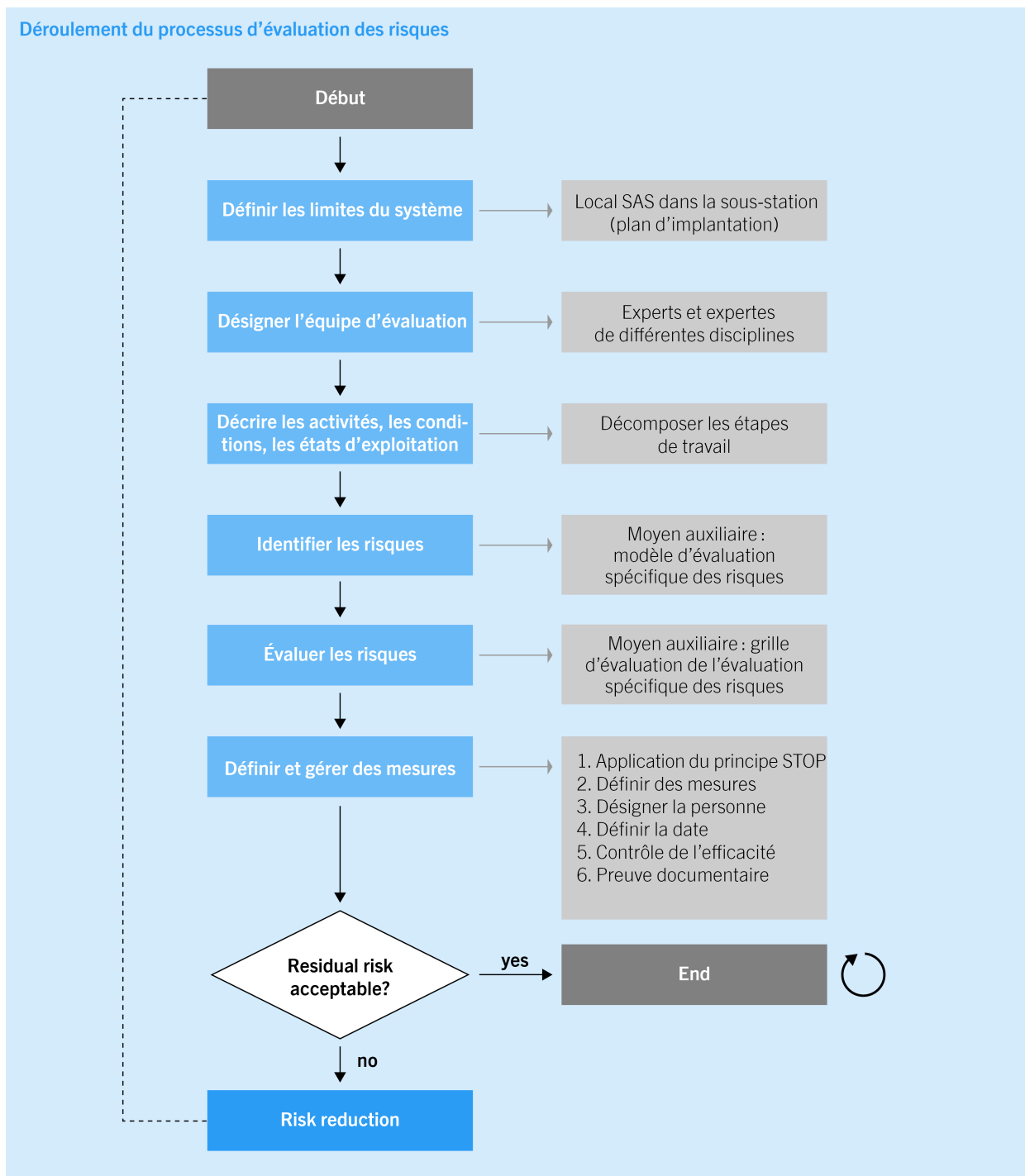
Consciente de la responsabilité qui lui incombe en tant qu'employeur, Swissgrid assure la sécurité au travail et la protection de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et à la loi sur le travail (LTr). Afin que les mesures de protection de son personnel soient toujours les plus efficaces possible, Swissgrid définit des règles selon le principe STOP. Ce principe décrit la hiérarchie de la qualité de l'efficacité des mesures, de S (= *substitution*, remplacement) à P (= mesures relatives aux personnes) en passant par T (= mesures techniques) et O (= mesures organisationnelles). En outre, Swissgrid sensibilise son personnel et ses prestataires de services à l'application du principe STOP : arrête-toi, réfléchis et évalue avant d'agir. L'objectif de ce principe est pour Swissgrid de faire en sorte que l'ensemble de son personnel et tous les prestataires de services cessent les travaux lorsqu'ils ont des doutes sur la sécurité.

Évaluation des risques

Swissgrid effectue différentes évaluations des risques. D'une part, les dangers de base ainsi que les activités générales chez Swissgrid sont systématiquement analysés, évalués et documentés dans l'évaluation des risques liés aux activités sur la base du portefeuille des phénomènes dangereux de la SUVA (SUVA 66105). D'autre part, on vérifie si des règles reconnues sont disponibles pour les mises en danger. Si ce n'est pas le cas, il convient de formuler les règles ou, en cas de potentiel de danger élevé, de procéder à une évaluation des risques (SUVA 66099). Des mesures standardisées, valables dans toute l'entreprise, sont déduites de l'évaluation des risques liés aux activités.

L'évaluation des risques liés aux activités est vérifiée régulièrement et mise à jour si nécessaire. Cette

action peut toutefois être requise à la suite d'écart constatés, d'un accident ou d'un quasi-incident et d'une modification de la législation.



Outre l'évaluation des risques liés aux activités, Swissgrid procède également à des évaluations des risques spécifiques aux projets, à l'utilisation, à l'ordre et aux installations.

Ce sont les spécialistes en sécurité de l'équipe Health and Safety qui élaborent les modèles d'évaluation des risques et qui forment les collaboratrices et collaborateurs. En tant que coaches, ils assurent la compétence méthodologique de la hiérarchie responsable et apportent un soutien technique. Si nécessaire, il est fait appel à des expert(e)s externes spécialisé(e)s dans le domaine de la

médecine du travail, de l'hygiène au travail et de l'ingénierie de la sécurité.

Analyses d'événements

En plus des analyses de risques, Swissgrid effectue également des analyses d'événements, qui permettent d'examiner les événements qui ont eu ou auraient pu avoir des conséquences négatives importantes sur la sécurité des personnes et/ou l'exploitation du réseau. L'objectif de l'analyse est d'identifier les principaux facteurs qui ont conduit à l'événement.

L'analyse prend en compte les aspects techniques, organisationnels et humains ainsi que les conditions environnementales au moment de l'événement. Les enseignements tirés constituent la base de l'identification des risques qui favorisent la réapparition d'événements ou mettent en péril les objectifs de Swissgrid. De même, l'étendue de ces risques est déterminée par les services compétents (« Risk Treatment Strategy »). Les analyses d'événements peuvent ainsi contribuer à une exploitation sûre du réseau de transport et aider à éviter de futurs incidents hors de la tolérance aux risques de Swissgrid. De même, il est possible d'améliorer en permanence l'exploitation du réseau, des installations et du marché en tenant compte des objectifs de sécurité opérationnelle et de Health and Safety.

Les accidents professionnels du personnel interne, dont l'activité professionnelle n'a pas d'influence sur l'exploitation du réseau, sont examinés par l'équipe Health and Safety. En collaboration avec les secteurs opérationnels, des mesures sont définies pour éviter des cas identiques ou similaires, et les mesures de communication appropriées sont déterminées. Les accidents professionnels des prestataires de services sont, selon leur degré de gravité, examinés par leur employeur ou par l'équipe Health and Safety de Swissgrid. Au moins une analyse est demandée pour chaque accident afin de vérifier les causes ainsi que les mesures définies.

Dangers potentiels

Swissgrid a identifié les cinq dangers potentiels suivants présentant un risque de blessures graves. En 2023, un accident professionnel a été causé dans l'un des champs de risque identifiés. L'accident, qui s'est produit lors de l'exécution de travaux forestiers par une entreprise spécialisée, n'a heureusement pas eu de conséquences graves sur la santé des personnes impliquées. Il est possible d'obtenir un aperçu des types d'accidents professionnels et de leurs conséquences en 2023 en consultant « Vue d'ensemble des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé ».

Mise en danger potentielle	Accidents durant la période sous revue ¹	Mesures
Travaux à proximité d'installations électriques à courant fort sous tension	Aucun	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre des prescriptions légales concernant l'équipement des installations et la formation des collaboratrices et collaborateurs• Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit.• Restriction d'accès limitative• Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail

Travaux en hauteur	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la formation pour les formatrices et formateurs autorisé(e)s conformément à la directive n° 245 de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) • Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.
Travaux forestiers	1	<ul style="list-style-type: none"> • Recours à des entreprises spécialisées et expérimentées • Nos propres spécialistes du domaine forestier confient les travaux à des entreprises forestières spécialisées, instruisent et contrôlent régulièrement les travaux forestiers effectués. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail
Travail avec des hélicoptères	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit. • Utilisation restrictive des hélicoptères, examen de variantes alternatives réduisant les risques • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail
Manipulation de substances dangereuses (huiles isolantes, gaz, produits de nettoyage et de refroidissement)	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des prescriptions légales concernant l'équipement des installations et la formation des collaboratrices et collaborateurs • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail

¹ Les données comprennent le personnel de Swissgrid ainsi que les employé(e)s de tous les prestataires de services, y compris ceux qui effectuent des travaux pour Swissgrid sur des chantiers et en dehors des sites administratifs.

Inspections HSE

Les inspections HSE effectuées régulièrement par Swissgrid sont un élément important de l'évaluation des risques et des événements. Servant à réduire les risques, elles constituent un instrument important pour l'exercice du devoir de diligence et de conformité. En 2023, ce sont 357 inspections HSE au total qui ont été effectuées par les collaboratrices et collaborateurs de projet et par l'équipe Health and Safety. Dans 22 cas, les inspecteurs ont trouvé des situations classées comme présentant un risque moyen pour la sécurité et dans 8 cas, un risque élevé pour la sécurité. Dans chaque cas, des mesures ont été convenues, documentées et mises en œuvre afin de réduire le risque de sécurité à un niveau acceptable.

	2023	2022	2021
Nombre d'inspections HSE effectuées	357	368	239
Nombre d'inspections HSE avec un risque moyen	22	36	15
Pourcentage d'inspections HSE avec un risque moyen	6,2%	9,8%	6,3%
Nombre d'inspections HSE avec un risque élevé	8	1	6
Pourcentage d'inspections HSE avec un risque élevé	2,2%	0,3%	2,5%

GRI 2-26, 403-2, 403-3, 403-4, 403-5, 403-6, 403-10

Mesures

Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité

Soucieuse de continuer à renforcer sa culture de la sécurité, Swissgrid a décidé d'introduire en 2020 la méthode Safety Culture Ladder, laquelle a obtenu la certification de niveau 3 en 2022. La recertification de 2023 a permis d'attester que Swissgrid avait développé sa culture de la sécurité grâce à l'adoption de diverses mesures. La mise en place de la série de manifestations obligatoires « Safety & Security Days » pour les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que la motivation à dire « STOP » en cas d'incertitude ou de danger ont été jugées particulièrement positives. La prise en compte systématique des influences humaines et organisationnelles dans les analyses d'événements a également été perçue de manière très positive. L'équipe d'audit voit notamment un potentiel d'amélioration dans la culture du dialogue; en effet, une communication ouverte et honnête constitue la base d'une bonne culture de la sécurité. Depuis début 2022, Swissgrid oblige les prestataires de services dont l'activité est axée sur la sécurité au travail à introduire la Safety Culture Ladder. Cette exigence étant stipulée contractuellement, Swissgrid a élaboré un guide « Safety Culture Ladder » à leur intention (voir le site de Swissgrid).

Formations dans le domaine de la sécurité

- **Intégration des nouveaux membres du personnel:** À son entrée dans l'entreprise, chaque collaboratrice et collaborateur suit une formation d'introduction à la santé et à la sécurité. Cette formation l'informe des rôles et des responsabilités dans le domaine de la sécurité au travail, de l'ergonomie du poste de travail, de l'organisation d'urgence de Swissgrid, des prescriptions importantes en matière de protection de l'environnement ainsi que des bases en matière d'assurance. Le programme d'intégration de Swissgrid aborde également des thèmes tels que l'équipement de protection individuelle, la sécurité de l'information, le Business Continuity Management, l'Enterprise Risk Management et la gestion des crises.
- **Safety & Security Days:** Les « Safety & Security Days », obligatoires et introduits en 2022, ont eu lieu pour la deuxième fois en 2023. L'objectif de l'événement de cette année était de sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité dans les domaines de la culture de la sécurité, de la cybersécurité, de la gestion de l'électricité et des premiers secours. Les collaboratrices et collaborateurs ont pu se former et approfondir leurs connaissances grâce à des cours théoriques et des exercices pratiques. Dans le domaine du développement culturel ciblé, ils ont été incités à communiquer ouvertement sur des sujets sensibles et sans crainte de conséquences négatives.
- **Formations spécifiques:** Les équipes du secteur Grid Infrastructure qui doivent obtenir l'expertise électrique suivent un programme de formation complet comprenant neuf modules. Outre les connaissances de base en Health and Safety, le programme aborde principalement la sécurité électrique. L'objectif est de permettre aux expertes et experts de gérer les risques dans les installations à très haute tension. En outre, certaines collaboratrices et collaborateurs suivent une formation d'une journée sur les inspections de sécurité. Cette formation aborde l'objectif des inspections internes, les obligations et les pouvoirs des inspectrices et des inspecteurs, le comportement personnel à adopter pendant les inspections ainsi que les règles vitales de la SUVA.

La culture de la sécurité en pratique

Afin de promouvoir la sécurité dans le travail quotidien, de renforcer le sens des responsabilités et de développer un comportement de management conforme à la sécurité, le cours « Culture de la sécurité en pratique » a été lancé pour le secteur Grid Infrastructure. Toute collaboratrice et tout collaborateur ayant une fonction hiérarchique et de projet ou manquant des prestataires de services y a participé. Ce cours a abordé les nombreux aspects liés à la sécurité au cours d'un projet et leur besoin de coordination, ainsi que l'application du principe STOP.

Participation des collaboratrices et collaborateurs

La sécurité au travail et la protection de la santé touchent aux intérêts les plus élémentaires des employé(e)s : il en va de leur santé et de leur intégrité physique. Le personnel de Swissgrid a donc, de par la loi, le droit d'être informé et de participer à toutes les questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé (art. 6 LTr et art. 6a de l'ordonnance relative à la prévention des accidents et des maladies professionnelles). Chez Swissgrid, le droit de participer se concrétise par la représentation du personnel. Lorsqu'il en va de leur santé et de leur sécurité, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid ont le droit de dire « STOP ». Le personnel et les supérieur(e)s hiérarchiques sont sensibilisé(e)s à cette question lors de différentes séances d'instruction. Swissgrid accorde également ce droit à tous les prestataires de services travaillant pour son compte. Les personnes qui disent « STOP » et signalent le risque correspondant sont protégées par la Whistleblowing Policy de Swissgrid.

Application RiskTalk

L'application RiskTalk est un dispositif permettant de signaler des incidents et de partager des observations et des idées de toute nature en rapport avec les risques et les dangers. L'objectif est d'identifier à temps les dangers potentiels et d'éviter les accidents. Chaque message est traité et fait l'objet d'une réponse. Les responsables de l'application RiskTalk veillent à ce que les idées soient examinées et mises en œuvre si elles sont appropriées. Autant les membres du personnel que les prestataires de services peuvent envoyer un signalement RiskTalk. Les personnes effectuant un signalement sont protégées par la Whistleblowing Policy de Swissgrid (voir swissgrid.integrityline.app/). En 2023, 118 messages ont été envoyés via cette application.

Autres mesures du domaine de la sécurité

- **Comportement à proximité des lignes électriques:** Il peut arriver que le réseau de transport traverse des terres cultivées ou passe à proximité de zones habitées. C'est pourquoi Swissgrid tient à protéger non seulement ses propres équipes et le personnel de ses prestataires de services, mais aussi la population en général. Via son site Internet, l'entreprise fournit notamment des informations complètes sur les règles de sécurité à respecter lors de la planification et des travaux ainsi que lors d'activités sportives et de loisirs à proximité des lignes électriques.
- **Comportement en cas d'urgence:** Swissgrid a réuni les prescriptions et les normes relatives à la protection des personnes et de l'environnement lors de travaux sur, dans et à proximité de ses installations dans un manuel accessible au public, qui décrit notamment les responsabilités et le comportement correct à adopter en cas d'urgence. Les visiteuses et visiteurs sont également informé(e)s au moyen d'une fiche d'information. Les membres du personnel disposent d'informations à ce sujet sur l'Intranet. Ceux-ci reçoivent en outre une formation annuelle sur le comportement correct à adopter en cas d'évacuation. En cas de situation dangereuse, l'ensemble du personnel de Swissgrid et des prestataires de services est tenu d'interrompre son travail et d'informer immédiatement les supérieur(e)s hiérarchiques ainsi que les personnes en charge de la sécurité.
- **Premiers secours chez Swissgrid:** Des secouristes formé(e)s aux premiers secours et à l'évacuation travaillent sur tous les sites de Swissgrid. À ce jour, 66 collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid ont une formation de secouriste. Cela correspond à 8% de l'ensemble du personnel. Des stages de remise à niveau sont organisés tous les deux ans. En outre, Swissgrid transmet à l'ensemble de son personnel des connaissances de base en matière de premiers secours et de lutte contre les petits incendies à l'occasion des « Safety & Security Days ».

Mesures dans le domaine de la protection de la santé

- **Visites médicales:** Swissgrid est consciente de la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis de la santé des personnes qu'elle emploie et assume son mandat légal. Chaque année, elle confie à un organisme indépendant la visite médicale obligatoire pour les personnes travaillant de nuit et en poste. Cette visite médicale s'applique également aux collaboratrices et collaborateurs qui doivent grimper sur des pylônes en raison de leur fonction. Un test de stress annuel est effectué pour les fonctions mentionnées ainsi que pour d'autres collaboratrices ou collaborateurs si cela s'avère nécessaire.
- **Assurance en cas d'accident professionnel et non professionnel:** L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs permanent(e)s de Swissgrid est couvert par l'assurance-accidents selon la LAA et l'assurance complémentaire LAA de Swissgrid. Celles-ci couvrent les prestations suivantes pour les risques d'accident et de maladie professionnels: frais de guérison en division privée en cas d'hospitalisation, indemnités journalières, prestation d'invalidité et frais de prestations telles que le sauvetage, le transport et le dégagement. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est obligatoirement assuré contre les accidents de loisirs (accidents non professionnels) – trajet entre le domicile et le lieu de travail compris –, s'il travaille au moins huit heures par semaine chez Swissgrid. Pour les employé(e)s effectuant moins de huit heures par semaine, les accidents pendant les loisirs sont exclus. Pour ces personnes, les accidents sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail sont couverts par l'assurance accidents professionnels.
- **Autres mesures en matière de protection de la santé:** Swissgrid prend en charge les coûts de la vaccination préventive contre les tiques ainsi que la vaccination annuelle contre la grippe pour son personnel, la vaccination étant effectuée par des centres de santé agréés. L'entreprise veille également à l'ergonomie du poste de travail. Diverses fiches d'information de la SUVA ainsi qu'une vidéo explicative sur ce thème sont à la disposition des collaboratrices et collaborateurs. En outre, ces derniers bénéficient de divers avantages visant à favoriser leur santé (fruits frais de saison mis gratuitement à disposition chaque jour et offres de fitness à prix réduit par exemple).

GRI 403-9, 403-10

Vue d'ensemble des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Accidents professionnels: au cours de l'exercice 2023, aucun membre du personnel de Swissgrid n'a subi d'accident professionnel ayant entraîné un décès, un arrêt de travail ou une atteinte à la santé. Cependant, quatre accidents professionnels sans arrêt de travail se sont produits.

Au cours de la même période, cinq accidents professionnels entraînant un arrêt de travail et des atteintes mineures à la santé ont été enregistrés pour des collaboratrices et collaborateurs qui ont effectué des travaux sur des sites de construction et de travail de Swissgrid pour le compte d'un prestataire de services.

Accidents professionnels Personnel de Swissgrid ¹	2023	2022	2021
Nombre d'heures travaillées ¹	1 512 785	1 231 256	1 134 097
Nombre d'accidents professionnels	4	2	5
Cas de décès dus à un accident professionnel	0	0	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé ²	0	0	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé ³	0	0	1
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	4	2	4
Accidents professionnels pour 200 000 heures travaillées (TRIF)	0,53	0,32	0,88
Taux de cas décès dus à un accident professionnel ⁴	0	0	0
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé ⁴	0	0	0
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé ⁴	0	0	0,18
Taux d'accidents professionnels sans arrêt de travail ⁴	0,53	0,32	0,71

¹ Données présentées pour 853 collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid, soit 100%.

² Pas de récupération dans les six mois ou atteinte permanente à la santé.

³ Récupération dans les six mois.

⁴ Le taux est calculé par tranche de 200 000 heures de travail.

Accidents professionnels Prestataires de services ¹	2023	2022	2021
Nombre d'accidents professionnels	5	17	4
Cas de décès dus à un accident professionnel	0	0	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé ²	0	2	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé ³	5	15	4
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	0	0	0

¹ Les données comprennent toutes les entreprises sous contrat avec Swissgrid ainsi que les accidents survenus lors d'activités professionnelles sur les chantiers de Swissgrid. Les données relatives au nombre de collaboratrices et collaborateurs et à leurs heures de travail effectuées pour Swissgrid ne sont pas encore saisies (prévu pour 2024/2025).

² Pas de récupération dans les six mois ou atteinte permanente à la santé.

³ Récupération dans les six mois.

Cause des accidents professionnels: la cause la plus fréquente des neuf accidents professionnels est «

Coupure ou piqûre » (44%), suivie de « Choc » (22%).

Origine des accidents professionnels (personnel et prestataires de services)	2023		2022		2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chute	1	11%	1	5%	2	22%
Surmenage	0	0%	1	5%	0	0%
Chute, trébuchement	0	0%	2	11%	2	22%
Choc	2	22%	4	21%	1	11%
Chute d'objets	1	11%	2	11%	1	11%
Coincement	0	0%	3	16%	1	11%
Éjection de pièces	0	0%	2	11%	0	0%
Marche sur ou dans quelque chose	1	11%	3	16%	0	0%
Collision contre quelque chose	0	0%	1	5%	0	0%
Pièces et matières chaudes	0	0%	0	0%	1	11%
Blessures causées par des animaux	0	0%	0	0%	1	11%
Coupure ou piqûre	4	44%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%
Total	9		19		9	

Maladies liées au travail: au cours des trois dernières années (2021–2023), il n'y a pas eu de maladies liées au travail connues de collaboratrices ou collaborateurs de Swissgrid ni d'employé(e)s de prestataires de services en raison de l'exercice d'activités pour le compte de Swissgrid.

Maladies liées au travail	2023	2022	2021
Nombre de cas de décès dus à des maladies liées au travail Personnel	0	0	0
Nombre de maladies liées au travail pouvant être documentées Personnel	0	0	0
Nombre de cas de décès dus à des maladies liées au travail Prestataires de services	0	0	0
Nombre de maladies liées au travail pouvant être documentées Prestataires de services	0	0	0

Attirer, fidéliser et former du personnel qualifié

Vision et objectifs

La décarbonation du système électrique et l'évolution rapide des prescriptions réglementaires renforcent la dynamique de l'environnement dans lequel Swissgrid évolue. Afin de pouvoir répondre aux nouvelles exigences en constante mutation, Swissgrid s'est fixé pour objectif, dans sa Stratégie 2027, d'accélérer son évolution pour devenir une entreprise innovante et fortement numérisée (voir chapitre « Stratégie 2027 »). C'est pourquoi, dans la Stratégie 2027, l'axe stratégique « Excellence opérationnelle » regroupe différentes mesures visant à développer les compétences correspondantes au sein de l'entreprise. Les lacunes en matière de compétences sont comblées par

des programmes adaptés aux besoins individuels. Swissgrid devient ainsi un employeur plus attractif, attire les talents dont elle a besoin et renforce l'identification de son personnel avec l'entreprise. Les principes directeurs suivants favorisent la réalisation des objectifs:

- La fidélisation des collaboratrices et des collaborateurs passe notamment par une bonne culture d'entreprise. L'objectif est de promouvoir la coopération, la mise en réseau et la confiance mutuelle.
- Swissgrid possède des conditions de travail modernes qu'elle développe en permanence. En effet, la motivation et la santé ont un effet positif sur les performances individuelles. C'est pourquoi l'entreprise favorise une atmosphère de travail dans laquelle l'ensemble du personnel se sent à l'aise et peut développer ses compétences. Swissgrid encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à évoluer, à prendre des décisions et des responsabilités, ainsi qu'à développer et à mettre en œuvre leurs propres idées innovantes.

Approche de gestion

Swissgrid a besoin d'un personnel hautement qualifié: elle ne peut remplir sa mission complexe que grâce à des équipes bien formées et motivées. Par ailleurs, il est probable qu'à l'avenir également et malgré le recours croissant à l'intelligence artificielle, le rôle de l'être humain dans le monde du travail continuera de se renforcer. Swissgrid adopte trois paquets de mesures complets afin de pouvoir atteindre les objectifs définis dans sa Stratégie 2027 :

- **Employer of Choice:** Afin de conserver ses collaboratrices et collaborateurs et d'en attirer de nouveaux, Swissgrid entend continuer à se positionner comme un employeur attractif sur le marché du travail tout en répondant aux attentes de ses équipes dans les domaines qui les intéressent. Des plans de carrière pour les fonctions de management et les fonctions spécialisées permettent d'identifier les perspectives de développement internes à Swissgrid et de les mettre en œuvre avec la planification de la succession.
- **Fit for Future:** La mise en œuvre de la stratégie va nécessiter de nouvelles compétences, dont certaines n'existent pas encore dans une mesure suffisante au sein de l'organisation. Une gestion des compétences permet de définir les compétences nécessaires et de les développer en cas de besoin. Enfin, la transformation numérique et la pression de l'innovation qui en découle exigent et encouragent de plus en plus des principes de travail agiles, auto-organisés et hautement orientés clientèle.
- **Future of Work:** Il s'agit de répondre aux nouvelles exigences en matière d'environnement de travail. Du côté de l'entreprise, cela implique de mettre en place une hiérarchie plate et d'alléger les processus. Une gestion et une organisation autonomes et décentralisées se traduisent par la participation du personnel à la prise de décision.

Ces approches permettent à Swissgrid de réduire les risques inhérents au recrutement, à la fidélisation et à la formation du personnel. Swissgrid considère la pénurie de personnel qualifié comme un risque majeur. Il va devenir de plus en plus difficile de trouver des collaboratrices et des collaborateurs disposant des compétences et des qualifications requises sur un marché du travail marqué par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Outre les dispositions mentionnées ci-dessus, Swissgrid mise donc davantage sur la formation et le perfectionnement internes de ses jeunes talents. De même, elle tente de réagir de manière rapide et adéquate aux tendances actuelles du monde du travail. La vision du travail comme simple « gagne-pain », que l'on pouvait avoir à l'époque, est de plus en plus dépassée: les principes traditionnels sont supplantés par de nouveaux principes, tels que la « quête de sens ». Le mode de travail de demain se caractérise en outre par un degré élevé de numérisation des outils de

travail, par une forte coopération et la mise en réseau des personnes ainsi que par la modularité des lieux, des horaires et des contenus de travail.

GRI 2-7, 2-8, 405-1

Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid

Au 31 décembre 2023, Swissgrid comptait 853 employé(e)s, dont 180 femmes et 673 hommes. Le nombre de collaboratrices et collaborateurs a augmenté de 16% par rapport à l'exercice sous revue 2022. Cette croissance s'explique notamment par les tâches supplémentaires confiées à Swissgrid en vertu de l'ordonnance sur une réserve d'hiver, entrée en vigueur en février 2023, par l'internalisation de fonctions jusqu'alors assurées par des prestataires externes (notamment dans le secteur Grid Infrastructure), par le renforcement des fonctions critiques visant à réduire le risque de défaillance (notamment dans le secteur System Operations) ainsi que par le besoin croissant de l'entreprise en numérisation et en innovation.

	2023				2022				2021			
	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid												
Total collaboratrices/collaborateurs internes ¹	180	673	853	100%	163	573	736	100%	145	514	659	100%
Personnes employées à plein temps	93	555	648	76%	83	481	564	77%	80	442	522	79%
Personnes employées à temps partiel	87	118	205	24%	80	92	172	23%	65	72	137	21%
Collaboratrices/collaborateurs permanent(e)s	161	622	783	92%	144	535	679	92%	130	487	617	94%
Collaboratrices/collaborateurs à durée déterminée ²	18	41	59	7%	19	30	49	7%	15	18	33	5%
Sans temps de travail garanti ³	1	10	11	1%	0	8	8	1%	0	9	9	1%
< 30 ans	34	81	115	13%	27	57	84	11%	30	44	74	11%
30–50 ans	122	397	519	61%	112	344	456	62%	93	305	398	60%
> 50 ans	24	195	219	26%	24	172	196	27%	22	165	187	28%
Direction	2	3	5	1%	1	4	5	1%	1	4	5	1%
Cadres hors direction	13	99	112	13%	12	81	93	13%	10	75	85	13%
Collaboratrices/collaborateurs hors fonction de direction	149	532	681	80%	137	460	597	81%	123	415	538	82%
Collaboratrices/collaborateurs en formation ou rémunéré(e)s à l'heure	16	39	55	6%	13	28	41	6%	11	20	31	5%
Total collaboratrices/collaborateurs externes ¹	124	585	709	100%	113	530	643	100%	70	395	465	100%

	2023				2022				2021			
Contrat de location de service ⁴	11	56	67	9%	8	34	42	7%	2	23	25	5%
Contrat de prestataire de services ⁴	113	529	642	91%	105	496	601	93%	68	372	440	95%

¹ Les données sont exprimées en nombre de collaboratrices et collaborateurs (head-counts) et non en équivalents temps plein.

² Les engagements à durée déterminée sont principalement des stages. Ils font partie des efforts de recrutement de Swissgrid.

³ Les collaboratrices et collaborateurs sans horaires de travail garantis sont des personnes qui se tiennent à disposition sur appel pour effectuer des visites guidées ou réaliser des travaux auxiliaires et de soutien spécifiques.

⁴ Les collaboratrices et collaborateurs externes disposant d'un contrat de location de services ou de prestataire de services sont généralement engagé(e)s pour des projets limités dans le temps, qui nécessitent des compétences professionnelles spécialisées qui ne sont disponibles que de manière limitée au sein de Swissgrid. Les travaux sont en grande partie effectués au bureau. Les collaboratrices et collaborateurs externes qui ne sont pas directement employé(e)s par Swissgrid, mais qui effectuent par contrat des activités spécialisées dans le domaine de la numérisation et de l'automatisation par le biais d'une entreprise de services, en sont un exemple.

GRI 401-1

Mesures pour attirer les talents

Marque employeur

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid s'est présentée comme un employeur progressiste sur différentes plateformes, en témoignent les vidéos de ses équipes mises en ligne sur son site Internet. Dans ces vidéos, l'entreprise s'adresse directement aux candidates et candidats potentiels et attire leur attention sur les nombreux postes intéressants qu'elle propose. Les manifestations de recrutement organisées en Suisse et à l'étranger par les universités et les hautes écoles spécialisées, auxquelles Swissgrid participe, constituent une autre plateforme. C'est aussi par le contact direct avec les étudiant(e)s et les jeunes diplômé(e)s que l'entreprise crée les conditions pour attirer les meilleurs talents. Swissgrid a créé une nouvelle fonction, « Young Talent Manager », qui se concentre sur le recrutement et l'encadrement de jeunes talents.

Formation des apprenti(e)s

Le système dual suisse pour la formation professionnelle initiale et continue est unique et important pour la prospérité économique du pays. Swissgrid propose différents apprentissages professionnels, tels qu'un certificat fédéral de capacité en informatique (CFC) dans la spécialité Développement de plateformes, un CFC de développeur/développeuse digital business ou un CFC d'employé(e) de commerce. Pour ce faire, Swissgrid s'est associée au partenaire de formation libs (industrielle Berufslehren Schweiz, apprentissages professionnels industriels suisses). C'est une période d'apprentissage passionnante et variée au sein d'une entreprise formatrice moderne et peu commune qui attend les jeunes apprenti(e)s.

Futur en tous genres

Dans le cadre de la journée nationale « Futur en tous genres », l'entreprise invite les élèves à observer leurs parents ou leurs proches au travail pendant une journée et à s'immerger dans leur quotidien. Au cours de l'exercice sous revue, ce sont 50 enfants au total qui ont participé aux activités des sites d'Aarau et de Prilly.

Un employeur attractif d'après l'enquête Universum

Swissgrid a obtenu la 28^e place (24^e l'année précédente) dans la catégorie « Ingénierie » de l'enquête suisse Universum 2023 sur les employeurs les plus attrayants réalisée auprès de 10 870 étudiant(e)s. Swissgrid est donc à nouveau l'entreprise la mieux notée de la branche de l'énergie dans la catégorie « Ingénierie ». Cela reflète notamment le succès des mesures mises en œuvre pour attirer de nouveaux talents et renforcer le positionnement de Swissgrid en tant qu'entreprise attrayante et innovante.

Nouvelles recrues et rotation du personnel

En 2023, Swissgrid a pu recruter 159 nouvelles personnes, tandis que 58 collaboratrices et collaborateurs ont quitté l'entreprise, dont neuf pour départ à la retraite. L'entreprise s'est ainsi développée conformément à sa Stratégie 2027.

	2023						2022			2021		
	Femmes		Hommes		Total		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nouvelles recrues et rotation du personnel												
Nouvelles embauches												
< 30 ans	13	8%	40	25%	53	33%	15	32	47	16	23	39
30 – 50 ans	22	14%	69	43%	91	57%	17	61	78	18	30	48
> 50 ans	0	0%	15	9%	15	9%	2	7	9	2	6	8

	2023						2022			2021		
Total	35	22%	124	78%	159	100%	34	100	134	36	59	95
Fluctuations, départs à la retraite compris												
< 30 ans	5	9%	18	31%	23	40%	14	17	31	9	15	24
30 – 50 ans	9	16%	11	19%	20	34%	7	18	25	6	25	31
> 50 ans	2	3%	13	22%	15	26%	3	14	17	2	10	12
Total	16	28%	42	72%	58	100%	24	49	73	17	50	67

GRI 2-21, 2-30, 201-3, 202-1, 203-1, 401-2, 402-1, 404-2, 404-3, 407-1

Mesures pour attirer et développer les talents

Rétribution équitable

Swissgrid offre à son personnel une rétribution équitable, basée sur le marché et conforme aux usages de la branche. Un système de fourchette salariale, régulièrement contrôlé et adapté, sert de base à la rétribution. Pour les cadres (dirigeants et spécialisés), le modèle de rétribution de Swissgrid prévoit une rétribution individuelle et liée à la performance, basée sur la réalisation des objectifs personnels et de l'entreprise, ainsi qu'une rétribution spéciale pour les collaboratrices et collaborateurs basée sur la réalisation de leurs objectifs personnels. En outre, la politique de rétribution de Swissgrid prévoit, dans le cadre de la revue des salaires annuelle, des augmentations de salaire individuelles liées à la performance.

En 2023, la rétribution annuelle totale, y compris celle liée à la performance, de la personne la mieux rémunérée chez Swissgrid était supérieure d'un facteur de 5,89 à la rétribution annuelle totale moyenne de l'ensemble du personnel sans la personne la mieux rémunérée. En 2023, le taux moyen d'augmentation des salaires de l'ensemble du personnel, hors Direction, était de 0,8%. En raison du recours ciblé et ponctuel aux augmentations de salaire, la médiane de la rétribution annuelle de l'ensemble du personnel (sans la personne la mieux payée) n'a pas changé par rapport à l'année précédente.

Chiffres clés comparatifs de la rétribution	2023	2022	2021
Rapport entre la rétribution annuelle totale ¹ de la personne la mieux payée et la médiane de tout le personnel ²	5,89	5,55	5,19
Augmentation de la rétribution annuelle ³ pour la personne la mieux payée (%)	0%	6,38%	0%
Augmentation moyenne ⁴ de la rétribution annuelle ³ de tout le personnel (%)	0,80%	0,80%	0%
Augmentation médiane ⁴ de la rétribution annuelle ³ de tout le personnel ² (%)	0%	0%	0%
Rapport entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle ³ de la personne la mieux payée et l'augmentation médiane de tout le personnel ²	0	7,98	0

¹ La rétribution annuelle totale comprend à la fois des composantes salariales fixes et variables.

² Ensemble du personnel sans la personne la mieux rémunérée.

³ La rétribution annuelle se réfère à la composante salariale fixe, hors rétribution variable.

⁴ L'augmentation a été calculée et exclut les augmentations de salaire dues aux promotions, les montants forfaitaires pour l'adaptation au renchérissement et/ou les augmentations de salaire structurelles définies contractuellement.

Prestations d'assurance

Les prestations de Swissgrid envers son personnel, fixées dans le règlement d'engagement, ne diffèrent pas selon le degré d'engagement. En Suisse, l'assurance-vie et l'assurance-maladie sont organisées de manière privée. L'assurance-chômage et l'assurance-invalidité passent par les assurances sociales publiques, les allocations pour perte de gain et l'assurance-invalidité. En cas d'incapacité de travail non imputable à une maladie ou à un accident pendant la période d'essai, Swissgrid verse aux collaboratrices ou collaborateurs 100% du salaire annuel de base jusqu'à 30 jours au maximum. En cas d'incapacité de travail non imputable à une maladie ou à un accident survenant après la fin de la période d'essai, Swissgrid verse aux collaboratrices ou collaborateurs 100% du salaire annuel de base jusqu'à 180 jours au maximum. Pour une éventuelle incapacité de gain à partir du 181^e jour et jusqu'au 720^e jour, Swissgrid a conclu une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie qui verse 80% du salaire assuré pendant 550 jours au maximum. De plus, l'ensemble du personnel est assuré à titre privé pour les accidents professionnels et non professionnels dans le monde entier. La prévoyance vieillesse comprend l'AVS, également publique, ainsi que la caisse de pension, à laquelle tout le personnel est assujéti.

Plans de prévoyance

Swissgrid est affiliée à la caisse de pension CPE Fondation de prévoyance Énergie. Avec une fortune d'environ douze milliards de francs et quelque 26 000 personnes assurées, la CPE est l'une des grandes institutions de prévoyance en Suisse. Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid sont assuré(e)s conformément aux dispositions légales et au règlement de prévoyance en vigueur. L'adhésion à la caisse de pension est obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs soumis à la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les primes se composent de cotisations de l'employeur et du personnel.

Prévoyance chez Swissgrid	2023	2022	2021
Taux de couverture de la CPE Fondation de prévoyance Énergie au 31.12.2023	n/a ¹	107,7%	125,2%
Cotisations de risque de Swissgrid	0,24%	0,24%	0,24%
Cotisations de risque du personnel	0,16%	0,16%	0,16%
Cotisations d'épargne de Swissgrid (% du salaire assuré)	7,2–22,7%	7,2–22,7%	7,2–22,7%
Cotisations d'épargne du personnel (% du salaire assuré)	4,8–10,3%	4,8–10,3%	4,8–10,3%
Cotisations d'épargne volontaires supplémentaires du personnel (% du salaire assuré)	2–4%	2–4%	2–4%

¹ Le taux de couverture pour le présent exercice n'est pas encore disponible. Il sera communiqué par la CPE dans le cadre de son rapport annuel.

Modèles de travail flexibles

L'entreprise permet des conditions de travail qui garantissent une collaboration optimale au sein des équipes ainsi qu'entre les différents secteurs. Ce faisant, Swissgrid tient également compte de l'évolution des besoins, comme l'amélioration de la compatibilité entre la vie professionnelle et les autres aspects de la vie, y compris la possibilité de travailler de manière flexible. À ce titre, près d'un quart des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid ont travaillé à temps partiel au cours de l'exercice sous revue. Outre la possibilité de « workation », Swissgrid offre également à son personnel l'option d'exercer jusqu'à 50% de son activité en télétravail, dans la mesure où l'exercice de sa fonction le permet.

Good Work

La transformation numérique et la pression de l'innovation qui en résulte encouragent de plus en plus les principes de travail agiles et auto-organisés. Les attentes des collaboratrices et des collaborateurs vis-à-vis de leur employeur tendent vers plus de participation et d'autonomie. Pour que son personnel soit motivé et reste le plus longtemps possible dans l'entreprise, Swissgrid crée un environnement de travail attrayant dont les éléments centraux sont une culture d'entreprise valorisante avec un degré élevé d'auto-organisation et des structures de projet flexibles qui combinent de manière décentralisée les compétences disponibles des collaboratrices et collaborateurs en fonction des besoins.

Gestion des compétences

Préoccupation centrale de Swissgrid, le développement du personnel figure également dans la Stratégie 2027. Ainsi, la transformation numérique souhaitée par l'entreprise exige des compétences appropriées. C'est la raison pour laquelle Swissgrid a lancé la gestion des compétences en 2023. Celle-ci a pour but de définir les compétences dont l'entreprise aura besoin à l'avenir et d'identifier les lacunes. 30% des collaboratrices et collaborateurs ont fait l'objet d'une évaluation de leurs compétences afin de déterminer si leurs compétences actuelles correspondent aux compétences cibles requises à l'avenir. L'évaluation doit être effectuée auprès de l'ensemble du personnel d'ici à fin 2024. Swissgrid crée ainsi la base d'un développement personnel systématique et adapté aux besoins individuels de ses collaboratrices et collaborateurs.

Recrutement interne des cadres

Swissgrid encourage son personnel, par exemple avec de nombreux programmes internes, notamment dans le domaine de la gestion des talents et du développement du management. Ainsi, en 2023, 57% des postes de cadres ont été pourvus en interne.

Évaluation régulière des performances

Chez Swissgrid, toute personne ayant un contrat de travail à durée indéterminée reçoit des évaluations régulières de ses performances. Ces entretiens sont obligatoires et ont lieu chaque année, voire tous les six mois si nécessaire. Afin de pouvoir évaluer les performances des collaboratrices et des collaborateurs de manière uniforme, la gestion des performances a été affinée et une formation a été dispensée au personnel et aux managers. Par ailleurs, la cohérence des évaluations est vérifiée dans le cadre d'un processus d'étalonnage ascendant (partant du niveau du service au niveau de l'entreprise). L'objectif est de garantir une évaluation aussi objective que possible des performances individuelles et de la réalisation des objectifs. En outre, un programme pilote d'évaluation « Feed-back à 360 degrés » a été mis en place en 2023 dans le cadre de la gestion des compétences.

Évaluation régulière des performances	2023	2022	2021
Collaboratrices/collaborateurs dont les performances sont régulièrement évaluées	94%	94%	95%
Pourcentage de femmes	91%	92%	92%
Pourcentage d'hommes	94%	95%	96%
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs permanent(e)s	100%	100%	100%
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs à durée déterminée	25%	33%	33%

Occupation des fonctions clés

En plus de la planification systématique de la succession des cadres effectuée depuis des années et du recensement du potentiel de l'ensemble du personnel, des fonctions clés ont été identifiées pour la première fois en 2023. Swissgrid répartit très tôt leur savoir-faire au sein de l'entreprise. Cela permet également de garantir le transfert et le maintien du savoir-faire en cas d'éventuelles défaillances des personnes clés.

Implication active du personnel

Le « Forum des idées » permet à Swissgrid de mieux intégrer les besoins de ses collaboratrices et collaborateurs. Et ce, non seulement en ce qui concerne le poste de travail technique, mais aussi l'environnement de travail dans son ensemble. Concrètement, ce forum permet de rechercher des idées pour le développement technologique, la mise en réseau virtuelle ainsi que la collaboration au sein de l'espace de travail moderne. L'édition 2023 du « Forum des idées » a mis l'accent sur des thèmes déjà abordés dans la Stratégie 2027, à savoir le renforcement de la culture et des compétences au sein de l'entreprise. Ce forum permet non seulement d'identifier et de développer des idées avec succès, mais aussi de les mettre en œuvre en temps opportun.

Faciliter les transitions

Swissgrid propose à ses collaboratrices et collaborateurs de préparer leur retraite de manière anticipée grâce à des cours et des événements externes. Il est en outre possible de faire une carrière en arc. Celle-ci prépare les personnes à la retraite en réduisant de façon ciblée la charge de travail et les responsabilités, et peut faciliter la transition. Si Swissgrid est contrainte de se séparer de collaboratrices ou de collaborateurs susceptibles d'avoir besoin de soutien pour retrouver un emploi, elle leur propose des conseils en matière d'outplacement, une prolongation du délai de résiliation ou des prestations transitoires.

Conventions collectives et représentation du personnel

Swissgrid n'est soumise à aucune convention collective de travail (CCT). Les intérêts des collaboratrices et des collaborateurs sont défendus par la représentation du personnel, qui se compose de sept membres élu(e)s par le personnel. Les membres doivent obligatoirement représenter la Suisse alémanique et la Suisse latine ainsi que les deux sexes. Deux des sept membres représentent en outre le personnel au sein de la commission de prévoyance. Selon la loi fédérale sur l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises, dite « loi sur la participation », la représentation du personnel, en tant qu'organe de défense des intérêts, a droit à l'information et à une participation particulière. Cela comprend les droits de participation concernant la sécurité au travail et la protection des travailleurs, le transfert d'entreprises selon les articles 333 et 333a du Code des obligations, les licenciements collectifs ainsi que l'affiliation à une institution de prévoyance professionnelle. En cas de licenciement collectif de 30 personnes ou plus dans un délai de 30 jours et pour des raisons qui ne sont pas liées à l'évaluation individuelle des performances, un délai de 14 jours est accordé à la représentation du personnel pour qu'elle puisse être consultée. Elle peut ainsi faire des propositions sur la manière d'éviter les licenciements.

Satisfaction du personnel

Afin d'identifier son potentiel d'amélioration en tant qu'employeur, Swissgrid s'intéresse à la manière dont ses collaboratrices et collaborateurs actuels perçoivent l'entreprise. À cet effet, elle réalise tous les deux ans des enquêtes auprès de son personnel. La dernière a eu lieu en 2022. Une nette majorité s'y est montrée globalement satisfaite de la situation professionnelle et a jugé Swissgrid comme un employeur attractif (sur une échelle de 0 à 100). La rétribution et l'atmosphère de travail ont notamment été jugées positives.

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs ¹	2023 ²	2022	2021 ²
Femmes	80	80	88
Hommes	78	78	86
Total	78	78	85

¹ La satisfaction du personnel est évaluée sur une échelle de 0 à 100 par rapport au benchmark « Swiss Employer Award » au moyen d'un questionnaire.

² L'enquête auprès du personnel étant réalisée tous les deux ans, ce sont les résultats de l'année précédente qui ont été reportés.

GRI 404-1, 404-2, 404-3

Mesures de formation initiale et continue

Intégration des nouveaux membres du personnel

Les formations initiales et continues sont essentielles pour permettre au personnel de s'acquitter de ses tâches. Pour les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid, les formations commencent dès leur entrée en fonction. Le programme d'intégration permet d'aborder les principaux thèmes et réglementations relatifs à l'entreprise, y compris le code de conduite de Swissgrid. Dans divers domaines spécialisés, il existe en outre des intégrations professionnelles approfondies et des programmes de formation continue adaptés aux fonctions. Citons par exemple les formations dispensées dans le cadre de la nouvelle solution de planification des ressources d'entreprise, qui ont eu lieu en 2023.

Formations axées sur la stratégie

En 2023, Swissgrid a lancé les Innovation Days. Ces journées sont une mesure visant à faire de Swissgrid une entreprise innovante et fortement numérisée, comme le prévoit la stratégie. Elles permettent notamment d'améliorer la force et la culture d'innovation au sein de l'entreprise. Avec les Innovation Days, c'est une formation aux technologies émergentes et à des méthodes innovantes que propose Swissgrid à son personnel. Afin de promouvoir la culture de la sécurité au sein de l'entreprise, Swissgrid a également organisé pour la deuxième année consécutive les Safety & Security Days, obligatoires pour le personnel.

Programme «Train the Trainer»

Chez Swissgrid, les formations sont dispensées par des spécialistes techniques internes via des cours en présentiel ou des e-learning. Les formatrices et formateurs internes expert(e)s en la matière bénéficient d'un soutien didactique et pédagogique et sont formé(e)s plusieurs fois par an. En 2023, le programme dit « Train the Trainer » a été développé et amélioré. La qualité de la formation interne et de la formation continue est assurée, entre autres, par des révisions et une gestion systématique du feed-back. Plus de 85% des feed-backs sur les formations internes les ont jugées bonnes ou très bonnes.

Nouvelle offre de formation

Depuis juin 2023, Swissgrid offre des possibilités de développement personnel grâce à une offre complète de formations en ligne axées sur les soft skills, la santé, les compétences numériques et la communication. Cette nouvelle offre est complétée par des formations opérationnelles: au cours de l'exercice sous revue, les heures de formation ont principalement été comptabilisées dans les catégories « Formation des opératrices et opérateurs » (27%), « Safety & Security » (20%) et « Formation à l'informatique et aux outils » (11%). D'autres thèmes importants sont la conformité, la gestion de projet, les processus et les bases.

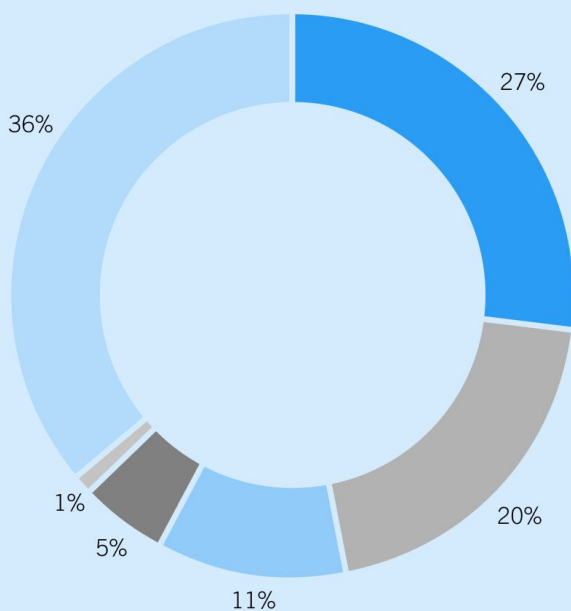
Swissgrid encourage les compétences linguistiques de son personnel

L'activité dans toute la Suisse, le plurilinguisme des collaboratrices et des collaborateurs qui en découle ainsi que les langues d'entreprise définies par Swissgrid, à savoir le français et l'allemand, exigent des connaissances dans plusieurs langues. En 2023, 62 personnes ont suivi une formation linguistique en allemand, 85 en français, 29 en anglais et 16 en italien.

Possibilités de formation et de perfectionnement externes

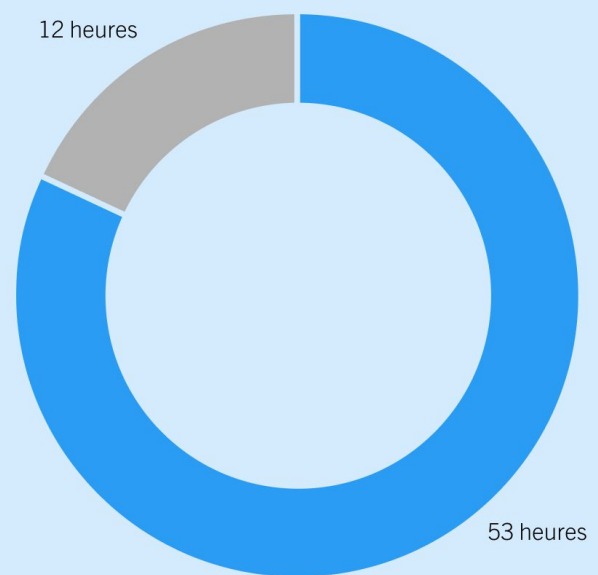
Lorsque les besoins en formation ne peuvent pas être couverts en interne, Swissgrid permet également de suivre des formations externes. 31 personnes ont suivi une formation continue dans des hautes écoles spécialisées ou des universités en 2023. Pour la majorité, il s'agissait de Certificates of Advanced Studies ou de Masters of Advanced Studies.

Catégories de formations 2023



- Formation des opératrices et opérateurs
- Safety & Security
- Formations aux outils et IT
- Langues
- Formations universitaires CAS/MAS/ certificats fédéraux de spécialisation, etc.
- Autres*

Nombre moyen d'heures de formation initiale et continue suivies en 2023



- Formations continues internes
- Formations continues externes

* La catégorie « Autres » comprend par exemple les formations aux directives (p. ex. Compliance), les formations à la gestion de projet, les thèmes spécifiques tels que la Fresque du Climat ou les Innovation Days ainsi que les formations de base et d'intégration qui ne sont pas couvertes par les catégories

thématiques listées ici.

En 2023, le personnel de Swissgrid a consacré en moyenne près de 65 heures à sa formation initiale et continue, ce qui équivaut à environ 1,5 semaine.

Direction	Cadres	Collaboratrices/collaborateurs (hors fonction de direction) ¹	Collaboratrices/collaborateurs en formation/rémunéré(e)s à l'heure ²	Total (heures)
(hors Direction)				
33,6	50,8	73,0	30,1	67,1
32,8	55,8	58,7	25,3	55,2
33,3	51,3	69,9	28,7	64,6

¹ Hors personnes en formation/rémunérées à l'heure.

² Cela comprend les stagiaires, les doctorant(e)s, les apprenti(e)s et les employé(e)s rémunéré(e)s à l'heure.

Diversité et inclusion

Vision et objectifs

Swissgrid a pour ambition d'être une entreprise innovante, diversifiée et inclusive, où l'ensemble du personnel se sent bien et peut déployer ses capacités, indépendamment de son origine ethnique, de son orientation sexuelle, de sa religion, de son âge, de son sexe, d'un handicap ou d'autres aspects liés à la diversité. Ce principe est inscrit dans son code de conduite (voir le site de Swissgrid). Swissgrid encourage ainsi non seulement la créativité et l'innovation au sein de l'entreprise, mais améliore également l'agilité et la performance de ses équipes et de ses secteurs. En conséquence, la stratégie de Swissgrid en matière de diversité et d'inclusion s'articule autour des principes suivants:

- Swissgrid estime qu'il est de sa responsabilité de protéger l'intégrité personnelle de l'ensemble de son personnel. Elle ne tolère aucune mise en danger, atteinte ou violation de l'intégrité personnelle de quelque nature que ce soit, comme la discrimination, le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel et non sexuel. La Direction a inscrit ces principes et les dispositions d'application correspondantes relatives à la protection de l'intégrité personnelle dans une directive.
- Swissgrid garantit un accès sans discrimination à toutes les fonctions. Afin de pourvoir les postes vacants, Swissgrid a recours à un pool de talents diversifié. L'évolution de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid repose sur des critères transparents et compréhensibles. Elle est planifiée et mise en œuvre de concert par les cadres et le personnel.
- Grâce à des conditions de travail aussi optimales que possible, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid libèrent pleinement leur potentiel, et sont ainsi en mesure d'exercer au mieux leur activité et d'atteindre les objectifs fixés.
- Les cadres veillent à instaurer une culture de management inclusive dans tous les domaines et au sein de toutes les équipes, qui garantit l'égalité des chances et les conditions générales correspondantes et qui permet aux collaboratrices et collaborateurs de se sentir à l'aise, de proposer des idées, de prendre des responsabilités et d'aborder ouvertement les défis ou les conflits.

Approche de gestion

De plus en plus dynamique en raison de la numérisation, le monde du travail se caractérise également par le phénomène VICA, c'est-à-dire par une volatilité, une incertitude, une complexité et une ambiguïté croissantes. Pour faire face à un environnement toujours plus complexe, Swissgrid a besoin d'une grande diversité de collaboratrices et collaborateurs. Afin de favoriser la créativité et l'innovation ainsi qu'une grande agilité, il est nécessaire de disposer d'équipes diversifiées, avec des compétences, des forces, des personnalités, des idées et des points de vue différents, mais aussi des caractéristiques diverses telles que le sexe, l'âge, l'origine, la formation et l'ancienneté dans l'entreprise.

Swissgrid utilise différentes approches pour maintenir une grande diversité au sein de l'entreprise. Les structures et les processus de l'entreprise, la culture d'entreprise et la conception du management sont abordés de manière ciblée. Des structures et des processus inclusifs et adaptés aux différents groupes (évolutions de carrière par exemple) favorisent l'égalité des chances. Une culture de l'inclusion permet de réduire les conflits, d'augmenter la satisfaction du personnel et de diminuer le turn-over. Cela passe aussi par une conception inclusive du management, ainsi que par la prise en compte des besoins des collaboratrices et collaborateurs aux profils variés.

La diversité et l'inclusion deviennent progressivement des facteurs de compétitivité. Sans un management adéquat, Swissgrid risque de ne plus attirer les collaboratrices et collaborateurs disposant des compétences et des qualifications requises. L'entreprise emprunte donc de nouvelles voies pour continuer d'augmenter son attractivité en tant qu'employeur.

GRI 202-2, 405-1

Aperçu de la diversité chez Swissgrid

La direction de l'entreprise se compose de cinq membres, dont un CEO. Durant l'exercice sous revue, la Direction était composée de trois hommes et de deux femmes venant de Suisse alémanique, de Suisse romande et de Suisse romanche. Le Conseil d'administration constitue l'organe suprême et se compose de neuf membres, dont une femme. De plus amples informations sur la composition du Conseil d'administration sont disponibles dans le Rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Diversité au sein du Conseil d'administration et de la Direction	Conseil d'administration		Direction	
	Nombre	%	Nombre	%
Sexe				
Homme	8	89%	3	60%
Femme	1	11%	2	40%
Âge				
< 30 ans	0	0%	0	0%
30–50 ans	1	11%	1	20%
> 50 ans	8	89%	4	80%
Localité d'origine				
Suisse alémanique	7	78%	2	40%
Suisse romande	1	11%	2	40%

Diversité au sein du Conseil d'administration et de la Direction	Conseil d'administration		Direction	
Suisse italienne	1	11%	0	0%
Suisse romanche	0	0%	1	20%

En 2023, Swissgrid employait 180 femmes dans les secteurs opérationnels, dont 8% ont des responsabilités de direction en tant que cadres dans ces secteurs. Cela correspond à 13% des postes de direction opérationnelle. Une vue détaillée de la composition du personnel de Swissgrid selon le sexe, l'âge, l'emploi et la fonction se trouve dans la partie « Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid » ainsi qu'à l'indicateur GRI (GRI 405-1). Les membres du personnel viennent de 39 nations différentes. La majorité d'entre eux sont suisses (68%) et allemands (18%).

Pays d'origine des collaboratrices et collaborateurs ¹	Nombre	%
Suisse	576	68%
Allemagne	153	18%
France	20	2%
Italie	17	2%
Espagne	11	1%
Grèce	10	1%
Divers (33 pays)	66	8%

¹ Les nationalités multiples ne sont pas prises en compte.

GRI 401-2, 401-3, 405-2

Mesures

Concilier vie privée et vie professionnelle

Encourager la conciliation de la vie professionnelle et de la vie de famille est l'une des pierres angulaires de la stratégie RH de Swissgrid. L'évolution des besoins est prise en compte et l'ensemble du personnel y a en principe accès, qu'il s'agisse de la promotion du travail hybride ou de modèles de travail alternatifs comme le job-sharing et le temps partiel. De même, Swissgrid propose, avec des partenaires externes comme Profawo, des offres de soutien et d'encadrement pour les enfants et les membres de la famille. En outre, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid ont la possibilité de prendre des congés sabbatiques.

Congé parental

Le congé parental est accordé selon les dispositions légales pour les congés de maternité (14 semaines), et pour les congés de paternité, avec cinq jours en plus des deux semaines prévues par la loi. L'adoption d'un enfant âgé de 0 à 5 ans est assimilée à une naissance en ce qui concerne le congé parental. Ces dispositions s'appliquent indépendamment de la relation d'engagement (en d'autres termes, qu'il s'agisse d'un travail à temps plein ou à temps partiel, à durée déterminée ou indéterminée). En 2023, 4 collaboratrices et 20 collaborateurs de Swissgrid sont devenus parents. En outre, les jeunes parents ont tous repris leur fonction à la fin de leur congé parental. Le taux de maintien des collaboratrices et collaborateurs douze mois après leur reprise d'activité était également de 100% en 2023.

Chiffres clés du congé parental	2023			2022			2021		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Collaboratrices et collaborateurs ayant droit à un congé parental	4	20	24	5	19	24	8	22	30
Collaboratrices et collaborateurs ayant pris un congé parental	4	20	24	5	19	24	8	22	30
Collaboratrices et collaborateurs encore en congé parental ¹	0	0	0	0	2	2	2	5	7
Reprise de la fonction après un congé parental convenu	4	20	24	4	17	21	6	16	22
Taux de retour	100%	100%	100%	80%	100%	95%	100%	94%	96%
Collaboratrices et collaborateurs toujours en poste 12 mois après leur retour au travail	4	17	21	6	16	22	n/a	n/a	n/a
Taux de maintien	100%	100%	100%	100%	100%	100%	n/a	n/a	n/a

¹ À la fin de l'exercice sous revue concerné.

Égalité salariale

Un salaire égal pour un travail de valeur égale est une évidence pour Swissgrid. Avec l'introduction des fourchettes salariales fonctionnelles en 2019, Swissgrid a créé de la transparence à cet égard. En 2023, l'Association suisse pour les systèmes de qualité et de management (SQS) a de nouveau réalisé un audit des salaires chez Swissgrid. Dans cet audit de maintien, la SQS continue à confirmer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes chez Swissgrid. Avec un taux d'écart de 3,5% (contre 3,8% en 2021), le résultat de l'audit est à nouveau inférieur au seuil de 5%. La rétribution de tous les membres du personnel a été examinée, à l'exception des stagiaires et des personnes rémunérées à l'heure. Swissgrid peut donc continuer d'arborez le certificat SQS « Fair Compensation », répondant aux critères de l'« Association of Compensation & Benefits Experts », sans condition supplémentaire.

Protection de l'intégrité personnelle

Swissgrid protège l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs par des points de contact internes et externes appropriés. Ainsi, en cas d'infraction, ils peuvent s'adresser à un service de confiance externe, à leur supérieur(e) hiérarchique, à un interlocuteur interne du service du personnel ou de la représentation du personnel ou à l'organe d'enquête, la fonction de Compliance. Par l'intermédiaire de l'entreprise de conseil Movis, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid bénéficient gratuitement d'un soutien spécialisé pour faire face aux défis privés et professionnels. Les consultations sont à leur disposition sept jours sur sept, 24 heures sur 24, dans toutes les régions du pays, et sont traitées de manière confidentielle. Les personnes qui signalent des infractions graves en matière de compliance sont protégées par la Whistleblowing Policy de Swissgrid (voir swissgrid.integrityline.app/). Cette politique vise à encourager le signalement de comportements répréhensibles et définit la confidentialité du signalement ainsi que la protection des personnes qui dénoncent des faits.

Management inclusif

Dans le cadre de sa Stratégie 2027, Swissgrid renforce huit dimensions culturelles, dont le feedback, la confiance et l'apprentissage. Le management inclusif fait partie de ces dimensions et signifie que les cadres tiennent compte de la diversité de leurs équipes et de leurs besoins, qu'ils permettent l'égalité des chances et qu'ils créent les conditions générales nécessaires à cet effet. Ils favorisent un climat de respect, de confiance et de sécurité (psychologique) qui permet à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de mettre à profit leurs connaissances et leur expérience et de développer pleinement leur potentiel. Partie intégrante de la culture d'entreprise de Swissgrid, le management inclusif doit continuer à être davantage ancré dans toute l'entreprise.

Les principes directeurs et de gestion, qui définissent notamment la communication, le sens des responsabilités et l'action des cadres, constituent la base du management inclusif chez Swissgrid. Afin d'ancrer encore davantage ces principes dans l'entreprise, les cadres sont formés aux différents aspects du management inclusif. Lors de la réunion de management en 2023, ils ont été sensibilisés à la gestion des biais cognitifs et ont assisté à des débats sur la promotion d'une culture du feedback ouverte.

Les femmes chez Swissgrid

Women@swissgrid est une initiative portée par des collaboratrices dont l'objectif est de créer un réseau, de s'inspirer mutuellement et d'apprendre les unes des autres. Le comité organise chaque année des conférences et des ateliers sur des thèmes tels que le coaching en négociation.

Signalement de cas de discrimination : au cours de l'exercice 2023, aucun cas de discrimination n'a été signalé à l'organisme de confiance externe, que ce soit via l'application RiskTalk ou la Compliance.

Signalements de cas de discrimination	2023	2022
Via l'organisme de confiance externe	0	0
Via RiskTalk	0	0
Via la Compliance	0	0
Total	0	0



Partnership

Dans la partie Partnership, Swissgrid regroupe les thèmes essentiels suivants: « Gouvernance, compliance, anticorruption et minimisation des risques », « Durabilité de la chaîne d’approvisionnement », « Engagement des parties prenantes » et « Transparence ». De par son mandat légal, Swissgrid est tenue d’adopter une gestion d’entreprise responsable. De même, il est essentiel pour Swissgrid de pouvoir s’appuyer sur un bon réseau et de conclure des partenariats constructifs, tout en garantissant une chaîne d’approvisionnement durable.

Durabilité de la chaîne d’approvisionnement

Vision et objectifs

L’objectif de Swissgrid est de garantir des acquisitions publiques de haute qualité, innovantes et durables au niveau des produits, des travaux et des prestations de services dont elle a besoin. Pour ce faire, l’entreprise a adopté les orientations suivantes dans le cadre de sa Stratégie 2027:

- Swissgrid développe en permanence son système de gestion des acquisitions afin de renforcer le devoir de diligence tout au long de la chaîne de création de valeur.
- Swissgrid étoffe les critères de durabilité imposés aux fournisseurs.
- Swissgrid intègre systématiquement les écobilans lors de l’acquisition de différents groupes de marchandises.

Dans le cadre des objectifs de l’entreprise pour l’année 2023, Swissgrid a par ailleurs pour ambition de

prendre en compte la durabilité pour la majorité des acquisitions publiques et d'élaborer de nouvelles stratégies de sourcing intégrant les réductions de CO₂.

GRI 203-1

Approche de gestion

Le réseau de transport suisse figure parmi les réseaux les plus sûrs et les plus stables au monde. Si Swissgrid est en mesure de réaliser cette performance, c'est uniquement grâce à ses fournisseurs qui la soutiennent de diverses manières. Ils occupent donc une place particulière pour Swissgrid. Qualité et fiabilité élevées, capacité d'innovation, rentabilité et approche axée sur le développement durable sont autant de critères prioritaires lorsque Swissgrid sélectionne ses fournisseurs.

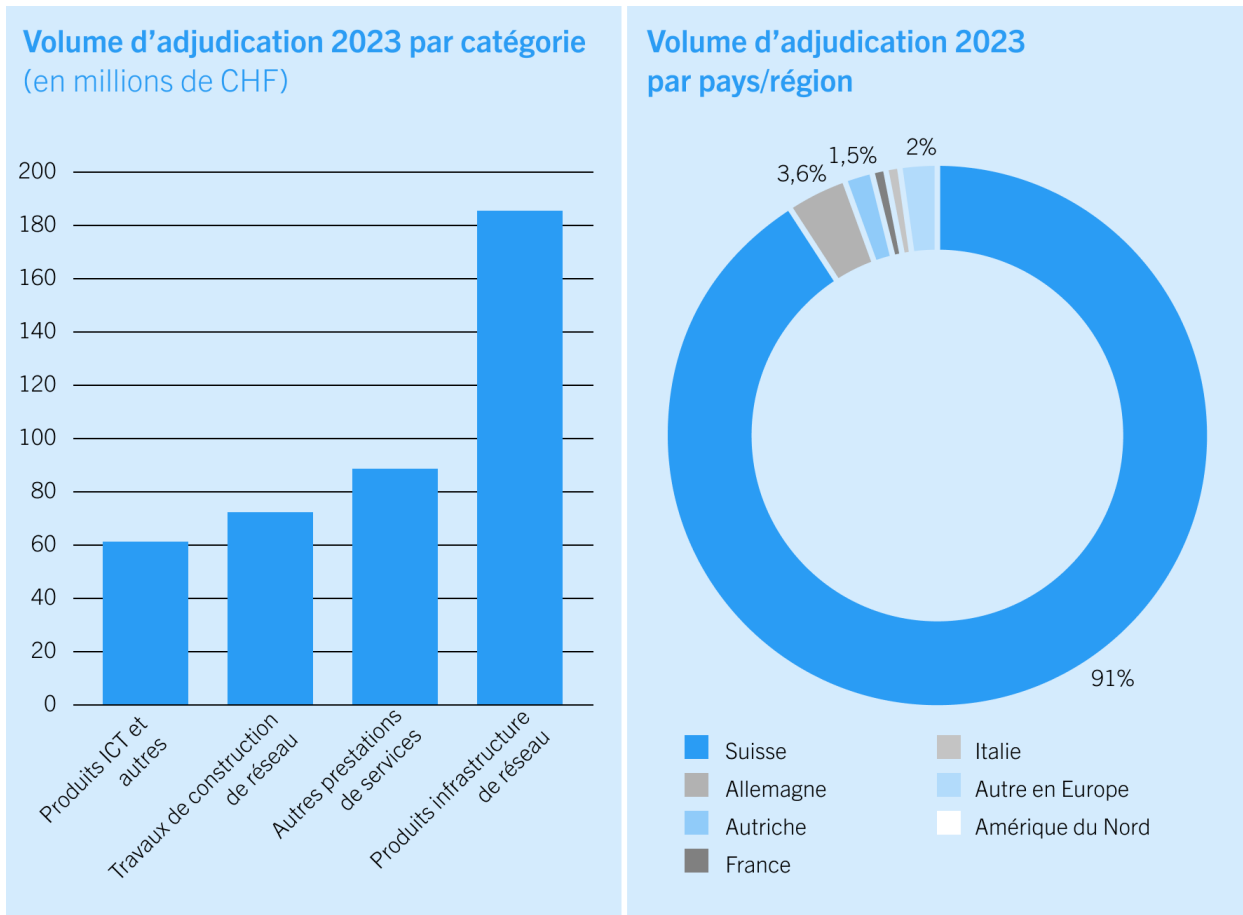
En sa qualité de société nationale du réseau de transport, Swissgrid est soumise au droit suisse des marchés publics. Lors des appels d'offres, l'entreprise tient compte des objectifs des marchés publics, parmi lesquels figure notamment l'utilisation durable des ressources sur le plan économique, écologique et social. En tant qu'adjudicatrice, ayant attribué un volume d'acquisition de plus de CHF 400 millions en 2023¹, Swissgrid est consciente de sa responsabilité particulière dans l'économie nationale et encourage également une concurrence efficace et équitable entre les fournisseurs. Depuis janvier 2023, Swissgrid a entièrement numérisé son processus d'acquisition et, conformément aux exigences réglementaires, informe une fois par an sur ses mandats soumis au droit des marchés publics à partir de CHF 50 000 (voir le site de Swissgrid).

¹ Tous les chiffres clés relatifs aux acquisitions présentés dans ce chapitre font référence à la période de janvier à novembre 2023, à l'exception de ceux qui ont été explicitement collectés au 31 décembre 2023.

GRI 2-6, 203-1, 204-1

Portefeuille de fournisseurs de Swissgrid

Swissgrid fait l'acquisition de nombreux produits et prestations de services. Les travaux de construction et de génie civil ainsi que les composants techniques pour l'infrastructure de réseau représentent le volume d'adjudication le plus important, à savoir CHF 257 millions pour l'année 2023. Cela comprend notamment les transformateurs, les postes de couplage et les composants à haute tension, les conducteurs et les câbles à haute tension ainsi que l'acier pour les pylônes. Le reste des dépenses concerne les catégories « Produits informatiques et autres produits d'exploitation » (15%) ainsi que diverses prestations de services (22%). Près de CHF 371,6 millions, soit plus de 90% du volume d'adjudication de Swissgrid, concernaient des fournisseurs locaux ayant leur siège en Suisse, suivis par des fournisseurs allemands et autrichiens (5%).



Au total, Swissgrid a attribué des mandats à 282 fournisseurs au cours de l'année 2023. Parmi ces fournisseurs, une trentaine ont été répertoriés comme critiques au cours de l'exercice écoulé, ceci en raison du volume des mandats, de l'importance des produits et/ou des services acquis ainsi que de l'étendue et de la complexité de l'engagement avec le fournisseur.

GRI 2-23, 2-24, 205-2

Code de conduite pour les fournisseurs

Swissgrid accorde une importance majeure au développement durable lorsqu'elle procède à la sélection de ses fournisseurs. En 2022, la Direction a adopté la Sustainability Charter (voir le site de Swissgrid), qui est un élément central du processus de qualification et qui est obligatoire pour tous les fournisseurs à partir d'une valeur seuil de commande de CHF 150 000. La charte comprend treize principes de durabilité parmi lesquels figurent le respect des droits de l'homme, l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de la discrimination, la liberté d'association, l'indemnisation équitable, la santé et la sécurité des collaboratrices et collaborateurs, la mise en œuvre de mesures anticorruption et la protection de l'environnement. Par ailleurs, Swissgrid demande à ses fournisseurs de faire respecter ces principes de durabilité à leurs sous-traitants.

La Sustainability Charter stipule également que les fournisseurs sont tenus de signaler tout incident, comportement ou autre circonstance qui constitue une violation des principes de durabilité, qui pourrait être considéré comme tel ou qui pourrait potentiellement y conduire. Les accidents, les accidents évités de justesse et les incidents environnementaux liés à l'exécution des prestations doivent notamment être signalés à Swissgrid. Le respect de la Sustainability Charter peut être vérifié

par Swissgrid ou par des tiers mandatés par ses soins, y compris par des contrôles sur place (voir tableau Inspections des fournisseurs). En cas de non-respect des principes définis par la Sustainability Charter, Swissgrid est en droit de prendre des mesures conformément aux dispositions contractuelles.

GRI 308-1, 308-2, 414-1, 414-2

Analyse des risques et évaluation

Les risques liés à la chaîne d’approvisionnement sont enregistrés dans le cadre de l’Enterprise Risk Management (ERM) de l’entreprise. Les risques en matière de sécurité au travail dus à des accidents potentiels de personnes sur des installations ont été classés comme «très élevés» de manière générale, tant pour les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid que pour les personnes externes. Une description détaillée des risques et de l’approche de gestion en matière de sécurité au travail figure dans le chapitre correspondant.

Parmi les autres risques identifiés dans le cadre de l’ERM en relation avec la chaîne d’approvisionnement de Swissgrid figurent les retards des projets de réseau dus à des livraisons de mauvaise qualité ou à des dépassements de coûts significatifs, une capacité de réseau réduite due à des congestions dans les livraisons de matériel et la de prestations de services, ainsi que des risques de réputation dus à des pratiques de durabilité insuffisantes des fournisseurs. Ce dernier point comprend également les risques en matière de droits de l’homme et de protection de l’environnement fourniture (voir sous-chapitres du rapport). Ces trois catégories de risques sont classées de « faible » à « modéré » en tenant compte de leur probabilité de survenance, de l’ampleur des dommages et des stratégies d’atténuation des risques mises en œuvre. Afin d’identifier à temps les risques correspondants, Swissgrid effectue notamment un suivi régulier de l’évolution des prix et des risques de congestion pour tous les critères d’acquisition.

En outre, depuis début 2023, Swissgrid a confié l’évaluation de la performance de ses fournisseurs et prestataires en matière de développement durable à une agence indépendante et spécialisée. La participation est facultative. Au cours de l’exercice écoulé, 72 fournisseurs et prestataires de Swissgrid ont été évalués quant à leur durabilité dans les domaines de l’environnement, des droits de l’homme et du travail, de l’éthique et de l’acquisition durable. Parmi les entreprises évaluées, plus de 86% affichent en moyenne des performances de durabilité globalement satisfaisantes ou avancées. Dix entreprises (environ 14%) ont été jugées partiellement satisfaisantes en termes de durabilité. Sept de ces dix entreprises sont des prestataires de services de petite ou moyenne taille dans le domaine informatique et ont des lacunes à combler, notamment en ce qui concerne la gestion de la durabilité de leur propre chaîne d’approvisionnement. Parmi ces lacunes figurent par exemple l’absence de lignes directrices et d’analyses de risques pour une acquisition durable, ainsi que l’absence de mécanismes de vérification tout au long de la chaîne d’approvisionnement, comme les audits.

Évaluation des impacts écologiques et sociaux ¹	Nombre
Impacts potentiels sur l’environnement²	
Total des fournisseurs et prestataires dont l’impact sur l’environnement a été analysé	72
dont ceux présentant une évaluation de la durabilité bonne, avancée ou supérieure à la moyenne dans le domaine de l’environnement	58

dont ceux présentant une évaluation de la durabilité partiellement satisfaisante dans le domaine de l'environnement	14
dont ceux présentant une évaluation de la durabilité insuffisante dans le domaine de l'environnement	0
Domaines identifiés présentant des lacunes (exemples)	Absence de lignes directrices en matière d'environnement et de biodiversité, absence de certification ISO 14001, absence de rapport pertinent
Impacts sociaux potentiels dans le domaine du travail et des droits de l'homme²	
Fournisseurs et prestataires dont l'impact social en matière de droit du travail et de droits de l'homme a été analysé	72
dont ceux présentant une évaluation de la durabilité bonne, avancée ou supérieure à la moyenne	70
dont ceux présentant une évaluation de la durabilité partiellement satisfaisante	2
dont ceux présentant une évaluation de la durabilité dans le domaine des droits de l'homme et du travail insuffisante	0
Domaines identifiés présentant des lacunes (exemples)	Absence de lignes directrices en matière de conditions de travail, de dialogue social et/ou de droits de l'homme, absence de rapport pertinent

¹ Au 31 décembre 2023.

² L'évaluation de l'impact potentiel se fonde sur l'analyse de la durabilité réalisée par une agence indépendante et prend en compte différents aspects, tels que des lignes directrices, des programmes de mise en œuvre, des chiffres clés ainsi que des rapports publics sur les questions non financières.

Afin d'analyser de manière approfondie les risques et les défis à moyen et long terme concernant une chaîne d'approvisionnement résiliente, Swissgrid a également commandé en 2023, en collaboration avec cinq autres gestionnaires de réseau de transport européens, une étude de risque axée sur cinq composants de réseau critiques (transformateurs, pylônes, conducteurs et câbles à haute tension, postes de couplage et électronique de puissance). Cette étude a analysé les risques liés à l'écart entre l'offre et la demande internationales, à la concurrence avec d'autres secteurs, à la concentration du marché, aux congestions de la chaîne de création de valeur en aval, à la dépendance critique vis-à-vis des matières premières, à l'expertise technique et à la durabilité. Les résultats de ces études devraient être disponibles en 2024.

GRI 308-1, 308-2, 414-1, 414-2

Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable

Le développement durable comme critère de qualification ou d'adjudication

Afin de traiter les risques identifiés de sa chaîne d'approvisionnement et de promouvoir le développement durable dans le cadre de ses acquisitions, Swissgrid intègre systématiquement des aspects écologiques et/ou sociaux comme critères de qualification et/ou d'adjudication lorsqu'elle acquiert des produits, des travaux et des prestations de services. Les critères spécifiques et leur pondération sont définis en fonction de la catégorie d'acquisition. Ils tiennent compte de la situation du marché, du volume et des risques potentiels et comprennent des exigences dans un ou plusieurs des domaines suivants:

- **Certifications:** Pour les acquisitions importantes de travaux de construction, de composants de réseau et/ou de prestations de services d'ingénierie, Swissgrid exige des certifications reconnues au niveau international, par exemple dans les domaines de la gestion de la qualité (ISO 9001), de la sécurité au travail et de la protection de la santé (ISO 45001, Safety Culture Ladder et/ou de la protection de l'environnement (ISO 14001); pour l'acquisition d'appareils informatiques, des certificats d'efficacité et de gestion énergétiques reconnus au niveau international sont exigés (p. ex. ISO 50001, certifications TCO, Energy Star ou Blue Angel).
- **Capitalisation des critères quantitatifs de durabilité pour les produits:** Lors de l'acquisition de certains composants de réseau, comme les transformateurs, Swissgrid exige par défaut la capitalisation des pertes actives, qui sont ajoutées au prix de l'offre en tant que prestations propres et sont ainsi prises en compte. Les pertes calculées sont vérifiées sur place par Swissgrid dans le cadre de la réception en usine (Factory Acceptance Test). Si les valeurs de perte garanties par le contrat sont dépassées ou ne sont pas atteintes, une pénalité ou un bonus financier réglé par contrat s'applique. Ainsi, la capitalisation des pertes actives garantit et réunit les exigences légales en matière de rentabilité et de durabilité lors de l'acquisition. Une approche similaire est utilisée en ce qui concerne les émissions sonores des produits.
- **Pratiques commerciales durables:** Swissgrid utilise des critères d'adjudication pour encourager les pratiques commerciales durables qui varient selon le type de groupe de marchandises. En voici quelques exemples: la part d'énergie renouvelable dans la fabrication du produit à acquérir (conducteurs, câbles de garde, câbles à haute tension); l'existence de notations et/ou de stratégies de durabilité, y compris des mesures de réduction des émissions, d'inclusion sociale et/ou de bien-être des collaboratrices et collaborateurs; l'existence de calculs des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'objectifs de réduction des émissions; des calculs d'écobilan selon ISO 14004:2006 ou ISO 14040:2006 sur au moins un des composants à acquérir.

En 2023, Swissgrid a pris en compte au moins un critère de durabilité dans plus de 98% des appels d'offres selon le droit des marchés publics (c'est-à-dire plus de CHF 150 000). Sur ce total, 143 appels d'offres concernaient des fournisseurs évalués selon des critères de durabilité écologique, tandis que dans 135 appels d'offres réalisés, des critères de durabilité sociale ont été utilisés pour évaluer les fournisseurs. Plusieurs appels d'offres ont imposé des exigences à la fois écologiques et sociales comme critères de qualification et/ou d'adjudication.

Utilisation de critères de durabilité	Nombre
Total des appels d'offres effectués (valeur de la commande > CHF 150 000)	165
Dont appels d'offres ¹ avec critères de durabilité environnementale	143
Dont appels d'offres ¹ avec critères de durabilité sociale	135

¹ Pour chaque appel d'offres, au moins un fournisseur est retenu. Toutefois, selon le type et le volume de l'appel d'offres, il peut y avoir plus d'un fournisseur.

Stratégies d'acquisitions intégrant la durabilité

Afin de faire face efficacement aux risques et aux opportunités liés aux acquisitions, Swissgrid élabore et actualise régulièrement ses stratégies d'acquisition spécifiques aux groupes de marchandises. Les risques, les opportunités et les options en matière de durabilité sont également pris en compte depuis le début de l'année 2021 et systématiquement intégrés depuis 2023. En 2023, Swissgrid a procédé à la mise à jour de sa stratégie d'acquisition pour les postes de couplage isolés à l'air en tenant compte du potentiel de réduction des émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie des installations. L'entreprise a également entrepris de mettre à jour ses stratégies d'acquisition en y intégrant des aspects de durabilité dans quatre autres groupes de marchandises (pylônes, construction, besoin propre et lutte contre les incendies). Pour la mise à jour de la stratégie d'acquisition dans le domaine de la construction, outre le potentiel de réduction des émissions de CO₂, des options visant à renforcer l'économie circulaire sont également prises en compte (voir chapitre « Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire »).

Partenariat avec d'autres gestionnaires de réseau de transport

Swissgrid participe, avec cinq gestionnaires de réseau de transport européens, à une initiative destinée à soutenir la stratégie industrielle pour une Europe verte et numérique. L'un des objectifs stratégiques de ce partenariat est de consolider les pratiques et les méthodes en matière d'acquisition durables grâce à une approche harmonisée. Pour ce faire, Swissgrid a développé en 2023, en collaboration avec trois membres de l'initiative, un catalogue commun de critères sociaux et écologiques pour les produits et les services et s'est engagée à les appliquer dans le cadre de ses futures acquisitions. Sur la base d'un vaste partage d'expériences, les gestionnaires de réseau de transport ont également formulé des recommandations visant à harmoniser la procédure et les exigences posées aux fournisseurs en matière d'écobilan des composants critiques du réseau.

Examen basé sur les risques pendant la phase de mise en œuvre

Dans le cadre de la gestion des contrats, Swissgrid effectue aussi un contrôle des principes de durabilité basé sur les risques et se concentre en conséquence sur les domaines de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement (voir sous-chapitres du rapport). Au total, Swissgrid a effectué 357 inspections HSE en 2023, y compris sur des travaux de construction et de génie civil ainsi que des travaux impliquant des substances dangereuses pour l'environnement et la santé, effectués par le personnel des fournisseurs. En complément, Swissgrid organise au moins une fois par an des programmes de formation dans le domaine de la sécurité au travail pour ses exploitantes et exploitants d'installations de réseau.

Inspections des fournisseurs ¹	Nombre
Nombre d'inspections HSE effectuées	357
Nombre de fournisseurs contrôlés	105
Fournisseurs avec lesquels des mesures correctives ont été convenues	40
Fournisseurs dont le contrat a été résilié en raison d'infractions	0

¹ Au 31 décembre 2023.

Respect des droits de l'homme

GRI 2-23

Vision et objectifs

Swissgrid s'engage à respecter les droits de l'homme dans toutes ses activités commerciales, conformément à l'article 35 de la Constitution fédérale suisse et aux normes internationales en vigueur. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des normes fondamentales du travail de l'OIT qui y sont liées, ainsi que des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

L'engagement de Swissgrid en faveur du respect des droits de l'homme est conforme aux principes du code de conduite adopté par le Conseil d'administration ainsi qu'à la Sustainability Charter des fournisseurs (voir le site de Swissgrid) et aux directives internes concernant la protection du travail, de la santé et de l'environnement ainsi que la protection de l'intégrité personnelle. Cet engagement comprend notamment les principes fondamentaux suivants:

- Swissgrid rejette toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite des êtres humains et de travail au noir.
- Swissgrid reconnaît le droit à la liberté de réunion, aux conventions collectives et à la liberté d'expression.
- Swissgrid s'engage à verser une rétribution équitable et non discriminatoire.
- Swissgrid reconnaît le droit à des conditions de travail équitables, saines et sûres.

- Swissgrid protège l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs.
- Swissgrid rejette toute forme de discrimination, de harcèlement moral, sexuel et non sexuel.

Swissgrid considère que l'obligation de respecter les droits de l'homme s'applique à l'ensemble de l'entreprise. Cela concerne l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs internes, les membres de la Direction et du Conseil d'administration ainsi que le personnel externe et les fournisseurs de Swissgrid.

GRI 2-23

Approche de gestion

En 2023, Swissgrid a procédé à une mise à jour de son analyse des risques en matière de respect des droits de l'homme. Celle-ci a été effectuée en accord avec le système d'Enterprise Risk Management et prend en compte les aspects suivants:

- Probabilité de réalisation et ampleur du risque liés aux activités commerciales de Swissgrid ainsi qu'aux fournisseurs directs (fournisseurs dits « de niveau 1 »). Le respect des domaines des droits de l'homme mentionnés dans les principes directeurs, à savoir le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains, le travail au noir, la liberté de réunion, les conventions collectives et la liberté d'expression, la rétribution équitable et non discriminatoire, les conditions de travail, l'intégrité personnelle et la discrimination, a fait l'objet d'une attention particulière.
- Analyse des risques des groupes potentiellement vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les populations autochtones, les personnes ayant fui leur pays et les populations locales. L'analyse a également été réalisée pour les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid.
- Identification et évaluation des mesures existantes pour réduire les risques potentiels liés aux droits de l'homme.
- Analyse des mesures supplémentaires éventuellement nécessaires.

GRI 2-24, 3-3, 407-1, 408-1, 409-1, 410-1, 411-1, 414-1

Résultat de l'analyse des risques et mesures

L'analyse a révélé un risque très faible de violation des droits de l'homme par les activités de l'entreprise. Ceci pour plusieurs raisons: en tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid n'est active qu'en Suisse, à l'exception de coopérations avec d'autres gestionnaires de réseau en Europe pour garantir la sécurité de l'approvisionnement côté réseau. Swissgrid ne poursuit aucune activité dans les régions où vivent des groupes de population autochtones reconnus dont les droits peuvent être violés. Par ailleurs, Swissgrid procède à des évaluations de risques ciblées et prend des mesures dans les domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé, de la diversité et de l'inclusion, ainsi que des ressources humaines et de la politique de rétribution (voir sous-chapitres du rapport) afin de s'assurer que les droits des collaboratrices et collaborateurs sont respectés conformément aux principes des droits de l'homme.

Les risques liés aux violations des droits de l'homme dans le cadre des activités des fournisseurs directs sont considérés comme faibles, les risques liés à la rétribution équitable et aux conditions de travail appropriées comme modérés. Les aspects suivants influencent considérablement l'évaluation des

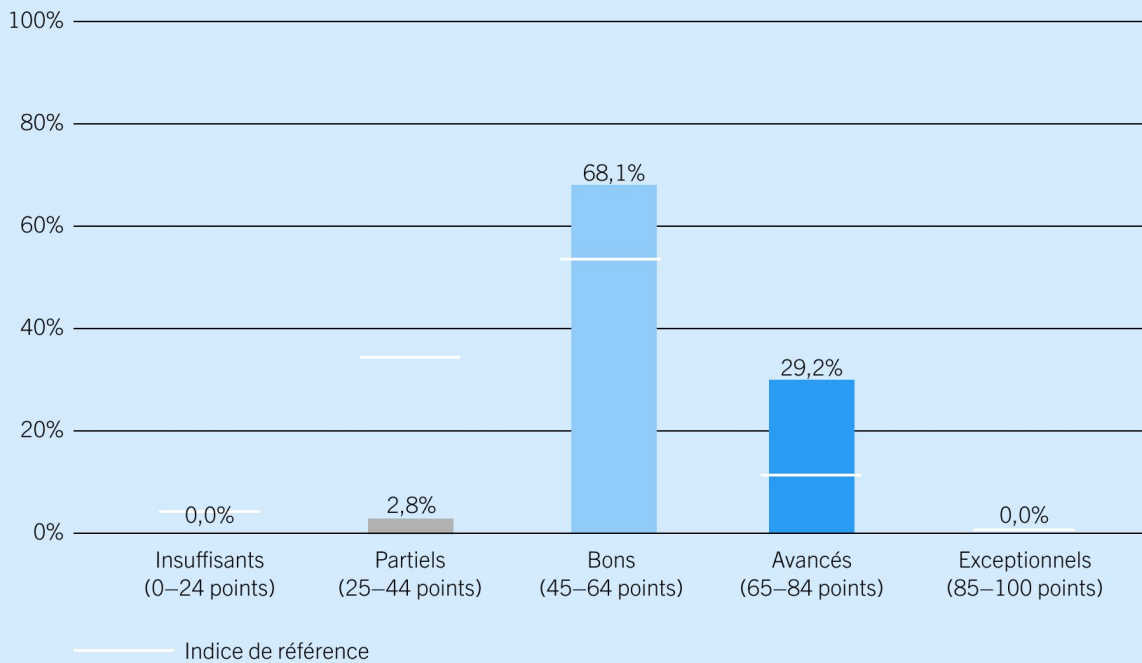
risques:

- Plus de 95% du volume d'acquisition de Swissgrid est couvert par des entreprises basées en Suisse (> 91%), en Allemagne (3,6%) et en Autriche (1,5%). Ces pays présentent un niveau de protection réglementaire élevé en ce qui concerne les domaines des droits de l'homme et les groupes potentiellement vulnérables examinés. En conséquence, le travail des enfants présente également un risque potentiel faible.
- Les fournisseurs dits «de niveau 1» de Swissgrid ne sont pas directement impliqués dans l'extraction de minéraux et autres matières premières. Swissgrid a en outre testé en 2023 l'exigence d'une certification Copper Mark comme critère supplémentaire pour l'acquisition de certains conducteurs électriques. L'objectif de cette certification est d'encourager et d'exiger de la part des fournisseurs de produits finis contenant du cuivre des pratiques opérationnelles sociales et environnementales responsables tout au long de leur chaîne de création de valeur.
- Afin de réduire les risques identifiés, Swissgrid utilise systématiquement des critères de qualification et d'adjudication spécifiques dans le cadre de ses acquisitions (voir chapitre « Durabilité de la chaîne d'approvisionnement ». Cela comprend notamment les exigences posées aux fournisseurs conformément à la Sustainability Charter, les certifications ISO 45001, les certifications Safety Culture Ladder ainsi que la justification de stratégies et de mesures en faveur du bien-être et de la participation des collaboratrices et collaborateurs. De même, Swissgrid procède à des inspections de la sécurité au travail pendant la mise en œuvre du contrat (voir les chiffres clés relatifs aux « Inspections des fournisseurs » au chapitre « Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable »).
- Le personnel de sécurité de Swissgrid, employé par une entreprise tierce, est formé aux principes éthiques et aux droits de l'homme dans le cadre de sa formation de base. C'est le cas de 100% des agentes et agents de sécurité employé(e)s à titre permanent par Swissgrid.

Les résultats de l'analyse des risques sont validés par les évaluations de durabilité des 72 fournisseurs de niveau 1 de Swissgrid. Les évaluations sont réalisées par une agence indépendante et spécialisée et confirment que plus de 97% des fournisseurs de Swissgrid évalués disposent d'approches de gestion dans le domaine des droits du travail et des droits de l'homme qui sont considérées comme bonnes ou avancées. Seuls deux fournisseurs (3%) présentent des approches de gestion partiellement satisfaisantes avec un potentiel d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'adoption de directives en matière de droits de l'homme et l'établissement de rapports pertinents.

Les deux fournisseurs les moins bien notés travaillent dans le secteur informatique en Autriche et dans la fabrication de câbles en Italie. À la suite de l'évaluation, les deux fournisseurs ont pris des mesures complémentaires en matière de droits du travail et de droits de l'homme dans les domaines qui nécessitent encore des améliorations. Dans l'ensemble, les fournisseurs évalués de Swissgrid obtiennent de meilleurs résultats que le portefeuille de référence (benchmark) qui se compose de tous les prestataires de services évalués par le fournisseur tiers.

Évaluation des droits du travail et des droits de l'homme des fournisseurs



Grâce à une faible exposition et aux mesures existantes, tous les risques identifiés se situent clairement dans la limite de la propension au risque de Swissgrid. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour l'année 2023.

GRI 406-1, 407-1

Résultat et processus des procédures de recours

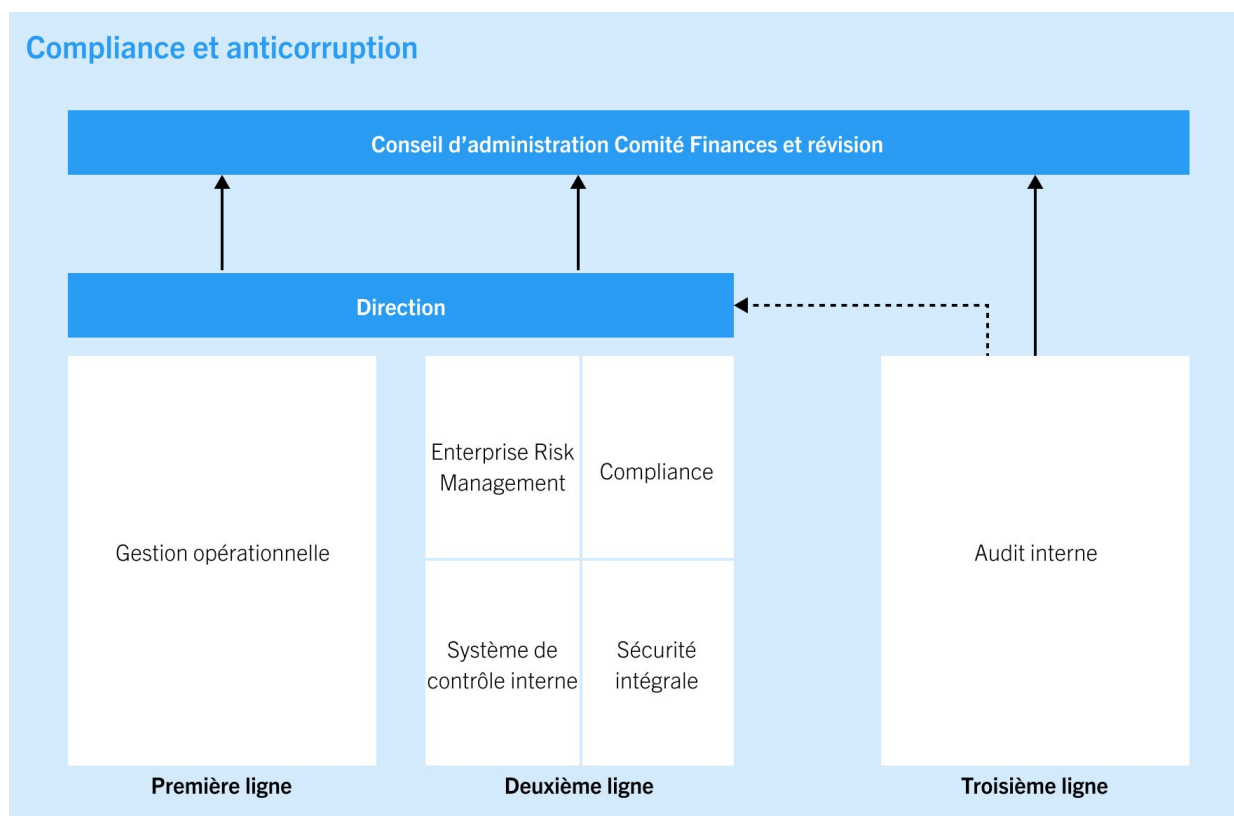
Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid disposent de différents canaux internes et externes pour signaler toute violation aux droits humains. Parmi ceux-ci figurent un organe de confiance externe, l'application pour smartphone « RiskTalk » ainsi que le service Compliance, en complément des responsables hiérarchiques ou des interlocutrices et interlocuteurs internes du service des ressources humaines. Les fournisseurs directs de Swissgrid sont soumis à une obligation de déclarer en cas de violation des droits de l'homme, conformément à la Sustainability Charter qu'ils ont signée. Les collaboratrices et collaborateurs des fournisseurs ont également la possibilité de signaler les violations des droits de l'homme et du travail via le canal RiskTalk ou les points de contact de Swissgrid. L'échange direct avec les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services est par ailleurs activement encouragé dans le cadre des inspections de la sécurité au travail. Les personnes qui signalent des violations potentielles des droits de l'homme et du travail sont protégées contre les représailles par la Whistleblowing Policy de Swissgrid (voir [swissgrid.integrityline.app/](https://www.swissgrid.ch/integrityline)). En 2023, aucune violation des droits de l'homme n'a été signalée via les canaux internes et externes mis à disposition.

Compliance et anticorruption

GRI 2-16, 2-23, 2-24, 2-25

Compliance

Le respect des prescriptions légales ainsi que des statuts, des règlements internes et des directives constitue pour Swissgrid la base de sa gestion d'entreprise responsable. Le Conseil d'administration assume à cet effet la haute surveillance et dispose, dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, de différentes fonctions de surveillance, de contrôle et de vérification qui garantissent la compliance avec les prescriptions réglementaires et internes. Le « modèle à trois lignes »¹ sert de cadre réglementaire pour la définition des structures et des processus, y compris dans le domaine de la compliance, et répartit les responsabilités en trois lignes:



¹La représentation visuelle du «modèle à trois lignes» est une version simplifiée qui se concentre sur les fonctions liées à la compliance chez Swissgrid.

Première ligne: le respect des prescriptions internes et externes dans le travail quotidien incombe à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. Ils sont les ambassadrices et les ambassadeurs d'une déontologie exemplaire et éthique.

Deuxième ligne: la deuxième ligne permet aux collaboratrices et collaborateurs de mettre en œuvre des directives en matière de compliance. Il s'agit notamment de domaines de gouvernance à l'échelle de l'entreprise qui édictent des directives, définissent une méthodologie et une structure pour les activités opérationnelles et surveillent leur mise en œuvre. Grâce à la mise en place et à l'exploitation d'un Compliance Management System, la fonction de compliance permet au Conseil d'administration

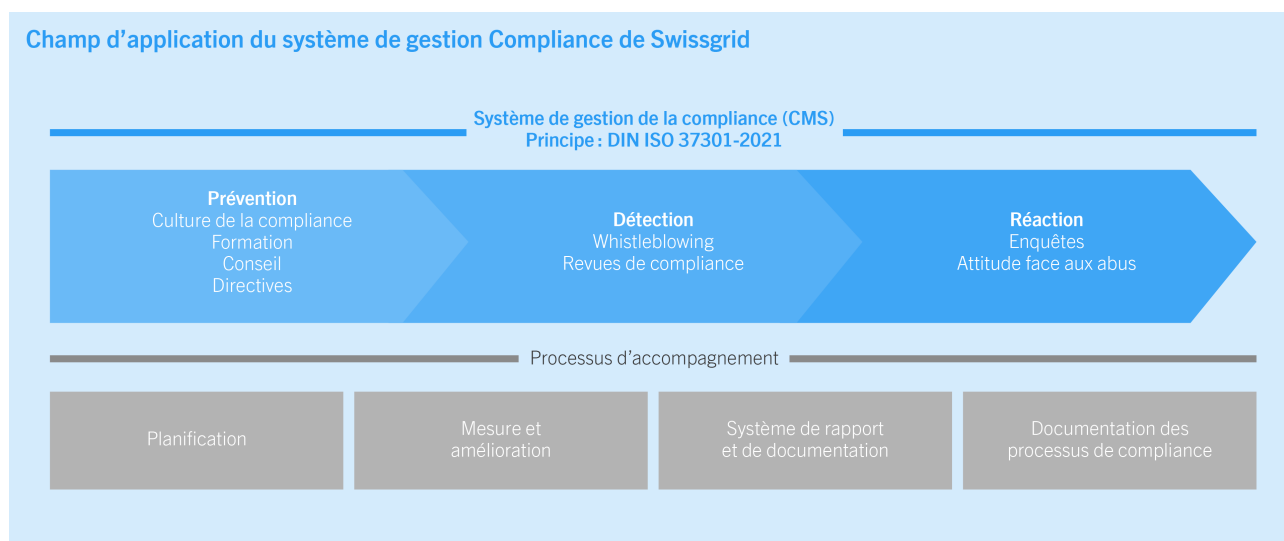
et à la Direction de s'assurer que le cadre juridique applicable est respecté et que les principes éthiques sont appliqués. En complément, le système de gestion HSE, qui fait partie intégrante de la Sécurité intégrale, ainsi que le système de contrôle interne (voir chapitre « Gouvernance d'entreprise ») permettent de respecter les prescriptions légales et internes dans les domaines de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement ainsi que de la corruption et des pots-de-vin. Le système d'Enterprise Risk Management (voir chapitre « Évaluation des risques ») permet en outre d'identifier et d'atténuer les risques liés à la compliance.

Troisième ligne: l'audit interne accompagne le Conseil d'administration, ses comités et la Direction en fournissant des services d'audit indépendants et objectifs, notamment pour garantir le respect des dispositions légales et internes.

Champ d'application du Compliance Management System

Les grandes lignes du Compliance Management de la deuxième ligne sont définies par le Conseil d'administration dans une annexe au règlement d'organisation. Au niveau stratégique, le CEO concrétise ces directives par le biais du « concept de compliance ». La ou le Head of Compliance est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du Compliance Management conformément aux directives du Conseil d'administration et du CEO.

Le Compliance Management System de Swissgrid s'appuie sur la norme ISO 37301:2021-11. Il comprend des activités et des mesures dans les trois domaines principaux que sont la prévention, la détection et la réaction. À partir d'une évaluation régulière des risques de compliance, le concept de compliance définit les compétences et les priorités (domaines juridiques). En outre, la fonction de compliance rend régulièrement compte de ses activités et mesures à la Direction ainsi qu'au comité Finances et révision du Conseil d'administration.



GRI 2-23, 2-24, 2-26

Prévention

La prévention comprend entre autres des mesures visant à renforcer la culture de la compliance, le système de directives ainsi que les formations et les conseils.

Un code de conduite comme base

Le code de conduite (voir le site de Swissgrid), édicté par le Conseil d'administration, constitue le fondement d'une culture de la compliance incarnée au quotidien. Ce guide juridique résume les principales obligations de compliance auxquelles Swissgrid et ses collaboratrices et collaborateurs doivent se conformer, y compris le personnel de location de service ainsi que les membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Ce code comprend des dispositions applicables aux domaines suivants: principes éthiques, respect des prescriptions, conflits d'intérêts, confidentialité des informations de l'entreprise, information interne et externe, intégrité professionnelle et financière, corruption et pots-de-vin, sécurité au travail et protection de la santé, développement durable et responsabilité sociale ainsi que signalement et gestion des comportements inappropriés. Les principes et valeurs définis dans le code de conduite font partie intégrante de la culture d'entreprise de Swissgrid. Les infractions aux principes du code de conduite ainsi qu'aux prescriptions, considérées comme des comportements inappropriés, ne sont en principe pas tolérées et sont sanctionnées par Swissgrid. Le code de conduite a été révisé en 2023 pour être adapté aux normes en vigueur.

Le code de conduite est à la disposition des collaboratrices et collaborateurs au sein d'une page d'information complète consacrée à la signification et à l'organisation de la compliance chez Swissgrid. En 2023, l'ensemble du personnel de Swissgrid a été formé au code de conduite révisé.

Corpus de directives interne et formations sur les nouvelles directives ou les directives modifiées

Le Compliance Management System de Swissgrid comprend un corpus de directives uniforme et conforme au droit. Ces prescriptions sont centralisées et mises à la disposition de tous les membres du personnel. Lors de l'introduction de nouvelles directives ou de changements, la fonction de compliance et/ou le personnel responsable de la directive sur le plan technique organisent des formations. Ces formations reposent sur une approche pédagogique qui garantit une transmission appropriée.

Le personnel nouvellement recruté est informé des normes en vigueur, y compris du code de conduite et des directives internes, dans le cadre d'un programme d'intégration. Le personnel concerné confirme avoir pris connaissance des directives existantes, nouvelles ou modifiées au moyen d'un outil électronique.

Conseils personnalisés pour les directives et normes spécifiques

La fonction de compliance conseille les collaboratrices et collaborateurs sur les questions de respect des normes internes et externes. De même, le service organise pour certaines équipes des formations personnalisées en matière de compliance sur les directives et les thèmes qui les concernent en particulier. Ces formations spécifiquement destinées aux équipes ont concerné environ 15% des effectifs en 2023. Pour élaborer et définir ses formations, la fonction de compliance dispose d'un concept de formation qu'elle contrôle et améliore en permanence.

GRI 2-26

Détection

La détection comprend des dispositifs permettant de déceler les comportements inappropriés. Les Compliance Reviews en font partie. La révision de la Whistleblowing Policy pose les bases permettant de signaler plus facilement les infractions.

Révision de la Whistleblowing Policy

Afin de faciliter les signalements d'infractions graves à certaines prescriptions, le Conseil d'administration de Swissgrid a procédé à une révision de la Whistleblowing Policy en 2023. Basée notamment sur la norme DIN ISO 37002:2021, la Whistleblowing Policy permet aux collaboratrices et aux collaborateurs de signaler d'éventuelles infractions graves à une cellule de signalement confidentielle sans crainte de représailles. Elle prévoit également que le service d'enquête suit et examine ces informations de manière structurée et confidentielle. Un canal externe anonyme de signalement des infractions a notamment été créé en 2023 et largement communiqué au sein de l'entreprise.

Réalisation de Compliance Reviews

La fonction de compliance effectue régulièrement des Compliance Reviews sur mandat du CEO. Pour ce faire, elle réalise chaque année une planification basée sur les risques. Ces reviews permettent de vérifier que les prescriptions légales et les directives sont bien respectées et de s'assurer que les mesures visant à prévenir les infractions sont en place et efficaces. Swissgrid effectue en moyenne une à deux reviews de ce type par an.

GRI 2-25

Réaction

La fonction de compliance est tenue de réagir aux signalements d'infractions graves ou aux indications fournies par les Compliance Reviews.

Suivi des signalements ou des indications

La fonction de compliance est tenue d'enquêter sur tous les signalements. De plus, elle examine les indications d'infractions issues des Compliance Reviews. En collaboration avec le Head of Legal, Regulatory & Compliance, elle évalue lors d'une enquête préliminaire s'il existe une suspicion initiale suffisante et si un mandat d'enquête doit être demandé au CEO ou au président du Conseil d'administration. Toutes les informations relatives aux enquêtes doivent être traitées de manière confidentielle, et les travaux effectués ainsi que les résultats de l'enquête doivent être documentés.

Traitement des infractions

Les infractions doivent être traitées après une enquête. Cela comprend deux aspects:

- Les infractions ont des conséquences. Celles-ci dépendent notamment de la gravité des infractions et du degré de responsabilité de la ou des personnes concernées. L'ampleur des conséquences est déterminée par le service des ressources humaines en collaboration avec la ou le responsable hiérarchique.
- Afin que des infractions identiques ou similaires puissent être évitées, les directives doivent être adaptées selon le cas, des mesures de contrôle supplémentaires doivent être introduites, les procédures doivent être révisées et/ou des formations supplémentaires doivent être effectuées. Le Compliance Management fait ainsi l'objet d'un développement continu et s'adapte aux besoins et aux risques.

GRI 2-16, 2-25, 2-27, 206-1, 406-1, 416-2

Infractions 2023

En 2023, aucun jugement important n'a été prononcé à l'encontre de Swissgrid pour des infractions à la compliance. Cela comprend également les jugements en lien avec des impacts écologiques ou sociaux négatifs provoqués par Swissgrid ou des activités commerciales déloyales. De plus, aucune amende financière importante n'a été payée durant cette période. Un montant de CHF 25 000 a été défini comme seuil de matérialité pour le rapport.

La fonction de compliance établit chaque année un rapport complet à l'attention du CEO concernant ses activités, ses principales observations ainsi que les recommandations qui en découlent. Le rapport couvre également les questions potentiellement critiques qui sont portées à l'attention du comité Finances et révision du Conseil d'administration dans le cadre du rapport annuel de compliance. En 2023, aucune question critique n'a été identifiée à la suite de décisions d'ordre juridique.

Par ailleurs, les activités de compliance ainsi que ses perspectives font l'objet d'un rapport trimestriel adressé au CEO. En cas de découverte de faits ou de circonstances susceptibles de menacer sérieusement Swissgrid et/ou la réalisation des objectifs, la ou le Head of Compliance a l'obligation d'en informer immédiatement le CEO. La ou le Head of Compliance informe le CEO et le comité Finances et révision sur les cas de malversations matérielles ou de fraude. De même, cette personne est tenue d'informer immédiatement le président du Conseil d'administration de tout signalement concernant le

comportement du CEO et/ou des membres de la Direction.

GRI 2-16, 2-25, 2-27, 406-1, 416-2

Aperçu des chiffres clés de la compliance

L'efficacité du système de gestion de la compliance de Swissgrid se reflète dans les principaux chiffres clés de la compliance pour les années 2023 et 2022.

Chiffres clés de la compliance	2023	2022
Infractions substantielles ¹ à la loi et aux ordonnances (y compris les sanctions monétaires et non monétaires)	0	0
Amendes payées ou différées pour des infractions substantielles ¹ commises au cours des années précédentes	0	0
Signalements	2	1
Signalements relatifs à la discrimination	0	0
Signalements relatifs au harcèlement	0	0
Signalements relatifs aux conflits d'intérêts	1	0
Signalements relatifs à la confidentialité des informations	1	0
Signalements relatifs à l'intégrité financière	0	1
Signalements relatifs à d'autres domaines	0	0
Nombre de cas dans lesquels une enquête a été ouverte ²	0	0
Nombre de cas confirmés	0	0
Nombre de cas de signalement ayant entraîné des mesures disciplinaires	0	0

¹ Un montant de CHF 25 000 a été défini comme seuil de matérialité pour le rapport. Cela inclut les infractions majeures liées à l'environnement et aux questions sociales.

² Aucune enquête n'a été ouverte, car aucune suspicion initiale d'infraction juridique sérieuse ne pesait sur le personnel.

GRI 205

Lutte contre la corruption

Swissgrid lutte fermement contre la corruption, qui est incompatible avec les principes éthiques de l'entreprise. Étant donné que Swissgrid, en sa qualité de propriétaire du réseau de transport suisse, passe des volumes de commandes considérables, elle accorde une grande importance à la lutte contre la corruption. Swissgrid dispose en conséquence d'un concept de lutte contre la corruption et évalue à cet effet le risque de corruption selon la norme ISO 37001:2016.

Swissgrid a évalué son risque de corruption dans le cadre de son système d'Enterprise Risk Management à l'échelle de l'entreprise (voir chapitre « Évaluation des risques »). Swissgrid fait vérifier chaque année l'efficacité de son système de contrôle interne comme mesure d'atténuation des risques. La corruption ne faisant pas partie des principaux facteurs de risque de Swissgrid, elle n'est

pas traitée séparément dans l'évaluation des risques publié publiquement. Le risque de corruption et le respect des prescriptions en la matière font également l'objet de contrôles réguliers dans le cadre des Compliance Reviews basées sur les risques. Une Compliance Review sur le thème de la corruption a également eu lieu en 2023.

Swissgrid a pris diverses mesures pour lutter contre la corruption:

Renforcement des prescriptions anticorruption

Conformément à son code de conduite, Swissgrid ne tolère ni les pots-de-vin ni aucune autre forme de comportement commercial corrompu. Les collaboratrices et collaborateurs évitent les conflits d'intérêts et la partialité tout en préservant les actifs de l'entreprise. La révision du code de conduite en 2023 a permis d'affiner ces prescriptions et de sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à la corruption.

Révision de la directive sur les cadeaux

La directive sur les cadeaux et les invitations a également fait l'objet d'une révision en 2023 et a été adaptée aux normes en vigueur. La gestion des cadeaux et des invitations implique notamment le respect de plusieurs principes tels que la valeur, le moment et la fréquence. Cette directive constitue la principale mesure en matière de lutte contre la corruption.

Formations de compliance sur la corruption

L'ensemble du personnel est formé à la prévention de la corruption par le biais d'un e-learning. Pour les personnes nouvellement embauchées, la formation de compliance comprend des indications sur les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts surviennent et sur la manière de les identifier et de les éviter. Le comportement correct à adopter en cas de corruption observé est également expliqué de manière claire à l'aide d'exemples. À l'occasion de la révision du code de conduite, une formation portant également sur cette thématique a été organisée pour les collaboratrices et collaborateurs en 2023. En complément, Swissgrid organise des formations de compliance personnalisées pour certaines équipes, qui abordent les différentes formes de corruption et illustrent par des exemples les limites à respecter en matière de cadeaux et d'invitations.

Sensibilisation et formation à la corruption

	2023		2022	
	Nombre	%	Nombre	%
Conseil d'administration et personnel informés des lignes directrices et procédures anticorruption ¹	862	100%	745	100%
– Conseil d'administration	9	100%	9	100%
– Direction	5	100%	5	100%

– Cadres hors direction	112	100%	93	100%
– Collaborateurs sans fonction de direction	681	100%	597	100%
– Personnel en formation ou rémunéré à l'heure	55	100%	41	100%
Conseil d'administration et personnel ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption ²	727	84%	117	16%
– Conseil d'administration ³	0	0%	2	22%
– Membres de la direction ³	0	0%	0	0%
– Cadres hors direction	97	87%	4	4%
– Collaborateurs sans fonction de direction	592	87%	106	18%
– Personnel en formation ou rémunéré à l'heure	38	69%	7	17%

¹ Il s'agit du nombre total de collaboratrices et collaborateurs et de membres du Conseil d'administration qui ont été informé(e)s avant l'exercice sous revue. Autrement dit, la date à laquelle les personnes ont été informées ne se limite pas à l'exercice sous revue.

² La date de la formation se réfère à l'exercice sous revue 2023 ou 2022; ceci contrairement à la prise de connaissance (voir 1).

³ Des formations sur la lutte contre la corruption sont prévues pour 2024

Le signalement (whistleblowing), une mesure éprouvée contre la corruption

La révision de la Whistleblowing Policy et le nouveau canal de signalement externe facilitent les signalements, y compris en matière de corruption. Ces mesures ont également fait l'objet d'une communication à l'échelle de l'entreprise. En 2023, aucun signalement concernant la corruption n'a été effectué via le canal de signalement.

Adjudications de valeur supérieure

L'adjudication de valeur supérieure (à partir de CHF 50 000) est examinée conjointement par des équipes d'évaluation, les parties concernées devant déclarer leur impartialité. Les collaboratrices et les collaborateurs doivent éviter les conflits d'intérêts ou, le cas échéant, les révéler et se récuser. Les adjudications de valeur supérieure, y compris les avenants, sont accompagnées par des Procurement Managers spécifiquement formés. Les appels d'offres de Swissgrid comportent toujours, outre des critères de prix, des critères de qualité. Les négociations de prix (rounds de négociation) ne sont pas autorisées par le droit fédéral. Le règlement sur les signatures prévoit la signature collective des collaboratrices et des collaborateurs, et lie également l'autorisation à signer à la valeur de la commande. Le principe de la double vérification s'applique au minimum à l'attribution du mandat et au déclenchement des paiements.

Infractions: En 2023, aucun jugement n'a été rendu concernant des cas de corruption au sein de Swissgrid. Les mesures prises sont considérées comme étant efficaces.

Engagement des parties prenantes et transparence

Engagement des parties prenantes

GRI 2-29

Engagement des parties prenantes et transparence

Swissgrid privilégie les bonnes relations et le dialogue avec les parties prenantes. L'entreprise communique de manière ouverte et transparente avec le public, les médias, les milieux politiques, les autorités, les associations et les partenaires de la branche, ainsi qu'avec les gestionnaires de réseau de transport voisins.

Swissgrid utilise diverses plateformes qui lui sont propres pour le réseautage et qui sont adaptées aux besoins spécifiques des parties prenantes. Il s'agit notamment d'entretiens personnels, de canaux numériques, de relations avec les médias, d'événements de la branche et de réunions d'information dans les régions où Swissgrid a des projets de réseau. Les éventuelles collaborations avec des partenaires et la présence sur des plateformes tierces font l'objet d'un examen systématique.

Le réseau de transport fait partie des infrastructures les plus critiques de Suisse et contribue largement au bon fonctionnement de la société et de l'économie. À travers sa communication, Swissgrid s'est fixé pour objectif d'informer régulièrement la population, le monde économique et politique ainsi que les autorités sur ses activités et les défis qu'elle doit relever. Swissgrid se considère comme un relais de connaissances et une source d'informations digne de confiance.

La poursuite du dialogue avec les parties prenantes a été intégrée dans la Stratégie 2027. À l'avenir, Swissgrid souhaite continuer à investir dans ses relations avec les parties prenantes. Swissgrid considère qu'il est important de sensibiliser à la nécessité d'une bonne collaboration avec les partenaires européens et à la nécessité d'agir au niveau de la réglementation en Suisse. D'autres

priorités seront fixées dans ce domaine à l'avenir.

Approche de gestion

En tant qu'exploitante du réseau de transport en Suisse et en Europe, Swissgrid évolue au cœur de multiples intérêts. En raison de son mandat légal, l'entreprise est concernée par les évolutions politiques et réglementaires, y compris dans l'UE. La politique énergétique européenne et suisse ainsi que le contexte réglementaire deviennent de plus en plus complexes, ambitieux et dynamiques, et font peser une pression supplémentaire sur les gestionnaires de réseau de transport.

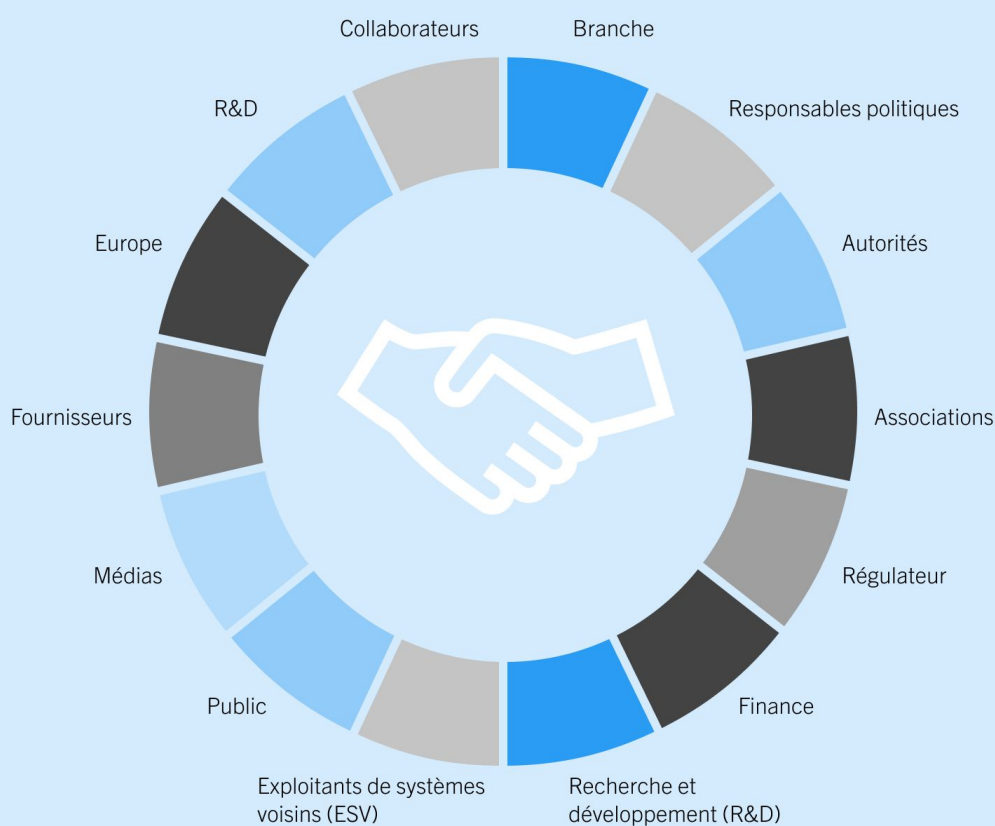
La transformation du système énergétique initiée par les responsables politiques nécessite une collaboration étroite entre tous les acteurs du système électrique. Seule une action commune permettra de transformer durablement le système. Il est donc essentiel pour Swissgrid de dialoguer régulièrement avec les parties prenantes suisses et européennes des milieux politiques, des autorités et de la branche.

Swissgrid s'efforce de susciter l'adhésion du plus grand nombre au sujet des projets de construction du réseau de transport suisse. Pour ce faire, elle dialogue régulièrement non seulement avec les autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi avec la population concernée, les groupes d'intérêt, les associations et les médias.

Swissgrid a effectué une analyse approfondie de ses parties prenantes afin d'identifier les principaux acteurs et groupes, de les classer par ordre de priorité et de définir les approches correspondantes en matière d'engagement. L'analyse a pris en compte différents aspects, notamment le degré d'implication des parties prenantes dans un thème ou un projet donné de Swissgrid et l'influence des parties prenantes sur Swissgrid dans un thème ou un projet donné.

Un concept d'engagement constitue la base permettant d'atteindre les objectifs stratégiques en matière de relations avec les parties prenantes. Les thèmes essentiels pour Swissgrid et les mesures correspondantes y sont définis de manière ciblée pour les différents groupes de parties prenantes. Le concept tient compte de la Stratégie 2027 de l'entreprise et de ses objectifs pour 2023. Sa pertinence et sa finalité sont vérifiées dans le cadre du processus de planification annuel et adaptées si nécessaire.

Groupes de parties prenantes de Swissgrid



Groupe	Description
Collaboratrices et collaborateurs	Les collaboratrices et collaborateurs jouent un rôle essentiel dans la bonne exécution du mandat légal de Swissgrid.
Collaboratrices et collaborateurs	Propriétaires et exploitants d'installations de réseau et de centrales électriques (utilisateurs du réseau de Swissgrid), actionnaires, acteurs du marché
Responsables politiques	Décisionnaires au niveau national, cantonal et communal
Autorités	Offices nationaux, cantonaux et communaux ainsi qu'autorités de surveillance comme l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ou l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
Associations	Associations actives directement ou indirectement dans la branche énergétique suisse, comme l'Association des entreprises électriques suisses (AES). Associations environnementales avec lesquelles Swissgrid est en contact, notamment pour les projets de réseau
Régulateur	La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) surveille les coûts et les tarifs de Swissgrid.
Finances	Bailleurs, prêteurs, investisseurs et assurances
Recherche et développement (R&D)	Universités, hautes écoles spécialisées, entreprises et start-ups
Fournisseurs	Fabricants et fournisseurs de composants de réseau et prestataires de services dans le domaine de l'informatique et du conseil
Public	Riveraines et riverains à proximité d'installations existantes et de projets de réseaux, propriétaires fonciers

Médias	Grands médias spécialisés de Suisse, médias grand public
Exploitants de systèmes voisins (ESV)	Propriétaires et exploitants d'installations de réseau dans les domaines du rail, du gaz et des télécommunications (p. ex. CFF)
Europe	Gestionnaires de réseau de transport étrangers et organismes européens tels que l'Association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E) et la Commission européenne ainsi que l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)
Gestion des événements et des crises	Cellules de crise des entreprises partenaires et organisations nationales de crise telles que l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité dans les situations extraordinaires (OSTRAL)

GRI 2-25, 2-26, 415, 201-4

Mesures

Swissgrid a défini plusieurs priorités nécessitant une attention particulière en ce qui concerne l'engagement des parties prenantes.

Focus sur l'Europe

Au niveau européen, ENTSO-E et les gestionnaires de réseau de transport européens sont les principales parties prenantes, suivis par les autorités de l'UE (Commission européenne, ACER).

Actuellement, il n'existe entre la Suisse et l'UE aucun accord sur l'électricité. Cette situation se traduit par une exclusion progressive de la Suisse des processus, plateformes, organes et coopérations qui existent à l'échelle européenne. Swissgrid s'engage à collaborer étroitement avec les gestionnaires de réseau de transport européens afin d'atténuer les effets négatifs pour la Suisse. L'entreprise a pris différentes mesures et a mis en œuvre toutes les exigences réglementaires imposées par les autorités européennes pour une exploitation sûre du système. Swissgrid a également conclu des contrats de droit privé avec les gestionnaires de réseau de transport de la zone de calcul de capacité « Italy North » afin d'être prise en compte dans le calcul de la capacité transfrontalière. Ces contrats de droit privé ne constituent toutefois pas, à long terme, un substitut adéquat à un accord sur l'électricité, notamment parce qu'ils peuvent être outrepassés par des modifications au niveau du droit européen et qu'ils concernent des questions de nature politique qui ne relèvent pas du domaine de compétence de Swissgrid. L'adoption du droit européen est essentiel pour pouvoir participer, entre autres, à la coordination régionale de la sécurité de l'exploitation (ROSC) ainsi qu'aux différentes plateformes d'énergie de réglage que sont TERRE, MARI et PICASSO.¹ Une partie de ces coopérations et plateformes est actuellement menacée d'exclusion pour des raisons politiques, et Swissgrid a déposé un recours devant les tribunaux de l'UE concernant sa participation aux plateformes d'énergie de réglage susmentionnées. Afin de rester en contact permanent avec ses partenaires européens et de faire valoir les intérêts de la Suisse, Swissgrid est présente dans de nombreux comités techniques et groupes de travail européens (voir chapitre « Participation de Swissgrid à des comités »), avec là aussi une menace d'exclusion en cas d'absence d'accord sur l'électricité.

¹ MARI, PICASSO et TERRE sont trois plateformes numériques qui permettront à l'avenir de mettre aux enchères, de facturer et de surveiller l'énergie de réglage au sein du marché intérieur européen de l'électricité. Il s'agit de produits standard définis dans le temps dans le domaine de l'énergie de réglage.

Focus sur la branche suisse

En Suisse, les exploitants de centrales électriques et les gestionnaires de réseaux de distribution figurent parmi les principales parties prenantes. En collaboration avec ces partenaires de la branche, Swissgrid met en œuvre en Suisse les prescriptions réglementaires européennes nécessaires à la sécurité de l'exploitation du réseau. C'est ainsi que le nouveau Transmission Code, le Balancing Concept ainsi que d'autres contrats tels que les conventions d'exploitation et le manuel d'interface de gestion opérationnelle du réseau ont été et seront révisés et relancés. Avec la mise en œuvre de la zone d'observabilité, Swissgrid ambitionne, en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution, de mettre en place un échange de données pour la planification et la conduite de l'exploitation du réseau.

Swissgrid travaille également en étroite collaboration avec la branche pour la mise en œuvre des lois et des prescriptions suisses. La « Stratégie Réseaux électriques », progressivement instaurée par la Confédération entre 2019 et 2021, exige par exemple une collaboration plus étroite entre les gestionnaires de réseau en ce qui concerne la planification à long terme du réseau. Dans ce contexte, Swissgrid a pu achever en 2023, en collaboration avec un groupe de travail de la branche, la régionalisation qui constitue la base du Réseau stratégique 2040 de Swissgrid (voir le site de Swissgrid).

Swissgrid mène également divers projets en collaboration avec la branche, par exemple sur l'intégration de ressources énergétiques décentralisées dans les services réseau et les services système (voir chapitre « Stratégie 2027 »). Les activités commerciales quotidiennes font également l'objet d'une étroite collaboration, que ce soit pour la planification de l'exploitation du réseau, pour l'exploitation en temps réel ou pour l'acquisition et l'appel de réserves de réglage. Afin d'entretenir le contact en dehors de ses activités quotidiennes, l'entreprise organise différents événements sectoriels, tels que le Forum des réseaux, la réunion des partenaires de gestion des groupes-bilan ainsi que la journée d'information sur l'utilisation du réseau (voir le site de Swissgrid).

Focus sur les autorités et la politique en Suisse

En sa qualité de société nationale du réseau de transport dotée d'un mandat légal, Swissgrid est en contact avec les autorités au niveau fédéral, notamment l'OFEN, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'ESTI ainsi que l'EiCom. Elle collabore souvent avec ces parties à l'occasion de la préparation et de la mise en œuvre de nouvelles prescriptions légales et réglementaires, comme la mise en œuvre opérationnelle de la réserve d'électricité. La planification du Réseau stratégique 2040, sur laquelle Swissgrid travaille jusqu'en 2024 et qui se base entre autres sur le scénario-cadre de la Suisse de l'OFEN, constitue un autre exemple.

Les membres des deux commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) ainsi que des deux commissions de politique extérieure (CPE) et de la délégation AELE/UE font partie des principales parties prenantes au Parlement suisse. Swissgrid cultive depuis des années des relations suivies et transparentes avec les représentantes et représentants du monde politique. Elle met tout en œuvre pour rallier les membres du Parlement à sa cause et identifier à temps les zones de tension politique. De même, Swissgrid s'efforce de conclure des alliances afin de défendre des intérêts communs. Ainsi, en 2023, Swissgrid a de nouveau organisé une session en collaboration avec des partenaires de la branche de l'électricité.

Swissgrid ne fait aucun don financier aux partis ou organisations politiques. En tant que détentrice d'un monopole de droit, Swissgrid a une responsabilité particulière en termes d'indépendance et de réputation. En conséquence, Swissgrid ne perçoit pas non plus de subventions de la part des pouvoirs publics.

Lorsqu'elle planifie et met en œuvre le développement du réseau, Swissgrid adopte une approche globale basée sur le dialogue et la participation. L'implication des parties prenantes concernées joue un rôle essentiel dans le développement durable du réseau. Dans le cadre de la communication relative à un projet de réseau, Swissgrid est en contact étroit avec les offices compétents au niveau de la Confédération, des cantons et des communes, et ce, à toutes les étapes des projets de construction. Les échanges et l'implication des autorités et des responsables politiques figurent dans l'aperçu « La procédure d'autorisation ».

Focus grand public Suisse

Dans le cadre des projets de réseau, Swissgrid cherche à établir un dialogue privilégié non seulement avec les autorités et les milieux politiques, mais aussi avec le public, les groupes d'intérêt et les associations environnementales. Swissgrid accorde une grande importance à la participation éventuelle des parties prenantes et à la diffusion d'informations complètes à leur intention dans le cadre des procédures d'autorisation qui comportent plusieurs phases. L'entreprise a élaboré à cet effet un guide spécifique qui permet la mise en œuvre systématique des mesures. En 2023, les manifestations suivantes ont été organisées, entre autres, dans le cadre de projets de réseau: séances d'information pour la présentation du corridor de planification dans la vallée de la Maggia, premier coup de pioche dans la sous-station de Bonaduz, journée portes ouvertes sur le câblage dans le tunnel routier du Gothard. Swissgrid a également été présente sur des salons grand public organisés dans d'importantes régions de construction de réseaux dans le canton du Valais et en Suisse centrale.

Dans l'esprit de la population, la modernisation du réseau de transport est un thème central important et nécessaire. Pour Swissgrid, il est essentiel de mieux faire comprendre le rôle important qu'elle joue pour garantir la sécurité de l'approvisionnement et sa contribution à la transformation du système énergétique. Pour gérer de nouveaux sujets, Swissgrid a pris différentes mesures: en 2023, l'entreprise a lancé une newsroom et élargi ses contenus aux canaux numériques. Afin de favoriser les échanges directs, Swissgrid a renforcé sa présence lors de différentes manifestations. Parallèlement à ses propres expositions destinées au public, l'entreprise est également présente sur l'exposition « Experience Energy » au Musée des transports de Lucerne.

GRI 413-1

Aperçu de la procédure d'autorisation – implication et information des autorités et du public

Le développement du réseau – comme c'est notamment le cas pour les projets de construction de réseau issus du Réseau stratégique – est soumis à une procédure imposée par la loi (voir le site de Swissgrid) qui se compose de plusieurs phases. À chaque étape, les autorités et le public sont informés et peuvent participer activement.

Phase	Détails	Participation de diverses parties prenantes dans le cadre de la procédure prévue par la loi	Parties prenantes Autorités/Politique	Parties prenantes Public	Mesures Swissgrid Autorités/Politique	Mesures Swissgrid Public
Analyse des besoins	L'analyse des besoins futurs en matière de développement du réseau est réalisée dans le cadre de la planification pluriannuelle, appelée Réseau stratégique. La planification du Réseau stratégique se base sur le scénario-cadre pour la Suisse.	Le scénario-cadre pour la Suisse est élaboré par l'OFEN et approuvé par le Conseil fédéral. Le Réseau stratégique de Swissgrid est examiné par le régulateur (ElCom) avant d'être publié.	Autorités au niveau fédéral, politique nationale et cantonale	Associations environnementales, groupes d'intérêts, recherche, médias, public		<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sectoriel sur la régionalisation sous la direction de Swissgrid
Préparation	Au cours de cette phase, Swissgrid élabore pour chaque projet de réseau différents corridors de lignes câblées souterraines et de lignes aériennes pour la zone concernée par un projet de ligne.	Durant cette phase, Swissgrid et les cantons concernés par le projet concluent un accord de coordination. Il permet de s'assurer que les requêtes des cantons sont intégrées dès le début à la planification.	Autorités et politique au niveau cantonal, conseils communaux, politique locale	Associations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias	<ul style="list-style-type: none"> • Échange avec les cantons concernés • Information de l'OFEN sur la procédure et le dépôt prévu de la demande pour le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) • Exposé devant les parlementaires cantonaux des cantons impliqués • Manifestations avec les conseillers communaux et les groupes d'intérêts le long de la ligne sujette à discussion 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du public au moyen des médias régionaux et des publications des communes • Publication d'informations récentes sur la page Internet du projet de réseau
Intégration dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)	Swissgrid dépose la demande pour la procédure de PSE. Il s'agit du dispositif principal de planification et de coordination de la Confédération pour l'extension et la construction de lignes de transport. À l'issue de cette phase, le Conseil fédéral définit le corridor pour la ligne et la technologie (ligne aérienne, ligne câblée souterraine ou combinaison).	Un groupe de suivi mis en place par l'OFEN et composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des organisations de protection de l'environnement et de Swissgrid discute des variantes proposées et émet une recommandation. Les personnes concernées peuvent prendre position dans le cadre d'une consultation publique organisée par l'OFEN (procédure de consultation et de participation selon l'art. 19 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire).	Autorités au niveau fédéral, cantonal et communal, politique locale		<ul style="list-style-type: none"> • Avant le dépôt de la demande: Entretiens personnels avec les communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens personnels avec les différents publics (groupes d'intérêts, associations) • Communication initiale lors du dépôt de la demande via différents canaux • Publication de communiqués de presse et envoi de dépliants aux ménages • Réunions d'information en cas de décision concernant une zone de planification et un corridor

Projet de construction	Swissgrid élabore le projet de construction concret dans le cadre du corridor de planification défini par le Conseil fédéral.	Cette phase comprend notamment la négociation des servitudes et la définition du tracé exact de la ligne. Swissgrid met en place une commission consultative du projet idéalement composée des représentantes et des représentants des communes concernées. La mission de la commission consultative du projet consiste à faire valoir les demandes de la population et des autres parties prenantes ainsi qu'à présenter des options d'action permettant d'exploiter au mieux la marge de manœuvre disponible.	Communes, politique locale	Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la commission consultative du projet et réunions régulières • Information continue sur les activités de la commission consultative du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la commission consultative du projet et réunions régulières • Envoi de dépliants aux ménages
Procédure d'approbation des plans (PAP)	Swissgrid dépose une demande d'approbation des plans auprès des autorités compétentes. À l'issue de cette phase, les autorités, que ce soit l'ESTI ou l'OFEN, délèguent à Swissgrid la décision d'approbation des plans et imposent éventuellement des conditions supplémentaires qui doivent être intégrées dans la planification du projet.	C'est à ce stade qu'a lieu la mise à l'enquête publique du projet et que les parties prenantes et les personnes concernées peuvent déposer un recours. Si l'ESTI ne parvient pas à résoudre les différends, l'OFEN poursuit les négociations. La responsabilité des négociations incombe aux autorités. Les recours peuvent être portés devant les tribunaux.	Autorités au niveau fédéral	Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le lancement de la PAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et réunions d'information sur le lancement de la PAP • Envoi de dépliants aux ménages • Participation à des salons
Construction	Les travaux de construction débutent une fois que la décision d'approbation des plans est entrée en vigueur. Swissgrid acquiert les fournitures et les prestations de services nécessaires conformément aux prescriptions du droit des marchés publics.		Communes, politique locale	Organisations environnementales, groupes d'intérêts, personnes directement concernées, médias	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions d'information pour les autorités locales et régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et visites à l'occasion d'étapes importantes • Envoi de dépliants aux ménages concernant l'état d'avancement des travaux • Informations détaillées sur la page Internet du projet de réseau • Participation à des salons • Panneaux de chantier sur place

2-28

Affiliations

Pour remplir son mandat légal, Swissgrid défend ses préoccupations et ses intérêts au sein de près de 120 comités nationaux et européens¹. Certains comités sont considérés comme étant de grande importance par la Direction et sont coordonnés par une équipe chargée de leur gestion. Pour ces comités, des objectifs annuels de comité sont définis sur la base des objectifs de l'entreprise de Swissgrid. En outre, des briefings et des débriefings sont organisés pour les réunions, au cours desquels la position de Swissgrid est définie en tenant compte de tous les aspects techniques, économiques, juridiques ou réglementaires et stratégiques, tandis que les tâches à effectuer sont réparties en interne. 18 comités sont actuellement considérés par la Direction comme étant de grande importance (voir chapitre « Participation de Swissgrid à des comités »).

¹ Swissgrid entend par « comité » toute collaboration au sein d'un groupe défini, composé de plusieurs parties prenantes internes et externes, qui se forme dans le but d'échanger, de conseiller ou de prendre des décisions sur un ensemble de thèmes spécifiques et clairement définis pendant une période prolongée (en règle générale, au moins six mois) et qui nécessite une concertation interne.

GRI 418

Transparence

La transparence constitue le fondement de la crédibilité de Swissgrid et est donc un pilier important dans la communication avec les différentes parties prenantes. Swissgrid considère qu'il est de son devoir de mettre à la disposition d'un large public des informations précises, facilement accessibles et compréhensibles sur ses activités commerciales. Swissgrid s'acquitte de ses obligations légales en matière financière et non financière par la publication de son rapport annuel.

Swissgrid satisfait également aux exigences de transparence dans le cadre de ses activités sur les marchés financiers et le marché de l'électricité. Elle respecte ainsi toutes les exigences de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Les règles définies dans la LIMF visent à garantir que les marchés financiers fonctionnent de manière équitable et transparente pour tous les investisseurs et que la stabilité du système financier est assurée. Ces règles interdisent notamment les opérations d'initié et les manipulations du marché et imposent des obligations de déclaration et de réduction des risques dans le cadre des opérations sur dérivés. De même, Swissgrid garantit un comportement équitable et la transparence sur les marchés de gros européens de l'énergie. Ces normes juridiques pertinentes, en particulier le règlement (UE) n° 1227/2011 (règlement européen REMIT) et le règlement (UE) n° 543/2013 (règlement sur les données fondamentales), interdisent notamment les

opérations d'initié ainsi que les manipulations du marché et obligent Swissgrid à publier certaines informations.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a actualisé les bases internes de l'entreprise pour la mise en œuvre de la révision de la loi sur la protection des données (LPD). L'objectif de la LPD est de protéger l'identité et les droits fondamentaux des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées. Au cours de l'exercice sous revue écoulé, aucune réclamation pour violation de la protection des données ou pour vol et perte de données en rapport avec des données clientèle n'a été adressée à la conseillère à la protection des données ou constatée par celle-ci.

Swissgrid fait preuve d'une grande transparence dans la publication de ses données de réseau. Sur son site Internet, il est possible de consulter des chiffres clés et des données telles que la fréquence, l'importation et l'exportation, ainsi que le Wide Area Monitoring ou l'aperçu énergétique de la Suisse. La mise en œuvre de la zone d'observabilité a pour objectif de parvenir à une plus grande transparence dans l'échange de données avec les gestionnaires de réseau de distribution pour la planification et la conduite de l'exploitation du réseau, et de fait, à une sécurité de l'exploitation encore meilleure. Ce projet d'envergure est actuellement mis en œuvre par Swissgrid avec le concours de la branche.



Annexe

Swissgrid publie pour la première fois un rapport sur le développement durable intégré à son rapport annuel. Le rapport sur le développement durable 2023 a été validé le 19 mars 2024 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour publication le 16 avril 2024 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 15 mai 2024.

GRI 2-1, 2-2, 2-3, 2-4, 2-5, 2-14

Étendue du rapport

Le rapport porte sur les activités commerciales de Swissgrid SA de janvier à décembre 2023. Les activités de Pronovo AG ont été exclues de la consolidation financière et non financière conformément à l'art. 64, al. 5 de la loi sur l'énergie. Le rapport non financier a été établi conformément aux obligations de l'art. 964 du Code des obligations suisse (CO). Le présent rapport rend compte des principaux thèmes liés au développement durable selon l'analyse de matérialité de Swissgrid et de l'art. 964b du CO. Pour assurer un rapport transparent, Swissgrid se réfère aux normes de la Global Reporting Initiative et intègre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

Swissgrid présente pour la première fois des chiffres clés pertinents en matière de développement durable s'étalant sur plusieurs années afin de pouvoir en souligner les évolutions. En raison d'ajustements méthodologiques lors de la collecte des données, les chiffres clés suivants, qui

concernent l'exercice 2022, ont été présentés différemment: émissions de gaz à effet de serre (y compris pertes de SF₆, consommation d'électricité des sous-stations, sites de chauffage à distance, émissions en amont et en aval des catégories de scope 3) et accidents professionnels pour 200 000 heures travaillées par le personnel de Swissgrid. Les chiffres clés de l'année 2022 ont été révisés afin de garantir la comparabilité et la cohérence des informations. À la demande de Swissgrid, PricewaterhouseCoopers a réalisé le contrôle de certains chiffres clés avec assurance limitée selon l'annexe « Assurance limitée », afin de garantir la fiabilité des chiffres clés les plus importants dans les domaines des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie, de la sécurité au travail, du personnel et de la diversité.

Contact

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Téléphone +41 58 580 21 11
E-mail info@swissgrid.ch

Service Médias
Téléphone +41 58 580 31 00
E-mail media@swissgrid.ch

Index GRI

Déclaration d'application: Swissgrid a rendu compte des informations fournies dans cet index GRI pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 en se référant aux normes GRI.

2.1 Profil de l'organisation	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Structure d'entreprise et actionnariat	
2.2 Données prises en compte dans le rapport sur le développement durable de l'organisation	Rapport annuel / Chapitre / Saïgridé devient propriétaire du réseau de transport suisse	
2.3 Processus de référence, fréquence des rapports et point de contact	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	Le périmètre pour le rapport financier et non financier d'Aléard de Genève a été révisé. Le rapport non financier est établi une fois par an et publié en avril.
2.4 Rectification ou révision présentée des informations	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	
2.5 Examen externe	Rapport sur le développement durable / Périmètre du rapport non financier	L'organe de révision externe présente ses recommandations au comité Finances et décision du Conseil d'administration.
2.6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	Rapport annuel / Chapitre Rapport sur le développement durable / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / FortesAide de fournisseurs de Saïgridé	
2.7 Personnel	People / Recrutement, Mobilisation et évaluation de personnel qualifié / Les collaborateurs et collaborateurs de Saïgridé	Ce trait que sociale nationale du réseau de transport, Saïgridé s'emploie que des collaboratrices et collaborateurs internes en Suisse. Il n'y a donc aucune répartition régionale.
2.8 Collaboratrices et collaborateurs qui n'ont pas le statut d'employé(e)	People / Recrutement, Mobilisation et évaluation de personnel qualifié / Les collaboratrices et collaborateurs de Saïgridé	Ce trait que sociale nationale du réseau de transport, Saïgridé s'emploie que des collaboratrices et collaborateurs internes en Suisse. Il n'y a donc aucune répartition régionale.
2.9 Structure de direction et composition	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêts	
2.10 Nomination et sélection de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable (Le développement durable chez Saïgridé) / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.11 Présidence de l'organe de contrôle suprême	People / Diversité et inclusion / Agence de la diversité chez Saïgridé	
2.12 Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	Le nombre de collaboratrices et collaborateurs externes (Section de service et prestataires de services selon le chapitre «Les collaboratrices et collaborateurs de Saïgridé») a augmenté en 2023 afin de tenir compte des exigences supplémentaires des investisseurs / L'augmentation du volume des projets et la progression de la numérisation.
2.13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	
2.14 Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans le rapport sur le développement durable	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Dispositif d'information et de contrôle envers la Direction	
2.15 Confits d'intérêts	Rapport sur le développement durable (Le développement durable chez Saïgridé) / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.16 Transmission des préoccupations critiques	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	
2.17 Connaissances collectées par l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable / Partenariat et lutte contre la corruption / Compliance	
2.18 Évaluation de la performance de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur le développement durable / Partenariat et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System / Interactions 2023	
2.19 Politique de rétribution	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Organisation interne	
2.20 Procédure de fixation de la rétribution	Rapport sur la gouvernance d'entreprise / Conseil d'administration / Indemnités	
2.21 Dates de la rétribution annuelle totale	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, Mobilisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents	
2.22 Déclaration d'application de la stratégie de développement durable	Rapport sur le développement durable (Le développement durable chez Saïgridé) / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.23 Déclaration d'engagement sur les principes et les modes d'action	Rapport sur le développement durable (Le développement durable chez Saïgridé) / Responsabilité dans le domaine du développement durable	
2.24 Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Prévention	
2.25 Procédure d'élimination des effets négatifs	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	Les objectifs et la priorité d'élimination des effets négatifs sont exposés en détail dans les chapitres relatifs aux thèmes essentiels (p. ex. protection du climat, protection de l'environnement, biodiversité, sécurité au travail). Les références critiques sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.
2.26 Procédure de demande de conseils et de règlement des préoccupations	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.27 Respect des lois et des règlements	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.28 Adhésion des associations et groupes d'intérêt	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.29 Approche de la participation des parties prenantes	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Compliance et lutte contre la corruption / Code de conduite pour les fournisseurs	
2.30 Conventions collectives	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, Mobilisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents	

Thèmes essentiels			
CR 3. Thèmes essentiels 2021 Le Développement durable en général	3.1 Procédure d'identification des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / Procédure d'identification des thèmes essentiels	
	3.2 Liste des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / La matrice de matérialité de Saatchi	
	3.3 Gestion des thèmes essentiels	Développement durable (chez Saatchi) / Base de l'engagement en faveur du Développement durable: analyse de matérialité / La matrice de matérialité de Saatchi	Un résumé des effets négatifs et positifs effectifs et potentiels sur l'économie, l'environnement et les personnes est présenté sous forme de tableau au chapitre 4. La matrice de matérialité de Saatchi est indiquée également sous les effets considérés comme le résultat des activités de Saatchi. Les aspects conformes à la GRI 3.1 sont détaillés en détail dans les effets négatifs concrets au thème essentiel, y compris les engagements, les mesures, l'efficacité et l'implication des groupes d'intérêt. Des détails sur chaque thème concrets ont également été fournis dans les tables de chapitre 4 au thème de matérialité de Saatchi.
Économie			
CR 201. Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe produite et distribuée	Rapport financier / Rapport de situation / Marché des affaires	Écart direct de Saatchi, en tant que société nationale du réseau de transport, n'opère qu'en Suisse, aucune répartition régionale n'est nécessaire.
	201-2 Conséquences financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / Approche de gestion / Opportunités et risques liés au changement climatique	
	201-3 Engagements pour régimes de retraite à prestations définies et autres plans de pension	Rapport sur le développement durable / People / Approche de gestion / Mesures de fidélisation et de formation des talents	Saatchi est affilié à la valeur de pension DCE fondation de prévoyance Énergie. Les engagements pour les régimes de retraite à prestations définies ou autres plans de pension ne sont pas couverts par les fonds généraux de Saatchi.
	201-4 Solides finances des pouvoirs publics	Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Mesures / Focus sur les autorités et la politique en Suisse	
CR 202. Présence sur le marché 2016	202-1 Rapport entre le volume d'embauche standardisé par sexe et le salaire minimum légal local	Non applicable	Le personnel de Saatchi n'est pas soumis à un salaire minimum légal. Plus de 90% des fournisseurs, y compris les prestataires de services dont le personnel travaille pour Saatchi, sont également de Suisse et ne sont donc pas non plus soumis à un salaire minimum légal. Dans le cadre du code de conduite pour les fournisseurs, le fournisseur confirme l'administration équitable de son personnel.
	202-2 Pourcentage de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Impact de la diversité chez Saatchi	La Direction est composée de membres issus de trois régions de pays. Saatchi dispose d'une diversité nationale du réseau de transport, elle ne fait pas de distinction géographique entre les régions. Le pourcentage national (région Suisse) par les cadres supérieurs est de 100%.
CR 203. Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et prestations de services subventionnées	Rapport annuel / Mandat / Contribution particulière à la transition énergétique Rapport annuel / Mandat / Sécurité d'approvisionnement Rapport annuel / Mandat / Grid Transfer Capacity Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Portefeuille de fournisseurs de Saatchi	
	203-2 Impacts économiques indirects importants	Rapport annuel / Mandat / Contribution particulière à la transition énergétique Rapport annuel / Mandat / Sécurité d'approvisionnement	
	203-3 Part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Portefeuille de fournisseurs de Saatchi	Un tiers des achats relatifs au réseau de transport, Saatchi considère la Suisse comme locale. Conformément au portefeuille de fournisseurs de Saatchi, plus de 90% du volume d'approvisionnement de Saatchi concerne des fournisseurs locaux ayant leur siège principal en Suisse.
CR 204. Pratiques d'exploitation 2016	204-1 État d'exploitation conforme pour les risques de corruption	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	Le risque de corruption est évalué dans le cadre du système d'entreprise Risk Management à l'échelle de l'entreprise et comparé par conséquent l'ensemble des activités commerciales de Saatchi sur ses deux principaux sites d'exploitation locaux (100%).
	204-2 Communication et formation sur les lignes directrices et procédures de lutte contre la corruption	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	
CR 205. Lutte contre la corruption 2016	205-1 Incidents de corruption confirmés et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partnership / Lutte contre la corruption	
	205-2 Incidents judiciaires relatives aux pratiques de concurrence déloyale, aux ententes et aux monopoles	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance / Infractions 2023	Sur la période sous revue, aucun agissement important n'a été constaté à l'occasion de Saatchi concernant des comportements de concurrence déloyale, la formation de cartels ou de monopoles. Un montant de CHF 20 000 a été réglé comme amende de responsabilité pour le rapport.
CR 207. Impact 2019	207-1 Concept fiscal	Non applicable	Saatchi opère exclusivement en Suisse, et acquitte de ses impôts en Suisse et se conforme à la législation fiscale nationale. En raison de son modèle d'affaires régionalisé, une stratégie fiscale trans-juridictionnelle.
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Non essentiel	En raison du modèle d'affaires régionalisé et des caractéristiques du secteur des infrastructures, les charges d'impôt peuvent être fortement calculées à l'avance. Les risques fiscaux étant par conséquent minimes, Saatchi n'est pas soumis à une évaluation détaillée de ces risques.
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des préoccupations fiscales	Non essentiel	Saatchi entretient des relations régulières avec les autorités fiscales nationales, cantonales et communales. Actuellement, Saatchi est enregistré à l'impôt dans 22 cantons et évase 800 communes.
	207-4 Rapports par pays	Non applicable	Saatchi est enregistré à l'impôt exclusivement en Suisse. Le détail des données fiscales figure dans le rapport financier.
Énergie			
CR 301. Matériau 2016	301-1 Matériau utilisé en poids ou en volume	Les informations n'ont pas encore été collectées de manière systématique	Les principaux flux de matériaux sont gérés par des projets de construction. Pour l'instant, Saatchi ne dispose pas d'une vision centralisée de ces flux de matériaux. Une méthode permettant de centraliser et de mieux contrôler les matériaux utilisés est en cours d'élaboration.
	301-2 Matériaux primaires recyclés utilisés		
	301-3 Produits recyclés et leurs traitement d'emballage		
CR 302. Énergie 2016	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'efficacité de l'énergie de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	Saatchi ne vend pas d'énergie. L'entreprise ne consomme pas et ne vend pas de vapeur. Méthodologie pour la consommation d'électricité des sous-stations: Le besoin propre est déterminé sur la base des valeurs de consommation d'électricité mesurées, lorsqu'elles sont disponibles, et complété par des estimations basées sur les valeurs moyennes mesurées pour le nombre de change disponibles, en tenant compte de la technologie utilisée. À savoir: les données de la P. pour les stations de charge et les sous-stations de la P. pour les stations de charge.
	302-2 Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'efficacité de l'énergie de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	Méthodologie pour la consommation de chaleur: À l'exception du site principal de Kloten, où des valeurs mesurées sont disponibles, la consommation de chaleur a été déterminée par interpolation sur la base de la table des éléments et de la dernière mesure de chaleur pour les installations de chauffage de Suisse, soit 82 kWh/m²/année de chauffage cooling and heating energy demand considering climate change, population growth and cooling energy systems, Applied Energy Journal (2012), Volume 288. Utilisation de valeurs de substitution: en raison de l'absence de facturation avec des valeurs de consommation d'énergie mesurées pour certains sites au moment de la collecte des données (30 janvier 2024), des valeurs de substitution basées sur les valeurs de mesure au cours des années précédentes ou du mois précédent ont été utilisées. Facteurs de conversion: les facteurs de conversion suivants ont été utilisés pour déterminer la consommation d'énergie: • Énergie: 8,62 kWh/litres (densité énergétique EMPA pour l'énergie norme Euro-5) • Diesel: 9,78 kWh/litres (densité énergétique EMPA pour le diesel norme Euro-5) Facteurs de conversion: les facteurs de conversion suivants ont été utilisés pour déterminer la consommation d'énergie: • Énergie: 8,62 kWh/litres (densité énergétique EMPA pour l'énergie norme Euro-5) • Diesel: 9,78 kWh/litres (densité énergétique EMPA pour le diesel norme Euro-5) • Véhicules électriques: 20,9 kWh/100 km (0,208 kWh/kWh) (régime de la fuite suite de véhicules équipés de batterie électrique suisse individuel 3.0) • Déplacements en train en Suisse: 0,49 MJ/kWh (rapport d'émissions des CTF pour Saatchi) • Déplacements en train à l'étranger: 1,09 MJ/kWh (rapport d'émissions des CTF pour Saatchi) • Motos: 0,5422 TJ (CITE) (2022); Facteurs d'émission de CO ₂ de l'Inventaire suisse délégué 3 (site de source)
	302-3 Intensité énergétique	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'efficacité de l'énergie de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	
	302-4 Réduction de la consommation d'énergie	Rapport sur le développement durable / Plan de Protection du climat / État des lieux de l'efficacité de l'énergie de Saatchi: approche, causes, mesures et effets / Consommation d'énergie et d'électricité	Les valeurs de consommation d'énergie pour l'année 2022 ont été officiellement corrigées pour les calculs de réduction de la consommation d'énergie, étant donné que des données partielles sont disponibles dans une mesure et selon une méthodologie corrigées pour 2022.
	302-5 Réduction des besoins en énergie pour les produits et les prestations de services	Non applicable	Saatchi n'est pas fournisseur de produits ou services destinés directement au consommateur et ne commercialise pas de produits ou services destinés au consommateur. Les chiffres clés pertinents relatifs aux besoins énergétiques font donc l'objet d'un relevé annuel d'un rapport dans le cadre des autres normes GRI 302.
CR 303. Eau et assainissement 2018	303-1 L'eau, une ressource partagée	Non essentiel	Selon l'analyse de matérialité de Saatchi, la consommation d'eau est considérée comme essentielle/moins essentielle. Saatchi est responsable du transport d'effluents sur le réseau à l'échelle nationale et non de la production d'effluents. L'eau est utilisée sur les sites, les arrières régionales et les sous-stations participant pour le nettoyage ainsi que dans les réseaux d'entreprise et provient du traitement normal à l'eau potable.
	303-2 Gérer les impacts du recyclage de l'eau		
	303-3 Filtration de l'eau		
	303-4 Recyclage de l'eau		
	303-5 Consommation d'eau		

GR 304. Biodiversité 2025

304-1	État d'habitat protégé, hautes et gâtes, hautes dans ou à côté de zones protégées et de zones hautes valeur de biodiversité en dehors des zones protégées	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité / Inventaire des infrastructures de hauteurs dans les zones protégées d'importance nationale
304-2	Impact significatif des activités, produits et prestations de services sur la biodiversité	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité / Mesures visant à préserver la biodiversité
304-4	Équipes chargées sur la mise en œuvre de l'outil méthodologique pour la conservation de la nature (CON) et sur les listes catégorielles d'espèces protégées ayant leur habitat dans des zones affectées par des activités commerciales	Information non disponible/compilées

Des données supplémentaires sont disponibles pour les projets ayant fait l'objet d'un rapport de l'impact sur l'environnement. Il n'y a eu aucun impact concernant les installations et les tracts souterrains.

GR 305. Émissions 2025

305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Mesures de réduction des émissions et d'efficacité
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid: approche, causes, mesures et effets / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid
305-6	Émissions de substances appartenant à la couche d'ozone	Non évalué
305-7	Dépôts d'acide (NOx, oxyde de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives)	Non évalué

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃, Swissgrid ne génère aucune émission biogène provenant de la combustion ou de la dégradation biologique de la biomasse.

Facteurs d'émission utilisés pour les carburants: Les facteurs d'émission utilisés se basent sur l'OFEV (2021). Facteurs d'émission de CO₂ de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse, et complémentaires.

- Pour l'essence: 2,32 (CO₂ eq) / kg CO₂ eq
- Pour le diesel: 2,62 (CO₂ eq) / kg CO₂ eq

Méthodologie: Swissgrid utilise l'approche allocation basée sur le calcul des émissions de scope 1. Car elle ne dispose pas de données détaillées concernant le mix électrique actuel pour compléter les parts actives. Par conséquent, c'est le mix moyen de consommation en Suisse, soit 128 kg CO₂ eq/MWh, conformément au Bilan environnemental des mix électriques suisse 2022 (Brensch, 2022) qui est utilisé.

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃.

Facteurs d'émission utilisés pour le chauffage et le refroidissement à distance: Un facteur d'émission de 117,2 kg CO₂ eq/kWh est utilisé conformément au rapport «Émissions de gaz à effet de serre du mix électrique et du chauffage à distance en Suisse selon le GHG Protocol - Swiss.ch, 2017».

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃. Swissgrid ne génère aucune émission biogène indirectement de la combustion ou de la dégradation biologique de la biomasse.

Facteurs d'émission utilisés: les facteurs d'émission suivants ont été utilisés pour les calculs.

- Mix Economy (201,8 kg CO₂ eq/kWh) - Suisse (191,4 kg CO₂ eq/kWh) selon le Life cycle emission factors de midyear 3.0. En outre, les valeurs pour 2022 ont été adaptées dans cette catégorie aux mêmes facteurs d'émission.

• Déplacements professionnels en voiture privée: 0,386 kg CO₂ eq/km (moyenne de la flotte suisse selon le Life cycle emission factors de midyear 3.0)

• Voyages en train et en Suisse: 0,027 kg CO₂ eq/km (moyenne CF rail; régional et longue distance selon le Life cycle emission factors de midyear 3.0, et le international: 0,029 kg CO₂ eq/km (pour le grand réseau de chemin de fer suisse selon le Life cycle emission factors de midyear 3.0)

• Usage de mobilité électrique d'émission pour le travail, l'essence et les véhicules électriques selon 205-1 et 205-2 (mix d'électricité chez les consommateurs): plus 1,1 kg CO₂ eq pour l'essence et 0,24 kg CO₂ eq pour le diesel (voir le détail de la procédure et les émissions en annexe 3.0.1)

• Émissions en amont Carburant flotte de véhicules Swissgrid: Facteurs d'émission selon Ecochain 3.0.1

Les prix en compte dans les calculs: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, NF₃.

GR 306. Déchets 2020

306-1	Déchets produits et impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'économie circulaire et d'efficacité des ressources Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-3	Déchets produits	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-4	Déchets obtenus de l'élimination	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources
306-5	Déchets transférés pour élimination	Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources

Les données relatives aux déchets comprennent les flux de substances générés par Swissgrid elle-même, sur la base d'une moyenne de trois ans. Les déchets produits en amont ou en aval ne sont pas pris en compte.

Les données relatives aux déchets comprennent les flux de substances générés par Swissgrid elle-même, sur la base d'une moyenne de trois ans. Les déchets produits en amont ou en aval ne sont pas pris en compte.

GR 308. Satisfaction environnementale des fournisseurs 2025

308-1	Niveaux d'orientation évalués sur la base de critères environnementaux	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques Rapport sur le développement durable / Partenariat / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable Rapport sur le développement durable / Planer / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Tableaux des chiffres clés Protection de l'environnement

Aspects sociaux

GR 401. Emploi 2025

401-1	Nouvelles embauches et fluctuation du personnel	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour attirer les talents
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein, à l'exclusion des travailleurs temporaires et des salariés à temps partiel	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de mobilisation et de formation des talents Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures
401-3	Congé parental	Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures

Les personnes physiques ne peuvent pas bénéficier d'actions de Swissgrid.

Swissgrid opère en Suisse fédérale, aucune législation régionale n'est applicable.

GR 402. Relations personnel-employeur

402-1	Déclat mensuel de vérification des changements dans l'entreprise	Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, mobilisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de mobilisation et de formation des talents
-------	--	--

<p>GR 403. Sécurité et santé au travail 2018</p>	<p>403-1 Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p> <p>403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents</p> <p>403-3 Facteurs de réussite du travail</p> <p>403-4 Participation du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail</p> <p>403-5 Formation du personnel en matière de sécurité et de santé au travail</p> <p>403-6 Promotion de la santé des collaborateurs et collaboratrices</p> <p>403-7 Prévenir et atténuer les effets (déclencheurs liés aux relations commerciales) sur la santé et la sécurité au travail</p> <p>403-8 Personnel couvert par un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p> <p>403-9 Blessures liées au travail</p> <p>403-10 Maladies liées au travail</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Le système de gestion ISG</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Participation du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Participation du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité / Formations dans le domaine de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Le système de gestion ISG</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple/Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	<p>Chez Saungrid, les données personnelles relatives à la santé sont traitées conformément, conformément aux directives internes et au code de conduite. La confidentialité des données personnelles est garantie, entre autres, par un système de gestion des données restreint, des dispositions dans le cadre des directives internes ainsi que par des formations appropriées pour le personnel.</p> <p>Le droit à la garde des collaborateurs et collaboratrices est assuré par la représentation du personnel.</p>
<p>GR 404. Formation initiale et formation continue</p>	<p>404-1 Nombre heures de formation initiale et continue par an et par personne employée</p> <p>404-2 Programmes d'amélioration des compétences du personnel et d'aide à la transition</p> <p>404-3 Pourcentage de personnes employées recevant une évaluation régulière de leurs performances et de leur développement professionnel</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de habilitation et de formation des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Mesures de habilitation et de formation des talents</p>	
<p>GR 405. Diversité et égalité des chances 2016</p>	<p>405-1 Diversité dans les signes de contrôle et parmi le personnel</p> <p>405-2 Rapport entre le traitement de base et la rétribution des femmes et le traitement de base et la rétribution des hommes</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion / Les collaborateurs et collaboratrices de Saungrid</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Aperçu de la diversité chez Saungrid</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures</p>	<p>Sur les chiffres clés supplémentaires sur la diversité à la fin de l'index GR.</p> <p>L'égalité salariale, qui présente un taux d'écart de 3,5%, étant inférieure à la valeur seuil définie de 5%, aucune différenciation n'est faite selon les catégories d'employés. Saungrid étant une société nationale qui s'applique sur son secteur, aucune distinction n'est faite entre les régions.</p>
<p>GR 406. Non-discrimination 2015</p>	<p>406-1 Incidents de discrimination et mesures correctives prises</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Diversité et inclusion / Approche de gestion / Mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité / Infractions 2023</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité / Aperçu des chiffres clés de la conformité</p>	<p>Il n'a été constaté aucun incident discriminatoire et il n'a été engagé en 2023, aucun incident et à cet égard il n'y a pas eu de plainte ou d'un plan d'action correctif.</p>
<p>GR 407. Liberté d'association et négociation collective 2016</p>	<p>407-1 Sites d'exploitation et fournisseurs où le droit à la liberté d'association et à la négociation collective journalière est garanti</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Recrutement, habilitation et formation de personnel qualifié / Mesures de habilitation et de développement des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats et processus des procédures de plainte</p>	
<p>GR 408. Travail des enfants 2016</p>	<p>408-1 Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 409. Travail forcé ou obligatoire</p>	<p>409-1 Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	<p>Dans le cadre de son analyse des risques relative au respect des droits de l'homme, Saungrid a également examiné les risques liés au travail forcé et au travail au noir pour ses propres sites d'exploitation et ses fournisseurs de services et n'a pas identifié de risques significatifs, comme décrit en détail dans le rapport d'analyse des droits de l'homme.</p>
<p>GR 410. Pratiques de sécurité 2016</p>	<p>410-1 Personnel de sécurité ayant reçu une formation sur les pratiques et les procédures en matière de droits de l'homme</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	<p>100% du personnel de sécurité employé par Saungrid est formé aux principes éthiques et aux droits de l'homme. La formation de personnel de sécurité supplémentaire, qui intègre des éléments spécifiques et qui est liée à l'opération sur des sites par une entreprise tierce, relève de la responsabilité du prestataire de services et n'est pas prise en charge par Saungrid.</p>
<p>GR 411. Droits des peuples autochtones 2016</p>	<p>411-1 Incidents présentant une violation des droits des peuples autochtones</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 413. Communauté locale 2016</p>	<p>413-1 Sites d'exploitation avec participation des communautés locales, études d'impact et programmes d'accompagnement</p> <p>413-2 Activités commerciales ayant un impact négatif important ou potentiel sur les communautés locales</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement / Intégration systématique de la protection de l'environnement lors de l'approbation des projets de sites</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Engagement des parties prenantes et transparence / Engagement des parties prenantes / Approche de gestion / Mesures / Approche de la protection d'approbation - implication et information des autorités et du public</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de protection de l'environnement / Intégration systématique de la protection de l'environnement lors de l'approbation des projets de sites</p>	<p>Les efforts sur la population sont effectués dans le cadre des phases préparatoires des projets de sites, mais sans distinction de genre, car celle-ci n'est pas considérée comme susceptible dans les projets de sites en Suisse.</p>
<p>GR 414. Évaluation sociale des fournisseurs 2016</p>	<p>414-1 Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères sociaux</p> <p>414-2 Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme / Résultats de l'analyse des risques et mesures d'atténuation</p>	
<p>GR 415. Influence politique 2016</p>	<p>415-1 Dons aux partis politiques</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Engagement des parties prenantes et transparence / Engagement des parties prenantes / Approche de gestion / Mesures / Focus sur les activités et la politique en Suisse</p>	
<p>GR 416. Santé et sécurité des clients</p>	<p>416-1 Évaluation des impacts de différentes catégories de produits et de prestations de services sur la santé et la sécurité</p> <p>416-2 Infractions liées à l'impact des produits et prestations de services sur la santé et la sécurité</p>	<p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion / Risques et dangers</p> <p>Rapport sur le développement durable/Peuple / Conformité et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System / Aperçu des chiffres clés de la conformité</p>	<p>Saungrid procède à l'évaluation des risques et des dangers en matière de sécurité au travail pour 100% des activités présentant un risque pour la santé.</p>

GRI 412: Marketing et marketing 2016	412-1 Exigences relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marketing	Non essentiel en raison de l'activité de Swissgrid
	412-2 Informations relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marketing	Non essentiel en raison de l'activité de Swissgrid
	412-3 Informations liées au marketing et à la communication	Non essentiel en raison de l'activité de Swissgrid
GRI 413: Protection des données des clients 2016	413-1 Pratiques liées concernant la collecte de la protection des données des clients et la perte de données des clients	Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Transparence

Index relatif au rapport sur les questions non financières selon le CO (art. 964)

Article	Exigences	Référence	Référence à la GRI
Art. 964b al. 2.1	Description du modèle d'affaires	Rapport annuel / Entreprise	GRI 2-6
Questions environnementales – Protection du climat			
Art. 964b al. 1	Objectifs en matière de CO ₂	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Vision et objectifs	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle	GRI 3-3, 305
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité	GRI 2-25, 305-4
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Opportunités et risques liés au changement climatique	GRI 201-2
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid	GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5
Préoccupations environnementales – Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Vision et objectifs Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'économie circulaire et d'efficacité des ressources	GRI 3-3, 304-2
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de préservation de la biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources	GRI 304-3, 306-2
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière d'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Approche de gestion en matière de biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de préservation de la biodiversité Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources	GRI 3-3, 304-2, 304-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures de protection de l'environnement dans les projets de réseau – Tableau des chiffres clés Protection de l'environnement Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Inventaire des infrastructures de réseau dans les zones protégées d'importance nationale Rapport sur le développement durable / Planet / Protection de l'environnement, biodiversité et économie circulaire / Mesures dans le domaine de l'économie circulaire et de l'efficacité des ressources – Tableau Statistiques sur les déchets de Swissgrid	GRI 304-1, 306-3, 306-4, 306-5

Questions sociales – Engagement des parties prenantes et durabilité de la chaîne d'approvisionnement

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Code de conduite pour les fournisseurs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Approche de gestion</p>	GRI 2-23, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes / Mesures/ Aperçu de la procédure d'approbation – Implication et information des autorités et du public</p>	GRI 413-1
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Analyse et évaluation des risques</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Focus sur le public en Suisse</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Engagement des parties prenantes et transparence / Focus sur l'Europe</p>	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Approche de gestion / Portefeuille de fournisseurs de Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable – Tableau Utilisation des critères de durabilité</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable – Tableau Inspection des fournisseurs</p>	GRI 203-1, 204-1, 414-1, 414-2

Questions relatives au personnel – Sécurité au travail et protection de la santé

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Approche de gestion</p>	GRI 3-3, 403-1
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Mesures dans le domaine de la protection de la santé</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	GRI 403-3 à 403-10
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Risques et dangers</p>	GRI 403-2
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / People / Sécurité au travail et protection de la santé / Aperçu des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé</p>	GRI 403-9, 403-10

Questions relatives au personnel – Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié ainsi que diversité et inclusion

Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion</p>	GRI 2-23, 3-3
-------------------	--------------------------------------	---	---------------

Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour attirer les talents</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour la formation initiale et continue</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures pour attirer les talents – Tableau Nouvelles embauches et fluctuations</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents – Tableau Comparaison des chiffres clés de la rétribution</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Mesures de fidélisation et de développement des talents – Tableau Satisfaction du personnel</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures</p>	GRI 2-21, 2-30, 202-1, 203-1, 401-1, 401-2, 401-3, 404-2, 404-3, 405-2, 407-1, 501-2
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Approche de gestion</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Approche de gestion</p>	GRI 3-3
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / People / Recrutement, fidélisation et formation de personnel qualifié / Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Aperçu de la diversité chez Swissgrid</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures – Tableau Chiffres clés du congé parental</p> <p>Rapport sur le développement durable / People / Diversité et inclusion / Mesures – Tableau Signalement des cas de discrimination</p>	GRI 2-7, 2-8, 202-2, 405-1
Respect des droits de l'homme			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Vision et objectifs</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Approche de gestion et devoir de diligence en matière de droits de l'homme</p>	GRI 2-23, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat et processus des procédures de plainte</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Mesures pour une chaîne d'approvisionnement durable</p>	406-1, 407-1, 410-1, 414-1
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures	GRI 2-24, 3-3, 407-1, 408-1, 409-1, 410-1, 411-1, 414-1
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Respect des droits de l'homme / Résultat de l'analyse des risques et mesures</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Durabilité de la chaîne d'approvisionnement / Analyse et évaluation des risques</p>	GRI 414-1, 414-2
Lutte contre la corruption			
Art. 964b al. 2.2	Concepts et contrôle de la diligence	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Compliance</p>	GRI 2-23, 2-24, 3-3
Art. 964b al. 2.3	Mesures prises et évaluation de leur efficacité	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Champ d'application du Compliance Management System</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Aperçu des chiffres clés de la compliance</p>	GRI 2-23, 2-26, 3-3
Art. 964b al. 2.4	Gestion des risques principaux	Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption	GRI 205-1
Art. 964b al. 2.5	Principaux indicateurs de performance	<p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption / Lutte contre la corruption</p> <p>Rapport sur le développement durable / Partnership / Compliance et lutte contre la corruption /</p>	GRI 205-2, 205-3

Index relatif au rapport en matière de TCFD

Recommandation principale de la TCFD	Information requise	Référence
Gouvernance Publier la gouvernance de l'entreprise concernant les risques et les opportunités liés au climat.	a) Décrivez la surveillance du Conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable
	b) Décrivez le rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle de la Direction dans le domaine du développement durable
Stratégie Publier l'impact actuel et potentiel à venir des risques et opportunités liés au climat sur les activités de l'entreprise ainsi que sur ses plans stratégiques et financiers, dans la mesure où ces informations sont essentielles.	a) Décrivez les risques et les opportunités à court, moyen et long terme liés au climat que l'organisation a identifiés	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Opportunités et risques liés au changement climatique
	b) Décrivez l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et le plan financier de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle
	c) Décrivez la résilience de la stratégie face à différents scénarios climatiques, y compris un scénario inférieur ou égal à deux degrés	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Remarque: voir notamment Stratégie 2027: la Stratégie énergétique 2050 en guise de moteur, Réseau stratégique 2040: l'infrastructure de réseau de demain ainsi que les mesures de résilience expliquées dans le tableau « Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid »
Gestion des risques Publier comment l'entreprise identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	a) Décrivez les processus qui permettent à l'organisation d'identifier et d'évaluer les risques liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport financier / Rapport de situation / Évaluation des risques / Processus Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid Remarque: voir également la note de bas de page sur la classification des risques et l'évaluation des conséquences financières selon le tableau « Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid »
	b) Décrivez les processus mis en place par l'organisation pour gérer les risques liés au climat	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Aperçu des risques liés au changement climatique pour Swissgrid
	c) Décrivez comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat s'intègrent dans la gestion globale des risques de l'organisation	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Approche de gestion Rapport sur le développement durable / Le développement durable chez Swissgrid / Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable Rapport financier / Rapport de situation / Évaluation des risques
Chiffres clés et objectifs Publier les chiffres clés et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités pertinents liés au climat, si ces informations sont essentielles.	a) Indiquez les unités de mesure que l'organisation utilise pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie et au processus de gestion des risques	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Intégration dans la planification stratégique, financière et opérationnelle Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité Remarque: voir notamment Objectifs 2023 de l'entreprise en matière de climat: impact sur la rétribution variable; Chiffres clés du SF ₁ de Swissgrid; Pertes actives de Swissgrid; Consommation d'énergie en MWh; Chiffres clés de l'énergie de Swissgrid
	b) Indiquez les émissions de GES des scopes 1, 2 et, si nécessaire, celles du scope 3 ainsi que les risques associés	Rapport sur le développement durable / Planet/ Protection du climat / Bilan des gaz à effet de serre de Swissgrid Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Mesures de réduction des émissions et efficacité
	c) Décrivez les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que les résultats obtenus	Rapport sur le développement durable / Planet / Protection du climat / Vision et objectifs

Assurance limitée

Swissgrid AG

Aarau

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte As-
pekte

an den Verwaltungsrat



Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG

Aarau

Wir wurden von der Geschäftsführung beauftragt, eine betriebswirtschaftliche Prüfung mit einer begrenzten Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2023 bis 31. Dezember 2023 durchzuführen. Die ausgewählten Aspekte waren die Folgenden:

Umwelt

CO2 Emissionen für Scope 1,2 und 3:

- Tabelle «Treibhausgasemissionen in Tonnen CO2e»
- Tabelle «Emissionsintensität»
- Tabelle «SF6 Kennzahlen von Swissgrid»
- Tabelle «Wirkverluste von Swissgrid»

Energieverbrauch:

- Tabelle «Energieverbrauch in MWh»
- Tabelle «Energiekennzahlen Swissgrid»

Soziales

Arbeitssicherheit:

- Tabelle «Abgedeckt durch auditiertes und zertifiziertes HSE-Managementsystem»
- Absatz «HSE Inspektionen» inklusive der Tabelle
- Tabelle «Berufsunfälle Swissgrid Mitarbeitende»
- Tabelle «Berufsunfälle Dienstleister»
- Tabelle «Ursache der Unfälle (Mitarbeitende und Dienstleister)»
- Tabelle «Arbeitsbedingte Erkrankungen»

Beschäftigung und Vielfalt & Chancengleichheit:

- Tabelle «Übersicht Mitarbeitende von Swissgrid»
- Tabelle «Neue Anstellungen/ Fluktuationen, einschliesslich Pensionierungen»
- Tabelle «Vergleichskennzahlen zur Vergütung»
- Tabelle «Vorsorge bei Swissgrid»
- Tabelle «Regelmässige Leistungsbeurteilung»
- Tabelle «Zufriedenheit Mitarbeitende»
- Die erste Tabelle innerhalb des Kapitels «Überblick Diversität bei Swissgrid»
- Tabelle «Herkunftsland Mitarbeitende»
- Tabelle «Kennzahlen Elternzeit»
- Tabelle Meldungen von Diskriminierungsfällen

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) wurde durch die Geschäftsführung der Swissgrid AG auf Basis der folgenden geeigneten Kriterien erstellt:

Umwelt

- Energieverbrauch gemäss GRI 302
- CO2 Emissionen für Scope 1, 2 und 3 gemäss GRI 305-1 – 305-4

Soziales

- Beschäftigung gemäss GRI 401
- Arbeitssicherheit gemäss GRI 403 (exklusiv Kennzahlen, für welche die Arbeitsstunden von Auftragnehmern benötigt werden)
- Vielfalt und Chancengleichheit gemäss GRI 405

Inhärente Grenzen

Die Genauigkeit und Vollständigkeit der Daten der ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) unterliegen inhärent vorhandenen Grenzen, welche aus der Art und Weise der Datenerhebung, -berechnung und -schätzung resultieren. Darüber hinaus unterliegt die Quantifizierung der ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) einer inhärenten Unsicherheit aufgrund unvollständiger wissenschaftlicher Erkenntnisse, die zur Bestimmung von Faktoren im Zusammenhang mit den ausgewählten Aspekten und den für die Kombination erforderlichen Werten verwendet werden, z.B. Emissionen verschiedener Gase. Unser Prüfbericht sollte deshalb im Zusammenhang mit den geeigneten Kriterien gelesen werden.

Verantwortung der Geschäftsführung

Die Geschäftsführung ist für die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung angemessener interner Kontrollen mit Bezug auf den ausgewählten Aspekten im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen), die frei von wesentlichen falschen Darstellungen als Folge von Verstössen oder Irrtümern sind. Darüber hinaus ist die Geschäftsführung für die Auswahl und die Anwendung der Kriterien verantwortlich.

Unabhängigkeit und Qualitätsmanagement

Wir sind im Einklang mit dem International Code of Ethics for Professional Accountants (einschliesslich den International Independence Standards) ausgegeben vom International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code) von Swissgrid AG unabhängig. Diese Anforderungen legen fundamentale Grundsätze für das berufliche Verhalten bezüglich Integrität, Objektivität, beruflicher Kompetenz und erforderlicher Sorgfalt, Verschwiegenheit und berufswürdigen Verhaltens fest.

PricewaterhouseCoopers AG wendet den Internationalen Standard für Qualitätsmanagement 1 an, der von ihr verlangt, ein Qualitätsmanagementsystem zu entwerfen, zu implementieren und zu betreiben, einschliesslich Richtlinien oder Verfahren zur Einhaltung ethischer Ansprüche, beruflicher Standards und geltender gesetzlicher und behördlicher Anforderungen.

Verantwortung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Unsere Verantwortung ist es, eine betriebswirtschaftliche Prüfung durchzuführen und auf der Grundlage unserer Prüfung eine Schlussfolgerung über den ausgewählten Aspekten im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) „Betriebswirtschaftliche Prüfungen, die weder Prüfungen noch Reviews von vergangenheitsorientierten Finanzinformationen darstellen“ und dem International Standard on Assurance Engagements 3410 «Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements ('ISAE 3410')», publiziert vom International Auditing and Assurance Standards Board vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir unsere Prüfungshandlungen so zu planen und durchzuführen, dass begrenzte Sicherheit darüber erlangt wird, ob die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) in allen wesentlichen Belangen in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien sind.



3 Swissgrid AG | Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit

Unter Berücksichtigung von Risiko- und Wesentlichkeitsüberlegungen haben wir Prüfungshandlungen durchgeführt, um ausreichende geeignete Prüfungsnachweise zu erlangen. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des unabhängigen Prüfers. Bei einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer begrenzten Sicherheit sind die durchgeführten Prüfungshandlungen im Vergleich zu einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer hinreichenden Sicherheit weniger umfangreich, so dass dementsprechend eine geringere Sicherheit gewonnen wird.

Im Wesentlichen haben wir folgende Arbeiten durchgeführt:

- Beurteilung der Eignung und Anwendung des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» oder einem besonderen Abschnitt, wie beispielsweise «Grundlage für die Erstellung des Nachhaltigkeitsberichtes»;
- Überprüfung der Anwendung des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» etc. für die Berichterstattung als geeignetes Kriterium;
- Beurteilung der ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) auf der Grundlage des erweiterten Abschnitts «Umfang der Berichterstattung» im Nachhaltigkeitsbericht 2023;
- Befragungen und detaillierte Walkthroughs mit relevanten Stakeholdern für die ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Einsichtnahme in Prozess- und Kontrollbeschreibungen sowie andere interne Richtlinien und relevante Dokumente;
- Analytische Verfahren;
- Wiederholung ausgewählter Berechnungen (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Zusätzliche Verfahren zur Erlangung von Prüfnachweisen, die wir als notwendig erachten (beispielsweise stichprobenartige Rückverfolgung der Nachweise mittels Belegeinsicht).

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unsere Schlussfolgerung zu dienen.

Schlussfolgerung

Bei unserer Prüfung sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2023 bis 31. Dezember 2023 nicht in allen wesentlichen Belangen in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien sind.

Vorgesehene Nutzer und Verwendungszweck des Berichts

Dieser Bericht ist nur für den Verwaltungsrat der Swissgrid AG bestimmt und wurde ausschliesslich erstellt, um ihm über die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2023 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) Bericht zu erstatten, und für keinen anderen Zweck. Mit der Abgabe unserer Schlussfolgerung akzeptieren und übernehmen wir keine Verantwortung (rechtlich oder in anderer Weise) oder Haftung für die Verwendung unseres Berichts einschliesslich der Schlussfolgerung für andere Zwecke oder gegenüber anderen Personen, welchen unser Bericht vorgelegt wird oder in dessen Händen er gelangen mag, und andere Personen können sich auf unsere Schlussfolgerung nicht berufen.

Wir erlauben die Weitergabe unseres Berichts nur als Ganzes und zusammen mit den angemessenen Kriterien, damit die Geschäftsführung darlegen kann, dass sie ihrer Governance Verantwortung mit der Beauftragung eines unabhängigen Berichts nachgekommen ist, ohne dass wir damit eine Verantwortung oder Haftung gegenüber irgendeiner anderen Partei übernehmen. Soweit gesetzlich zulässig, übernehmen oder akzeptieren wir keine Verantwortung gegenüber irgendjemand anderes als der Geschäftsführung der Swissgrid AG für unsere Arbeiten oder diesen Bericht.



PricewaterhouseCoopers AG

Stefan Räbsamen

Petar Lesic

Zürich, 19. März 2024

Die Pflege und Integrität der Internetseite der Swissgrid AG liegt in der Verantwortung der Geschäftsführung; Die von den unabhängigen Wirtschaftsprüfern durchgeführten Arbeiten beinhalten keine Berücksichtigung der Pflege und Integrität der Internetseite von Swissgrid AG, und dementsprechend übernehmen die unabhängigen Wirtschaftsprüfer keine Verantwortung für Änderungen, die möglicherweise an den präsentierten Informationen oder Kriterien aufgetreten sind, seit sie auf der Internetseite präsentiert wurden.



5 Swissgrid AG | Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit

Participation de Swissgrid à des comités

ENTSO-E Assembly (participation obligatoire conformément aux statuts): ce comité est l'un des deux organes de direction de l'Association européenne des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E). Ce comité représente les 40 membres d'ENTSO-E.

ENTSO-E Board: le Board est le deuxième organe de direction d'ENTSO-E. Il se compose de douze membres élus.

TSO-E ICTC: l'Information and Communication Technologies Committee d'ENTSO-E sert les besoins commerciaux de l'association en assurant le pilotage et la surveillance de la gestion technique, du développement et de l'exploitation de l'infrastructure ICT, des produits ICT, du portefeuille ICT, des normes ICT, de l'architecture ICT et des services ICT de l'association.

ENTSO-E LRG: le Legal and Regulatory Group d'ENTSO-E est chargé d'assurer la conformité d'ENTSO-E avec les lois et les règlements.

JAO SH (participation obligatoire conformément aux statuts): le Joint Allocation Office est le principal prestataire de services pour les gestionnaires de réseau de transport sur le marché européen de l'électricité. Une plateforme commerciale unique permet de mettre aux enchères les droits de capacité de transport transfrontaliers. JAO propose également des services de comptabilité (compensation et décompte), de gestion des contrats, de rapport, de soutien aux projets et de services informatiques.

Comités TSC/TSCNET (trois comités au total, participation obligatoire conformément aux statuts): TSCNET Services, coordinateur de sécurité régional basé à Munich, aide les gestionnaires de réseau de transport à maintenir la stabilité du plus grand réseau électrique synchrone du monde. TSCNET Services est l'un des principaux coordinateurs de sécurité régionaux (RCC) en Europe. L'entreprise fournit des services intégrés aux gestionnaires de réseaux de transport de l'électricité et à leurs centres de conduite pour maintenir la sécurité de l'exploitation de notre système électrique – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

ENTSO-E SOC: le System Operations Committee d'ENTSO-E est responsable du développement et du maintien d'un cadre opérationnel européen.

ENTSO-E RG CE: le Regional Group Continental Europe d'ENTSO-E définit le cadre des activités régionales des gestionnaires de réseau de transport de la zone synchrone d'Europe continentale.

ENTSO-E RG CE CSO: le sous-groupe Coordinated System Operations d'ENTSO-E RG CE s'occupe principalement des procédures d'exploitation régulières existantes, conformément aux règles de l'exploitation interconnectée, et vise à les améliorer ainsi qu'à développer de nouveaux processus spécifiques au RG CE.

ENTSO-E MC: l'objectif du Market Committee d'ENTSO-E et des groupes de travail et projets qui y sont liés est de mettre en œuvre le troisième paquet de mesures visant le marché intérieur de l'énergie et le paquet «Clean Energy», car ils montrent la voie à suivre pour développer un marché européen de l'électricité fonctionnel.

ENTSO-E SDC: le System Development Committee d'ENTSO-E est responsable de la coopération entre les gestionnaires de réseau de transport pour le développement et la planification du réseau. Sa

mission principale est de coordonner le développement d'un réseau de transport sûr, respectueux de l'environnement et économiquement optimal, dans le but de proposer un réseau européen solide.

IBWT SC: l'Italian Borders Working Table est le projet commun de couplage de marché pour l'attribution de capacités de transport transfrontalières entre douze pays européens (Italie, Grèce, France, Suisse, Slovaquie, Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark et Norvège), sur lequel travaillent conjointement les exploitants du réseau de transport (ADMIE, APG, ELES, RTE, SWISSGRID et TERNA) et les bourses de l'électricité.

HGRT/EPEX SB (participation obligatoire conformément aux statuts): Swissgrid participe à la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité. La holding appartient à des gestionnaires de réseau de transport européens et réunit, à travers une participation de 49%, leur influence sur la bourse spot leader pour le courant en Europe centrale et occidentale, l'EPEX SPOT. Swissgrid siège aux Conseils d'administration de HGRT et d'EPEX SPOT.

Core SG: Core est un groupement de gestionnaires de réseau de transport en Europe centrale et orientale, qui représente une zone de calcul de capacité aux règles uniformes. Core définit l'orientation et la planification stratégique de ses activités principales, supervise et gère les activités de projet pour la mise en œuvre des règlements de l'UE.

Comité de l'AES: fondée en 1895, l'Association des entreprises électriques suisses est l'association faîtière du secteur de l'électricité suisse reconnue au niveau national et international. Elle compte plus de 400 membres actifs sur toute la chaîne de création de valeur (producteurs, gestionnaires de réseau de distribution, entreprises intégrées) qui produisent plus de 90% de l'électricité suisse. Le Comité de l'AES est composé de treize représentantes et représentants de huit groupes d'intérêt et associations de branche.

Coordination de l'exploitation en Suisse: pour assurer la sécurité d'approvisionnement en Suisse, il est impératif que tous les acteurs de la branche suisse de l'électricité impliqués au niveau national collaborent étroitement. Le comité Coordination Exploitation Suisse assure la coordination entre les acteurs et le flux d'informations approprié.

Autres comités

Renewable Grid Initiative (RGI): RGI est une association d'organisations non gouvernementales et de gestionnaires de réseau de transport de toute l'Europe qui s'engagent en faveur d'un développement transparent et durable du réseau. L'objectif de ce regroupement est de promouvoir la croissance des énergies renouvelables et de parvenir à une décarbonation complète, conformément à l'Accord de Paris.

CIGRE: au niveau international, le CIGRE aborde tous les thèmes à tous les niveaux de réseau, de la très haute tension aux systèmes électriques décentralisés et intelligents. L'objectif principal du CIGRE est d'optimiser les réseaux électriques et les systèmes énergétiques existants et de les développer pour répondre aux besoins futurs. Il met principalement l'accent sur le couplage sectoriel, le stockage et les consommateurs contrôlables (hydrogène, accumulateurs hydrauliques/thermiques/gaziers, pompes à chaleur et électromobilité).